

**CONSEIL COMMUNAL**  
**GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 25 mai 2016 à 19h00**  
**Openbare zitting van woensdag 25 mei 2016 te 19u00**

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

La séance est ouverte.  
De zitting wordt geopend.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la construction d'un immeuble à appartements sis rue Sainte-Marie.**  
**Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het bouwen van een appartementsgebouw gelegen Sint-Mariastraat.**

---

**M. le Président :**

Je vais commencer à donner la parole à ces messieurs. Monsieur Van Damme vous aurez la possibilité d'intervenir par après.

**Dhr. Van Damme :**

Ik heb een opmerking over de dagorde mijnheer de Voorzitter. Op de dagorde staat de actualiteitsvraag van mijn collega Hassan Rahali niet ingeschreven. Blijkbaar heeft U dit gemotiveerd

**Dhr. de Voorzitter :**

Ik ga U onmiddellijk antwoorden. Mevrouw de Burgemeester heeft beslist om toch te antwoorden op de vraag. Dus de vraag zal kunnen voorgesteld worden.

**Dhr. Van Damme :**

Dus de actualiteitsvraag wordt toch voorgesteld ?

**Dhr. de Voorzitter :**

Als Mijnheer Ait Jeddig binnenkomt want Mijnheer Ait Jeddig heeft ook een vraag ingediend op hetzelfde thema en dit betekent dat hij ook aanwezig moet zijn wanneer dit gebeurt.

**Dhr. Van Damme :**

Mijnheer de Voorzitter, ik begrijp goed dat U de actualiteitsvraag toch ingeschreven hebt en ik dank U daarvoor.

**Dhr. de Voorzitter :**

U moet mij daarvoor niet bedanken maar wel mevrouw de Burgemeester.

**Dhr. Van Damme :**

Normaal is het de Voorzitter die de dagorde bepaalt en ik dank U. Ik ben blij dat die vraag dan toch is ingeschreven want maandag was daarover nog een artikel op de RTBF website maar ik begrijp uw opmerking niet goed wanneer U zegt dat er nog een ander gemeenteraadslid is dat ook die vraag gesteld heeft en dat we daarop moeten wachten. Dat staat nergens geschreven in een reglement en normaal gezien als dat punt op de de dagorde komt dan stel ik voor dat we dat behandelen zoals gepland.

**Dhr. de Voorzitter :**

De twee gemeenteraadsliden werden verwittigd geweest dat die vraag niet geantwoord was. Drie minuten geleden heeft Mevrouw de Burgemeester gezegd dat ze bereid was de vraag te beantwoorden. Dus ik zit daar een beetje geblokkeerd door het feit dat mijnheer Ait Jeddig het antwoord gekregen heeft dat die vraag niet naar voor ging komen. We zullen zien en ieder geval er zijn andere actualiteitsvragen en dat zal misschien de mogelijkheid geven aan mijnheer Ait Jeddig om toe te komen en we zullen zien op dat ogenblik op welke manier we het probleem kunnen oplossen.

**Dhr. Van Damme :**

Dan stel ik voor dat we die actualiteitsvraag misschien tot de laatste actualiteitsvraag behouden maar niet dat we ze laten vallen als mijnheer Ait Jeddig niet komt.

**M. le Président :**

Monsieur, je vous donne la parole.

**Le représentant des habitants :**

Bonsoir Madame la Bourgmestre, Bonsoir Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Nous représentons les habitants de la rue Darimon et de la rue Sainte-Marie. Nous vous interpellons à propos du projet Vandermaelen. Nous avons été surpris et nous avons appris, suite à la démolition de la maison Stevens, qu'un permis de bâtir a été délivré pour la construction d'un immeuble de 31 appartements avec un permis de bâtir qui accorde trois dérogations différentes. Nous n'avons pas été associés pour émettre nos remarques sur le projet. En allant se renseigner à la Maison communale, nous avons appris que la société Immobam avait fait des affiches et nous, les riverains, nous n'avons rien vu. Nous avons trente-six signatures, et aucun des signataires n'a vu une affiche pour un tel permis de bâtir. Nous n'avons pas vu d'actinométrie sur le seul endroit où l'immeuble sera construit et notre première question est comment peut-on être associé à ce projet pour émettre nos remarques et s'assurer que ce projet va s'inscrire dans un cadre harmonieux qui va au quartier et à la Place Sainte-Marie ? Ça c'est notre première question.

La deuxième question, c'est vous, responsables communaux, qu'est-ce que vous pensez du projet et de son intégration totale dans le quartier en sachant qu'il y a 31 appartements, et vu la densité qu'il y a dans le quartier, on sait qu'il y a que 23 emplacements de parking, donc il y a plus d'appartements que d'emplacements de parking. Donc, comment voyez-vous l'impact par rapport à la mobilité qui est déjà critique dans le quartier ?

Par rapport aux dérogations, il y a une des dérogations qui nous dérange principalement et c'est la hauteur du building. On sait qu'il y a certaines règles à respecter, on constate qu'il y a une dérogation qui a été donnée sur ce point-là et quel est l'effet que cet immeuble aura sur l'ensoleillement des maisons voisines ?

**M. le Président :**

Merci beaucoup Monsieur.

Je donne la parole à Monsieur Mahy, l'Echevin de l'Urbanisme. Pardon, excusez-moi, les chefs de groupe ont la possibilité d'intervenir pendant trois minutes. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Monsieur le Président merci, merci aussi pour cette interpellation citoyenne. Nous, avec le SP.A, on croit qu'on ne touche pas seulement à un problème particulier, mais aussi à un problème qui est plus structurel, c'est-à-dire que souvent, les riverains sont mis au courant uniquement des grands changements dans leurs quartiers, qui sont soit un aménagement d'une rue, soit une grande construction, après les faits, c'est-à-dire au moment où on commence à construire le bâtiment, au moment où on commence à réaménager la rue. C'est quelque chose qu'on voit souvent et partout dans notre ville. Une des mesures que le Parlement bruxellois précédent a pris par rapport à ça, c'est d'imposer plus de règles d'affichages, beaucoup plus strictes que celles qu'il y avait auparavant. Une de ces règles, c'est qu'il faut clairement afficher le fait et l'intention des gros travaux qui doivent se faire pour inviter les riverains de rendre leurs remarques aux commissions de concertations qui doivent décider finalement de l'octroi ou non d'un permis d'urbanisme. Souvent, on voit que cette obligation d'informer les riverains et de prévenir les riverains du fait qu'il va y avoir de gros travaux, que cette obligation est très mal respectée et je pense que la source du problème, elle se trouve là aussi, c'est que les riverains n'ont pas eu le sentiment de pouvoir s'exprimer, parce qu'ils n'ont pas été mis au courant correctement. Alors, d'une part c'est dû au fait que les affiches rouges, qui normalement sont utilisées pour informer tout le monde, ne sont pas nécessairement toujours mises et visibles pendant la durée de la commission de concertation et souvent, elles sont mêmes enlevées. Mais il y a une deuxième grande raison, c'est que pour les grands projets tels que celui-ci, normalement il faut une actinométrie. C'est un terme assez technique, ça veut dire qu'il faut une image 3D de ce que les changements vont représenter pour les grands travaux. Ça veut dire que le maître d'ouvrage est obligé de faire un affichage grande taille qui montre comment la situation va être après les travaux. Je vois que cette obligation est très peu respectée en général et c'est souvent cette publication-là qui a le plus d'impact parce que les gens ont souvent du mal à comprendre et je comprends moi-même à peine ce qui se passe sur une affiche rouge, par contre l'actinométrie montre très clairement ce qu'on a envie de faire. La construction d'un grand bâtiment, l'enlèvement de l'arbre, ça aurait dû être visible sur cette actinométrie, et les riverains auraient eu la possibilité de faire valoir leurs voix à la commission de concertation, ce qui n'a pu se faire aujourd'hui, et je rejoins tout à fait les remarques qui ont été faites par les riverains. Ma question principale est comment est-ce que la Commune garantit qu'en effet cet affichage, cette actinométrie, ces images 3D soient bien faites dans les règles ? J'ai l'impression que ces règles ne sont pas du tout respectées. Je passe souvent dans ce quartier et je n'ai pas vu un tel affichage de ce grand projet qui se concrétise maintenant, parce que le résultat final, et c'est là que nous en sommes aujourd'hui, c'est que nous avons un projet qui est en cours et pour lequel il est très difficile de changer grand-chose, mais qui aurait pu être changé si les riverains auraient été mis au courant convenablement.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Van Damme.

Je voudrais rappeler aux Conseillers qu'ils ont trois minutes pour intervenir sur le sujet dans le cadre d'une actualité. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président, et je viens de noter votre message. D'abord, je remercie les habitants pour leur interpellation citoyenne. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue Jef Van Damme. Il est venu avec une proposition intéressante qu'il faut peut-être mettre en application ici, mais également pour tous les autres projets.

Moi c'est simplement la question, c'est un éternel problème, c'est de la concertation. Tout ce qui existe au niveau réglementaire et au niveau de des concertations urbanistiques, commissions de concertation, les fameuses affiches rouges qu'on voit ou qu'on ne voit pas et qui disparaissent très souvent d'ailleurs, est-ce que dans ce cas-ci, est-ce qu'il y a eu une réunion à côté de ça, une réunion avec les habitants et les riverains, comme il y a déjà eu pour certains projets avec des toutes-boîtes où on met un toutes-boîtes dans chaque habitation ou en tout cas dans un périmètre ? Est-ce qu'il y a eu une réunion de ce type-là nonobstant tout ce qui est règlementaire ? Donc ça mis de côté, ça fait partie quand même de la politique de participation des citoyens et de la volonté de la commune ou non de faire participer les citoyens. Est-ce qu'il y a eu ou pas cette réunion ? Quand j'ai vu l'interpellation, quand j'ai vu vos inquiétudes, je me suis posé ces questions-là. A part ce qui existe au niveau règlementaire, est-ce qu'il y a comme dans d'autres cas à Molenbeek pour certains projets particuliers, une réunion spécifique ou des toutes-boîtes ? C'est le plus efficace d'ailleurs, et il y a même des services communaux qui viennent sonner chez les gens. Je ne sais plus comment on appelle ça, mais on va sonner chez les gens pour les inciter à venir à une réunion pour un projet qui a quand même une certaine ampleur. Voilà, moi c'était cette question-là que je voulais poser et pour le reste, je pense que les habitants ont été limpides dans leurs questions et j'espère qu'on va entendre des réponses.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai l'impression que l'ensemble du projet est particulièrement complexe et pas transparent. Je me rappelle que je suis intervenu pour une dame qui avait sa maison en plein milieu des travaux et qui était en train de se fissurer et donc où en fait la coordination du chantier entre les différents partenaires sur ce chantier était vraiment un problème pour pouvoir gérer l'ensemble de ce chantier et clairement émettre les responsabilités de chacun.

J'avais proposé effectivement que la Commune prenne le rôle de régie pour résoudre, pour mettre ensemble ces gens-là, mais je pense que c'est important pour ce genre de chantier qui a un impact sur l'ensemble, pas d'une ou deux rues, mais sur l'ensemble de tout un environnement autour. Je pense que les problèmes de participation et de concertation sont un problème, mais ici par exemple, sur le cas de l'arbre, il y a eu concertation. Il y a eu concertation et il y a même eu un certain engagement de la majorité précédente je pense, de le préserver et de le laisser en place. Donc les habitants ont été

surpris de voir la société abattre l'arbre et ils n'ont pas eu l'occasion de réagir alors qu'ils s'étaient concertés. Il y a eu un engagement et on ne l'a pas respecté. Je pense qu'au niveau de la concertation, de la transparence, au niveau de l'implication, il y a un problème. Je pense que les gens ont droit à des réponses aussi sur le fait qu'il y a un certain espace vide et les gens ont peur de le perdre, car on va vraiment tout remplir. Je pense que l'ensemble de ce quartier a une hauteur de construction relativement acceptable et je trouve que si l'on dépasse trop cela, le sentiment d'être enfermé, je pense que l'espacement de ce quartier sera vraiment retourné.

Une dernière chose qui peut encore être mentionnée, c'est que les gens souffrent énormément des travaux. Ils sont entourés de travaux et je pense qu'il faut organiser en tant que Commune une réunion de concertation où les habitants sont incités, c'est peut-être trop tard pour certaines décisions, où l'on communique clairement sur le délai des choses et peut-être encore trouver des solutions pour certaines choses qu'on peut encore aménager durant les semaines et les mois à venir.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Bonsoir à tous, merci pour vos réactions. Je vais quand même resituer le projet dans son contexte. Il s'agit bien d'un projet de 31 logements avec 23 parkings. C'est un projet qui est à l'origine, c'est un projet de Citydev qui est exécuté par Immobam une société qui soustraite pour Citydev. Citydev, c'est la SDRB, ce sont les maisons à Darimon, ce sont les maisons à Sainte-Marie, il ne faut pas l'oublier et donc ce projet a fait l'objet d'une enquête publique en mai. Il y a eu bien sûr un affichage et comme nous savons que ce genre de projet pose parfois quelques soucis en termes de réceptivité dans les quartiers, souvent nos partenaires font des photos. Ils ont fait des photos des affichages qui ont été fait à l'époque pour prouver que l'affichage a été fait. Il faut savoir qu'une bâche de +/- 1m<sup>2</sup> ornementait le futur chantier qui expliquait le projet en tant que tel.

Je pense que vous parliez de dérogations, tout projet urbanistique bénéficie de dérogations. Ces dérogations sont prises en concertation avec la Région qui est présente. Dans la commission de concertation, nous avons la présence de Citydev. Nous avons l'urbanisme régional qui dépend du gouvernement régional. Nous avons Bruxelles-Environnement et nous avons bien sur la Commune qui est présente. Des dérogations sont bien étudiées. Nous en avons retenues quelques une parce qu'il y en avait beaucoup plus. Comme tout projet urbanistique privé, comme public, et bien les porteurs de projets essaient d'avoir un maximum par rapport à une surface. Notre but, c'est de trouver un équilibre comme promis. Nous avons toujours en tête le fait de préserver le contexte, faire en sorte que le projet s'intègre bien dans le contexte et qui est présent, mais également répondre à certains objectifs. Ces objectifs sont en général partagés par la Région et la Commune, c'est la création de logements. Ici, c'est la création de logements conventionnés que vous connaissez certainement et le but est de proposer le maximum d'offres à des personnes en région bruxelloise pour, comme vous, bénéficier de ce genre d'aide dans une vie. Il me semble que c'est très important et beaucoup ici ont bénéficié, qu'ils soient Conseillers ou Echevins, ou dans l'assemblée, beaucoup ont bénéficié de ce projet de logement acquisitif moyen proposé par Citydev.

Je pense qu'on peut proposer beaucoup de choses, des publicités par rapport à un projet... Nous, on estime que d'abord le projet qui vous concerne est un projet qui est de taille petite, moyenne. C'est un projet qui est relativement normal à Molenbeek. Il me semble important de respecter de bout en bout les règles en termes de publicités. C'est ce que nous avons fait et nous sommes toujours prêt d'en discuter sur le fait d'en faire plus ou différent. Nous sommes tenus à des règles extrêmement strictes et toute originalité, tout manquement serait sujet à recours.

Même si la Commune n'est pas l'autorité qui a délivré le permis, c'est la Région qui l'a délivré, elle soutient ce projet parce que c'est un projet de revitalisation urbaine. On a parlé d'un chantier plus large, vous connaissez le chantier de la nouvelle antenne Population, la crèche et les logements communaux, la nouvelle petite rue Petite Senne. Effectivement, ce sont des moments qui sont difficiles à vivre pour un quartier, on le reconnaît très bien, mais c'est le passage obligé pour faire en sorte qu'il y ait un avenir. Il me semble important qu'on respecte un maximum la règle en matière de publicité, de permis et d'obtention de permis.

Parfois, effectivement dans des occasions bien précises, nous faisons des séances d'informations. Nous le faisons notamment dans des plans particuliers d'affectation du sol parce que ce sont des plans qui sont extrêmement denses qui sont d'une importance cruciale pour la commune et qui impactent en général des milliers d'habitants et donc voilà, nous ne faisons que respecter les règles qui sont édictées par la Région. La Région édicte des règles en matière de publicité liées à des enquêtes publiques de permis et donc, on pourrait toujours faire plus, mais nous avons un personnel qui est compté et nous avons avant toute chose d'abord rencontré les règles en matière de publicité. Je suis passé dans le quartier et d'autres personnes, parce que j'ai questionné forcément, si d'autres personnes avait vu comme moi les publicités, enfin les affiches rouges et je n'étais pas le seul à les avoir vues. Je suis bien sûr peiné que vous soyez passé à côté de l'information. Vous n'êtes pas les seules. C'est peut-être une réflexion qu'il faut avoir au niveau régional de dire imposons d'autres règles qui sont un peu plus efficaces en terme de publicité, et je pense que malgré tout, derrière votre interpellation, vous soutenez un projet de ville comme celui dont vous avez bénéficié, et j'espère que vous pourrez adhérer. Nous avons tenté une première date de réunion avec Immobam sur place. Nous n'avons pas pu coordonner tous les agendas. Une deuxième date a été proposée à Immobam pour faire une réunion d'information sur place parce que je pense que de toute façon, c'est intéressant que vous receviez malgré tout l'information, même si c'est à posteriori et j'espère qu'on pourra se rencontrer à ce moment-là pour en discuter un peu plus longuement. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur.

**Le représentant des habitants :**

C'est une réaction par rapport à la réponse. Oui, nous avons bénéficié des logements de Citydev et on le reconnaît, c'est un droit. On les a achetés. On les paie toujours ces logements. Par contre, par rapport à la publicité, les preuves dont vous avez parlé, nous on ne les a pas vues. On a demandé à vos services communaux et ils nous ont envoyé une photo d'une affiche rouge à l'entrée du métro côté canal, une photo alors que le projet est bien au milieu, il est énorme, il ne se passe pas à côté du canal, il se trouve bien au milieu. Nous sommes trente-six résidents, trente-six foyers qui ont reçu ce document et il n'y a personne de ces trente-six voisins directs qui ont vu cette affiche. Il y a un ascenseur qui a

été construit il y a très peu de temps au même endroit. Tout le monde l'a vu parce qu'il y avait bien les affiches, elles étaient partout et tout le monde l'a constaté. Il n'est pas normal que pour un ascenseur tout le monde le voit et qu'un projet de trente et un logements personne ne le voit. Moi, j'attends les preuves.

Nous ne sommes pas contre le projet, au contraire nous sommes pour. On aimerait bien que d'autres personnes en bénéficient. C'est bien, mais on aimerait être associé au projet qui concerne notre quartier.

Le projet est toujours sur papier. Il y a une démolition et malheureusement c'est trop tard, mais pour la construction rien n'a commencé. Donc, notre question est est-ce qu'on peut être associé, est-ce qu'il y a moyen de refaire une enquête et on vous demande conseil. Quelles sont les actions qu'on peut éventuellement entreprendre, nous, en tant que voisins directs ? C'est ça notre question.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Ici un permis a été validé à tous les niveaux, Gouvernement, Commune et à tous les niveaux par toutes les instances. Revenir en arrière, c'est enterrer le projet tout simplement. Il faut bien se le dire. Comme toutes les règles ont été respectées, on ne reviendra pas en arrière. On ne pourra pas changer le moindre élément du projet parce que ça devra faire l'objet d'une modification de permis qui devra repasser par toute la chaîne de décisions et donc je pense que la réunion dont je vois ai parlé est la meilleure manière d'exposer les motivations de ce projet. Comme vous l'avez dit, vous le soutenez je pense que c'est une bonne chose et on vous expliquera. Je pense que ça vaut la peine d'aller dans une réunion de contenu. Ici en conseil communal, vous dire, c'est possible ou pas possible, je crois que c'est la réunion d'information avec ImmoBan qui est le porteur de projet et CityDev qui est celui qui a commandé les logements, qui va pouvoir réellement apporter des éléments de réponses à votre souci. Ici, ça va être très difficile parce que les permis sont extrêmement difficiles, les changer c'est les enterrer pour plusieurs années.

**M. le Président :**

Merci beaucoup Monsieur l'Echevin. L'incident est clos et nous passons au point suivant du conseil communal.

Nous avons une question d'actualité qui a été introduite par Monsieur Ikazban, concernant le jumelage entre deux communes.

**M. Ikazban :**

Monsieur le Président

**M. le Président :**

Non monsieur Ikazban vous savez pertinemment bien, vous connaissez les règles.

**M. Ikazban :**

Vous avez cité mon nom. Je n'ai pas la parole ?

**M. le Président :**

Oui vous avez la parole pour le point d'actualité, mais pour l'introduction, je vous vois venir.

**M. Ikazban :**

Je suis fâché parce que vous n'avez pas répondu aux habitants. Donc je transforme ma question d'actualité en question écrite parce que je trouve qu'il y a plus important et je trouve ça scandaleux qu'on n'ait pas répondu convenablement.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban, nous avons une question d'actualité qui est posée par deux conseillers communaux. Nous avons Monsieur Rahali et Monsieur Ait Jeddig qui sont tous les deux présents concernant la fermeture de l'école coranique et le premier intervenant des deux était monsieur Ait Jeddig. C'est le premier document que nous avons reçu et Monsieur Rahali étant le second je donne d'abord la parole à Monsieur Ait Jeddig et puis à Monsieur Rahali.

**A. Question d'actualité posée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, relative à l'école coranique "asbl Les Petits Malins".  
Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de coranische shool "asbl Les Petits Malins".**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci d'être revenu sur votre décision. La reconnaissance du culte musulman a été inscrite dans la constitution dans les années septante et plus précisément a été inscrite en 1974. Depuis cette date, la non reconnaissance de nombreux lieux de prières...

**M. le Président :**

Monsieur Aït Jeddig c'est une question d'actualité !

**M. Ait Jeddig :**

Oui mais je peux introduire. J'ai un certain temps et maintenant vous êtes en train de me retirer mon temps.

Bon, la non-reconnaissance des lieux de prières et d'écoles musulmanes posent problèmes et questions. Est-ce pour éviter de les aider financièrement, on ne sait pas. Ce flou entraîne que malgré que de nombreuses asbl déclarent leurs activités dans leurs statuts et qu'elles sont inscrites dans le Moniteur Belge et cela les place dans des situations inconfortables, car à tout moment, on peut leur ordonner un avis de fermeture en prétextant qu'elles exercent des activités clandestines. Accusations facilitées par les malheureux événements récents. La communauté musulmane craint alors qu'elle soit encore beaucoup plus frappée que les autres d'entrer dans une période de chasse aux sorcières où elle sera malgré elle objet de show médiatique et de récupération politique.

J'abrège et je vais rentrer dans les questions. Je vous rappelle que cette asbl « Les Petits Malins » existe depuis 2005 et est active dans le soutien scolaire pour des enfants de trois à huit ans. L'obligation scolaire est effective à partir de six ans. Il n'y a aucune obligation de fréquenter un établissement scolaire. De nombreux enfants de toutes convictions sont scolarisés à domicile pour des raisons diverses et variées. Seule est obligatoire l'instruction. Depuis l'ouverture de cette association, les enfants qui la fréquentent répondent parfaitement aux exigences scolaires et leur passage en secondaire ne pose aucun problème selon leur avocate.

Nous apprenons également que d'autres lieux suspectés de radicalisme ont été ou risquent d'être frappés par des arrêtés de fermetures. Alors, mes questions, l'asbl « Les Petits Malins » a été fermée mardi 17 mai. D'autres lieux ont également été fermés pour des raisons dites de radicalisation. Pourrait-on avoir un détail du nombre de lieux qui ont été fermés, une explication sur les raisons qui vous ont poussé à les fermer ? Combien de lieux sont concernés ? Est-ce en adéquation avec le nombre de lieux non reconnus dans notre commune ?

Alors, des dossiers concernant des associations musulmanes désireuses d'être actives dans le soutien scolaire ont-ils été introduits pour régularisation à la Commune ? Quels sont les obligations légales vis-à-vis de la Commune ? Si de telles demandes sont enregistrées quel sont les délais d'attente pour une réponse ?

Alors que nous sommes dans une période post-traumatique suite aux attentats liés aux événements tragiques qui se déroulent en série, pourquoi viser les écoles et les lieux de cultes alors que les départees vers la Syrie se font recruter dans les cafés ou autres lieux non confessionnels. L'école dite coranique et « Les Petits Malins » a été fermée pour raison d'infraction aux exigences urbanistiques de sécurité. Pouvez-vous me dire ou me montrer les éléments objectifs qui ont pris en considération pour justifier ces infractions à l'organisme et à la sécurité ?

Alors que des lieux de trafic de drogue sont fermés par ordonnance de police pour une durée limitée, y aura-t-il une possibilité pour l'école de reprendre ses activités une fois mise en ordre son dossier sur les aspects urbanistiques et de sécurité ? Merci pour vos réponses que je souhaite claires et précises.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**Dhr. Rahali :**

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter, beste collega's, Mevrouw de Burgemeester.

Madame la Bourgmestre, suite à la fermeture de l'établissement rue Potaerdenberg 345, donc l'association "Les Petits Malins", beaucoup d'encre a coulé non pas par rapport à la raison de la fermeture évoquée par vous en tant qu'école, établissement ne respectant pas les normes d'urbanisme, mais plutôt pour d'autres raisons. Effectivement, les médias, les journaux parlent de fermeture pour cause de radicalisme ou on parle également d'école coranique.

J'ai trois questions par rapport à ce point.

Mijn eerste vraag is eigenlijk de sluiting van dit pand. Gaat het uitsluitend over een gebrek aan stedenbouwnormen of zitten er andere redenen achter? La fermeture de cet établissement porte-t-elle seulement sur des problèmes d'urbanisme ou y a-t'il d'autres raisons la derrière?

Deuxième question, cet établissement effectivement existe depuis plusieurs années c'est ce que je viens d'avoir comme confirmation. Quels sont les éléments déclencheurs pour que seulement aujourd'hui la Commune soit contrainte ou poussée à prendre ce genre de dispositions ?

Troisième question, quelles sont les solutions quand une trentaine ou trente-huit élèves qui se trouvent aujourd'hui à la rue ? Je vous remercie.

**M. le Président :**

Dank U Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**M. Ikazban :**

Je veux intervenir.

**M. le Président :**

Je peux vous proposer que ça se fasse après la réponse.

**M. Ikazban :**

Je vais être honnête, moi j'ai évoqué ce dossier et on m'a dit que ce dossier n'allait pas être accepté comme question d'actualité. Je n'ai pas voulu avec le groupe introduire une interpellation à l'époque parce qu'on n'avait pas assez d'argumentations. Depuis lundi on a des éléments d'information supplémentaires. On m'a dit qu'il n'y avait pas de question d'actualité qui pouvait être posée. A partir du moment où il y a une question d'actualité et que c'est quand même quelque chose d'assez importants moi je me sens un peu, avec mon groupe, un peu floué de ne pas pouvoir intervenir sur ce point.

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, je vais être très clair. L'information est parue dans la presse jeudi, vous le savez, même si les informations ne sont pas complètes et que vous êtes interpellé par le point, vous aviez la possibilité de rentrer une interpellation traditionnelle. Deux de vos collègues ont introduits ce matin une question d'actualité. Cette question d'actualité du fait que le sujet avait déjà été abordé et alors qu'il y avait possibilité d'introduire une interpellation normale a été à ce moment-là refusée. C'est Madame la Bourgmestre qui avant, à l'instant, juste avant le conseil, m'a informé qu'elle était prête à répondre et qu'elle souhaitait le faire.

Monsieur Ikazban, j'ai répondu au deux, n'essayez pas de manipuler s'il-vous-plaît, j'ai répondu aux conseillers qui ont introduit la question d'actualité. Vous savez très bien que les questions d'actualité doivent être rentrées avant 10 heures du matin. J'ai répondu à ces conseillers après 10 heures donc ne venez pas dire que vous vouliez introduire quelque chose puisque vous ne saviez pas encore que le point n'allait pas être accepté. C'est de la manipulation, et maintenant je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**M. Ikazban :**

Je le savais.

**M. le Président :**

Mais vous ne pouviez pas le savoir puisque c'est une décision que moi j'ai prise ce matin après 10 heures. C'est de mon ressort.

**M. Ikazban :**

Vous avez déformé ce que j'ai dit. L'information est sortie jeudi. J'ai entendu la Bourgmestre parler à la radio. Quand j'ai entendu la Bourgmestre à la radio, j'estimais que je n'avais pas à introduire une interpellation parce que je n'avais pas assez d'information. Par contre, lundi il y a eu un article dans la RTBF qui donne la parole à la partie adverse et qui nuance fameusement le dossier et qui donnait une autre forme. A ce moment-là je considérais, avec une grosse partie de mon groupe, qu'il était légitime de poser une question écrite, mais j'avais appris que probablement cette question ne serait pas acceptée et d'ailleurs je ne me trompe pas. Vous avez dit à Monsieur Ait Jeddig que ce n'était pas possible pour lui, alors me faire passer pour quelqu'un qui raconte des histoires, ça je ne veux pas.

Moi je suis quelqu'un de correct par rapport à ça. Il n'y avait pas d'information jeudi. J'ai entendu Madame la Bourgmestre à la radio. Je considère que je n'avais pas à faire de réaction et à partir du moment où lundi, il y a un nouvel élément d'information d'actualité et lundi c'est il y a trois jours, je suis désolé quand j'entends qu'on n'accepte pas la question de Monsieur Ait Jeddig, j'ai compris à partir du moment où vous l'avez confirmé vous-même, enfin ce n'est même pas vous, c'est Madame la Bourgmestre qui accepte. Vous polémiquez et mon intention n'était pas de polémiquer, mon intention c'était simplement que quelqu'un de mon groupe, moi ou quelqu'un d'autre, puisse intervenir dans ce débat.

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban je vous rappelle que le R.O.I. est clair. Vous savez pertinemment bien que le R.O.I. me donne à moi, en tant que Président, la possibilité d'accepter ou de refuser les questions d'actualités ? Si vous souhaitiez introduire des questions d'actualité, vous aviez la possibilité de la faire avant 10 heures ce matin et vous ne l'avez pas fait. Moi j'ai communiqué avec les deux conseillers qui avaient introduit une question d'actualité en leur disant que le point étant paru dans la presse avant jeudi, que le point ne pouvait pas être pris comme un point d'actualité. Il y avait une possibilité d'introduire une interpellation. Maintenant, avant le début du Conseil, Madame la Bourgmestre est venue et m'a dit : « Écoute, j'ai préparé une réponse, permettons-leur de présenter la question d'actualité ». Ne venez pas dire que je manipule ce Conseil parce que je ne vous donne pas ....

*Intervention de Monsieur Ikazban (Enregistrement inaudible)*

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, je voudrais bien savoir qui ? Dites qui à ce moment là puisque ce n'est pas moi et vous savez que la compétence, elle est chez moi, alors arrêtons.

**M. Ikazban :**

Moi je ne suis pas un menteur !

**M. le Président :**

Je ne vous dis pas que vous mentez. Je vous dis simplement qu'il y a des règles et que les règles ne sont pas respectées et que vous avez l'habitude de faire ce genre de manipulations régulièrement. Moi je suis droit dans mes bottes.

**M. Ikazban :**

Je vous propose de vous faire remplacer par votre remplaçante parce que vos propos sont inacceptables.

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, votre manipulation est permanente dans ce genre de situation, donc c'est terminé.

**M. Ikazban :**

J'ai reçu un mail, vous voulez que je vous le montre ? Un mail qui m'indiquait clairement que la question de Monsieur Ait Jeddig n'allait pas être prise, alors ou est le problème ?

**M. le Président :**

Oui, c'est moi qui l'ai envoyé ce matin après 10 heures.

**M. Ikazban :**

On va aller jusqu'au bout hein, pourquoi ce dossier-là, la soi-disant école coranique clandestine, ah elle en a parlé comme si c'était le nouveau repaire de Daesh à Molenbeek. Mais ça vous dérange qu'on pose des questions là-dessus.

**M. le Président :**

Voilà terminons, Madame la Bourgmestre je vous donne la parole.

**Mme la Bourgmestre :**

Donc voilà, il m'a semblé intéressant de répondre à ces questions parce que c'est vrai qu'elles ont fait l'actualité depuis plusieurs jours. Moi je n'ai pas de difficultés si on transforme ces questions d'actualités en interpellations et que d'autres groupes politiques aient la possibilité également d'intervenir, mais Monsieur le Président, c'est vous qui dirigez ou du moins qui donnez et retirez la parole, donc je répète simplement que pour moi, il n'y a pas de difficulté si d'autres conseillers communaux veulent intervenir dans ce débat, car en fait, il s'agit d'un dossier extrêmement clair et justement je ne veux pas que l'on puisse donner des interprétations inexactes par rapport à des décisions qui ont été prises par les autorités communales ou par le Parquet, et donc je souhaite vraiment répondre et vous rassurer sur la manière dont nous avons agi concernant différents lieux. En effet, il y a quatre lieux de rencontre avec un encadrement pour des enfants, qui ont été fermés récemment à Molenbeek.

La première fermeture concerne l'asbl « Les Petits Malins », elle est située rue Potaerdenberg. Il s'agit d'une maison particulière unifamiliale transformée en école maternelle et primaire, sans permis d'urbanisme et en infraction avec les normes de sécurité

élémentaires, présentant un réel danger pour des enfants. Il n'y avait aucun rapport des pompiers, absence d'extincteurs, pas de pictogrammes. Concernant cette école nous avons dénombré trente-huit enfants inscrits dans l'école, dont trente-sept étaient sur place. Parmi eux, treize petits donc pour l'école maternelle et vingt-quatre en âge de scolarité obligatoire de six à huit ans. Les enfants en âge de scolarité étaient censés être scolarisés à leur domicile. Les vérifications sont en cour par le Parquet jeunesse, par le service jeunesse de la police locale et par la Communauté française afin de vérifier dans quelle mesure les enfants sont ou non des mineurs qui seraient en danger et aussi en ordre vis-à-vis de la réglementation concernant l'enseignement à domicile. En effet, il faut pour l'enseignement à domicile, une demande de dérogation motivée et introduite au préalable, une décision de la commission d'enseignement à domicile et un contrôle du niveau d'études par l'inspection générale. Etant donné qu'il s'agit d'une école non connue et les multiples références religieuses laissant penser à un enseignement religieux de type fondamentaliste, la cellule radicalisme de ma police locale a également été saisie pour investigation.

Lors de l'inspection, il a été constaté la présence de sept bénévoles, toutes des dames donnant cours mais n'ayant aucun diplôme d'enseignement et aucun lien de parenté avec les parents, avec les enfants. Il existe ainsi d'importants soupçons de fraude sociale. Les bénévoles sont rémunérés de la main à la main. Ce serait environ entre 10 et 20 euro la journée. Ils bénéficieraient aussi d'allocations sociales. La cotisation demandée aux parents serait de 85 à 100 euros par mois par enfant.

Si cette association existe depuis 2005 comme vous l'avez souligné, elle n'a pas transféré son siège social rue Potaerdenberg. Pour moi, elle ne l'a fait qu'en 2012. De plus, son objet social selon ses statuts se limite à la réalisation de l'expression culturelle de l'enfant et en aucun cas à l'organisation de la scolarité.

L'élément déclencheur a été le témoignage du voisinage qui a interpellé l'autorité locale. Suite à ces différents constats, les mesures suivantes ont été prises : les biens ont été mis sous scellés par l'auditorat du travail, un arrêt a été prononcé par l'urbanisme et confirmé par arrêté du Bourgmestre.

Concernant les enfants, comme je l'ai expliqué plus haut, le dossier est traité en bonne collaboration par le Parquet de la jeunesse, le service jeunesse de la police locale et la Communauté française.

Quant à une éventuelle reprise des activités, celle-ci est conditionnée non seulement au respect de la loi sur les asbl des normes sociales et urbanistiques et de sécurité, mais aussi des résultats de l'enquête qui est menée par le Parquet et la Communauté française. Donc, je précise qu'il n'y a pas d'enquête menée directement, c'est-à-dire avoir des statuts en ordre avec leurs objets social, respecter les lois sociales, les normes urbanistiques.

Il y a trois autres lieux qui ont été fermés, la deuxième fermeture concerne un bien sis rue du Bateau avec une salle de rassemblement et une école d'enseignement religieux avec une classe pour enfants le samedi et dimanche matin. Plusieurs infractions urbanistiques présentant un danger pour la sécurité des enfants et des personnes fréquentant l'endroit ont été constatées. Il n'y a pas de rapport de pompier, aucun extincteur, excepté un seul qui est périmé depuis 2014, l'électricité n'est pas aux normes, il n'y a pas de permis d'urbanisme et de plus, les exploitants des lieux n'ont souscrit aucune assurance et n'ont pas d'assurance incendie. Il existe également des soupçons de fraude avec notamment l'absence de toute comptabilité, registres des membres. De plus, nous avons connaissance d'un compromis signé pour le rachat par l'asbl d'un autre bien sis rue de Liverpool pour un montant d'un million deux cents mille euros. Suite à ces différents constats, un arrêt des actes a été pris et confirmé par moi-même.

Un troisième lieu concerne la rue Heyvaert avec un lieu de culte qui est situé au premier étage, de nouveau sans permis d'urbanisme et pour lequel une demande de permis est en cours pour un logement. Ce qui signifie de facto la disparition de ce lieu. Lors de la visite, aucun gestionnaire n'a pu être identifié. Concernant la sécurité, il n'existe aucun rapport de pompier, les extincteurs sont périmés, l'électricité ne répond pas aux normes et présente un réel danger avec des fils nus apparents. Suite à ces différents constats, un arrêt des actes a été pris également et confirmé par moi-même.

Enfin, le dernier lieu est situé rue Bouvier dans une école d'enseignement religieux de 110m<sup>2</sup> ouverte les week-ends pour environ 50 personnes. Diverses infractions ont été constatées. Le permis d'urbanisme en cours est pour une salle culturelle, ce qui ne correspond pas à l'affectation des lieux. Il n'y a pas de rapports de pompier, l'électricité n'est pas aux normes et dangereuse, il n'y a pas d'aérations et il y a la présence d'un logement précaire et non autorisé. Donc suite à ses différents constats, un arrêt a été pris par le service de l'Urbanisme et confirmé par moi-même.

Alors, je vous rappelle qu'en 2013, je n'avais pas hésité non plus à fermer une école pour les mêmes raisons et je peux vous affirmer que dans le futur je n'hésiterai pas car quand ces lieux ont été fermés, ils cumulent comme vous l'avez entendu un certain nombre d'infractions qui sont quand même significatives et je pense qu'on ne doit pas rester indifférent et ils représentent un réel danger pour les personnes qui les fréquentent. Moi en tant que Bourgmestre, je ne prends pas de demi-mesures par rapport à la sécurité des citoyens et plus encore quand il y a des enfants qui fréquentent ces lieux.

J'espère ainsi avoir répondu à toutes vos questions en détail par rapport aux procédures qui ont été utilisées contre ces différents lieux et donc je ne peux pas admettre qu'on puisse laisser entendre ou supposer que ce seraient des mesures qui ont été prises par, je dirais, par stigmatisation d'une communauté bien présente dans tous les rouages économiques, sociaux et culturels de notre commune. Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Il est facile de trouver des éléments après délation etc. On voit très bien qu'il s'agit uniquement de lieux de cultes musulmans et qu'effectivement on y trouve des Corans et c'est tout à fait normal. Il serait irresponsable d'aller fermer des lieux de cultes chrétiens ou autres parce qu'on y trouve des bibles, on y trouve des écritures hébraïques ou d'autres lieux ou on trouve de la fossile et des marteaux ou l'équerre et le compas, donc, c'est incroyable ! On voit quand même qu'il y a un ciblage. On peut trouver des tas d'éléments dans d'autres lieux de toutes convictions qui ne répondent pas aux normes. Ce n'est pas dans vos prérogatives non plus de voir ce qui a été déclaré l'ONSS ou qui est inscrit à l'ONSS. Vous êtes uniquement là pour la sécurité et l'urbanisme. Donc là, on comprend, elles sont essentielles, mais le reste, on ne comprend pas. Je ne souscris pas à cette tendance que vous avez et à cette atmosphère que vous voulez faire peser sur notre communauté musulmane et je ne veux pas cautionner des shows médiatiques et surtout donner de l'eau aux moulins des extrémistes de droite, comme il nous est insufflé de l'autorité supérieure. Merci.

**M. le Président :**

Merci monsieur Aït Jeddig.

**B. Question d'actualité posée par Monsieur Rahali, conseiller communal SP.A, relative à l'école coranique "asbl Les Petits Malins".**

**Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de coranische shool "asbl Les Petits Malins".**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Monsieur le Président, je ne suis pas du tout contre le fait de fermer un lieu lorsqu'il ne répond pas aux normes de sécurité, loin de là. Ce qui me dérange, c'est par rapport à cet impact médiatique que cette situation a donné. On parle plutôt de l'Islam, du coran, d'écoles coraniques, de fondamentalisme, de radicalisme, donc plein de mots qui veulent dire beaucoup de choses et rien du tout. Le fait d'avoir une école coranique, j'ai suivi une école coranique, c'est là qu'on apprend le coran, on apprend à réciter le coran, donc ça n'a rien de dangereux. Ce qui me dérange, c'est ce thème, c'est cette ampleur qu'on donne à cette histoire. J'aurais préféré que Madame la Bourgmestre, dans les médias, puisse se limiter à parler de l'insécurité ou probablement des manquements à l'urbanisme que de faire le coucou aux actualités que nous subissons depuis le 13 novembre. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rahali.

Madame Bastin, vous prenez la présidence.

**L'avocate de l'asbl :**

Est-ce que je peux intervenir ?

**Madame la Bourgmestre :**

Non, évidemment pas. Je sais que vous êtes l'avocate de l'asbl, mais comme vous êtes juriste, je suppose que vous connaissez aussi un minimum les règles concernant la tenue d'un conseil communal, et je peux vous assurer qu'il n'y a aucun autre intervenant que les conseillers communaux qui peuvent intervenir. Vous aurez certainement l'occasion de disserter avec tous les membres de l'assemblée à l'issue de notre réunion.

*Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting*

*Gérardine Bastin prend la présidence de la séance / neemt het voorzitterschap van de zitting.*

**C. Question d'actualité posée par Monsieur Achaoui, conseiller communal PS, relative au RWS (Racing White Star).  
Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Achaoui, gemeenteraadslid PS, betreffende RWS (Racing White Star).**

---

**Mme la Présidente, Gérardine Bastin :**

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Madame la Présidente, Madame la Bourgmestre, très chers Conseillers, Mesdames et Messieurs les Echevins, nul ne peut ignorer que le dossier foot continue à fortement ébranler notre Commune, déjà bien ternie par les événements que nous avons tous vécus. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le feuilleton est loin d'être terminé puisque la dimension foot et l'avenir des jeunes de l'Ecole de formation ont définitivement laissé place aux contestations, revendications, recours devant les tribunaux, lynchages, règlements de comptes, récupérations politiques, je dirais quel gâchis Mesdames et Messieurs.

Vous tuez un club actif, plein de vie avec un projet sportif multidimensionnel pour notre jeunesse et pour certainement le rayonnement de notre commune, on l'a certainement répété au profit de la résolution d'un autre club qu'on a tous défendu, bien évidemment au passé, certes mythique, dont le capital richesse à ce stade-ci est avant tout nostalgique.

Force est de constater que l'avenir du club avec ses 654 jeunes ne préoccupe malheureusement plus les membres de la majorité et que ce drame humain semble totalement les dépasser.

Alors, vous semblez être résignés devant le KO que vous avez causé bien évidemment et que vous êtes incapable d'évaluer. Je regrette cette démission face à ce désastre social et humain et état alarmant. J'y reviendrai plus en détail. Nous ne constatons aucune prise de position de la part de la majorité. Une position pourtant, vous le reconnaîtrez, si violente contre le projet d'un club en continuité, devant qui des obstacles ont été dressés pour entraver sa continuité et sa progression positive, parce que pour moi, il y avait une évolution positive pour la dimension sport pour la jeunesse. Aucune sortie médiatique dénonçant certaines injustices et les propos inacceptables relatés récemment dans la presse, pourquoi ? Cela m'étonne à titre personnel bien évidemment.

Je dirais que cette insouciance et absence de tout soutien, ne fut-ce que morale, par rapport au respect du sport, laisse croire que certains de la majorité sont aujourd'hui satisfaits de ce résultat inespéré. On est en droit de s'interroger sur la sincérité de l'implication depuis le début dans ce dossier et sincèrement, je doute de la volonté première.

Alors Madame la Bourgmestre, Monsieur l'Echevin des Sports, puisque vous êtes les acteurs principaux dans ce dossier, pourquoi ne pas avoir pris de la hauteur dans ce dossier dès le départ ? Pourquoi ne pas avoir fait appel à des gens métrisant la spécificité et la complexité du monde du ballon rond ? Ce n'est pas quelque chose de facile, mais c'était indéniable, important. Pourquoi avez-vous fait de ce dossier un dossier communautaire ? Le blanc d'un côté, les jeunes de l'autre ? Votre entêtement et vos prises de position irresponsable et unilatérale se traduisent aujourd'hui sur le terrain. Chacun se défend de dire que ce n'est pas moi, c'est l'autre. Alors, Monsieur El Khannouss, Echevin des Sports, entre parenthèses CDH, pourquoi, parce que vous semblez fortement préoccupé de votre appartenance politique au point de la mentionner entre parenthèses à chaque publication

que vous faites dans Facebook, tweet, etc., ne craigniez rien Monsieur El Khannouss, de ce côté-là les Molenbeekois n'oublieront pas d'aussitôt, que vous êtes CDH.

Alors, à ce sujet, dès l'annonce du refus de la licence Monsieur El Khannouss, vous avez évoqué la possibilité d'un recours avec la participation de certains parents. Chose étonnante puisque aucun parent n'a été sollicité par vous et la sur-mobilisation qui a eu lieu devant le siège de la Fédération Belge de Football, on vous a cherché mais en vain, vous avez brillé par votre absence encore une fois.

Alors, à défaut de prendre vos responsabilités et là, je m'adresse de façon générale à tous les membres de la majorité, au lieu de dénoncer d'abord cette condamnation et de soutenir surtout nos jeunes, vous avez plutôt opté pour le silence au point de permettre à d'autres personnalités politiques en dehors de notre commune de s'intéresser à la cause et de s'inquiéter, de s'attaquer pour trouver des solutions pour l'avenir des jeunes. Pourquoi cette démission finalement ?

Alors, aujourd'hui pour certains qui prétendent que c'est un cadavre, devant ce cadavre abattu, mais respirant toujours, les vautours guettent et attendent le bon moment pour s'accaparer du bon morceau, pas parce que nos jeunes sont importants et que leur situation est préoccupante, non non non non, c'est tout simplement pour pouvoir utiliser les jeunes pour exister d'avantage et devenir plus important que le concurrent direct par rapport à l'utilisation des infrastructures sportives communales molenbeekoises. Notre jeunesse est dépourvue et ne sait plus où aller. Les parents sont écœurés et je pense qu'ils ne nous pardonneront jamais.

Quelques éléments objectifs par rapport à cette question, savez-vous que la semaine passée, plus de 180 de nos jeunes ont passé des tests à l'Union Saint-Gilloise et seulement quelques-uns ont été repris. Cinq, faute de place, les autres ont été refoulés. Savez-vous que seulement une petite centaine de joueurs ont démissionné avant le 31 avril, date butoir arrêt Bosman pour ceux qui le savent et que 550 restent aujourd'hui encore affiliés au White Star, que certains ont rejoint le RWDM, j'ai les chiffres datés et mis à jour hier après-midi à quatorze heures ? Et bien deux, régionaux et provinciaux. J'ai des chiffres un peu plus particuliers, plus parlant, donc

**Mme la Présidente :**

Monsieur, votre temps est dépassé.

**M. Achaoui :**

Oui Madame l'Echevine, venez plus souvent, si vous étiez plus habituée à rester et à écouter les questions...

Savez-vous que tous les nationaux ...

**Mme la Présidente :**

Poser votre question Monsieur Achaoui !

**M. Achaoui :**

C'est une question.

**Mme la Bourgmestre :**

C'est une question d'actualité ...

**M. Achaoui :**

Non Madame, vous allez lever le ton pour essayer de noyer le bébé. C'est ce que vous faites généralement, respectez Monsieur El Khannouss qui a été interpellé et il n'a pas fait part de son mécontentement, respectez-le Madame, s'il-vous-plaît, à juste titre.

**Mme la Bourgmestre :**

Respectez le règlement Monsieur !

**M. Achaoui :**

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est le Président, et ici en l'occurrence la Présidente qui interpelle, qui arrête, qui donne la parole.

Savez-vous que tous les nationaux Elites n'ont pas de solution réelle à leur avenir ?

Savez-vous que les clubs existants sont saturés et dans l'incapacité de prendre en charge d'avantages de joueurs dans leur noyau ?

Savez-vous que si une solution réelle n'est pas trouvée aux jeunes, la majorité ne jouera plus au football à cause de votre insouciance ?

Savez-vous Monsieur l'Echevin et Madame la Bourgmestre que dans notre Commune, les infrastructures sont saturées et la création d'une nouvelle Ecole de formation, parce qu'on entend RWDM etc., certains comptent parmi elles déjà 200 inscrits, que la jeunesse marocaine en a 450, le White Star en a 550.

Je termine, alors chers membres de la majorité, quelles sont les questions, quelles sont les solutions concrètes que vous comptez apporter face à cette tragédie que nos jeunes vivent en ce moment, la veille des examens, la veille de la coupe d'Europe, beaucoup de jeunes ne pourront plus s'identifier comme footballeur avant les vacances.

**Mme la Présidente :**

Je pense qu'on vous a assez entendu.

**M. Achaoui :**

La vérité vous blesse, Madame Schepmans ?

**Mme la Bourgmestre :**

Mais non, pas du tout.

**M. Achaoui :**

C'est ça qui me dérange dans cette histoire.

**Mme la Bourgmestre :**

Non pas du tout, mais j'exige un minimum de respect Monsieur.

**M. Achaoui :**

Non, c'est un grand respect que l'on doit à l'Ecole des jeunes.

**Mme la Présidente :**

On arrête de polémiquer.

**Mme la Bourgmestre :**

J'aurai l'occasion de vous répondre et je demande un minimum de respect par rapport au règlement. Puisque cette opposition fait tellement l'hameçon à la majorité, je lui demande un minimum de respect par rapport au règlement.

**M. Achaoui :**

Soyez juste avec vous-même d'abord !

**Mme la Bourgmestre :**

Je suis correcte.

**Mme la Présidente :**

Bon, on arrête de polémiquer. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre pour donner des réponses aux questions posées par Monsieur Achaoui.

**Mme la Bourgmestre :**

Bien, justement Monsieur Achaoui, je vais avant tout couper court à ces accusations tout à fait infondées à laquelle la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a été confrontée.

Non, la Commune n'est pas responsable de la non-délivrance par la cour d'arbitrage de la licence professionnelle au White Star. Au moment de passer devant cette cour, le White Star avait dans sa poche la convention d'occupation du Stade Edmond Machtens, convention à durée indéterminée qui a été acceptée par un conseil communal réuni en urgence. De plus, la cour confirme noir sur blanc que le stade n'a pas été le motif de refus. Donc, je réclame de votre part un peu d'honnêteté intellectuelle, je la réclame de la part de tous les protagonistes à ce dossier et je voudrais justement, puisque vous laissez entendre que certains ont des intérêts dans ce dossier, je voudrais également que vous fassiez preuve de retenue par rapport à vos intérêts ou par rapport aux intérêts que certains conseillers communaux ont dans les clubs de football.

Mon sentiment, puisque vous me le demandez, est que le White Star a pris le dossier de la licence beaucoup trop à la légère. Dans le cadre de nos discussions pour l'occupation du stade, nous avons constaté cette même légèreté. Je ne vous rappelle pas que nous avons écrit de très nombreux courriers au White Star. Nous l'avons mis en demeure, nous lui avons tendu la main, nous lui avons demandé de venir à la table de négociation, il n'en a rien été. La seule réponse a été de traduire la Commune devant les tribunaux, ce qui n'a pas empêché le White Star de se faire ramener dans les cordes, sur le plan juridique, et je pense

que beaucoup de difficultés rencontrées par le White Star sont liées à la personnalité du manager de ce club. Ce n'est pas à moi de détailler les motifs du refus de la cour d'arbitrage. Je pense qu'ils ont été suffisamment relayés dans la presse. Je peux vous assurer que tant le manager, que le Président m'ont remerciée, nous ont remerciés, ont remercié le Conseil communal pour l'effort qui avait été réalisé par la Commune justement dans le cadre de la nouvelle convention qui avait été présentée et que vous avez d'ailleurs approuvée à ce conseil communal qui a été convoqué en urgence. Et là, le ton que vous avez utilisé était bien différent de celui que vous mettez en avant aujourd'hui. Je comprends vos déceptions, nous aussi, on est extrêmement déçus que le White Star ne puisse pas jouer en 1ere division, mais la responsabilité n'est pas du fait de la Commune, elle est du fait d'un occupant qui s'est comporté en personne autoritaire, mais surtout en propriétaire qui n'a pris que ses droits et qui n'a rencontré aucune de ses obligations, tant à l'égard de la Commune qu'à l'égard des jeunes. Je suis bien d'accord que si ce club avait joué en division 1, cela aurait été positif pour l'image de la commune, cela aurait été positif pour l'Ecole des jeunes. Le stade Edmond Machtens aurait vibré chaque semaine. Il aurait vibré une fois avec le White Star en division un et une autre fois avec le RWDM et son public. Dès le départ, la Commune a dit il y a la possibilité de coexistence, de cohabitation, de deux stades, de deux clubs sur le stade Edmond Machtens. Cela n'a pas été possible. J'entends que le manager et le Président du White Star veulent attaquer la décision de la cour d'arbitrage en justice. Voilà, nous attendons et nous verrons la suite de cette saga, mais comme vous l'avez dit pour la commune, il est surtout urgent de préparer l'avenir.

Donc, concrètement dans ce but, nous souhaitons connaître les intentions du White Star, d'ailleurs nous lui avons demandé ce qui l'en était, mais si certains au White Star s'expriment très largement au travers des médias, quand le propriétaire du Stade Machtens leur demande des précisions sur l'attitude qu'ils vont adopter, sur le futur qu'ils envisagent, et bien là, il n'y a jamais de réponse, il n'y a jamais de retour. Est-ce que le White Star souhaite poursuivre ses activités au Machtens en division un amateur ? Moi j'ai entendu dire le manager, si je ne suis pas en division un, et bien je quitte, je laisse tout tomber, je laisse tomber les jeunes, je vais vers d'autres horizons, je m'occuperai de mes joueurs, je les revendrai et ce sera très bien comme ça. C'est aussi des propos que j'ai entendu. Est-ce que ce sont des propos responsables de la part d'un manager ? On peut se poser la question !

Où en est cette procédure judiciaire qu'il menace d'intenter, mais qui à ma connaissance, est toujours inexistante, alors qu'elle a été annoncée dès le lendemain de la cour d'arbitrage et je conseillerai à ce manager peut-être de s'activer puisqu'il faut préparer la saison prochaine. Où en est la procédure en liquidation qui est menée contre le White Star ?

Je pense que la réponse à ces questions conditionne l'avenir. Nous avons envoyé, comme je vous l'ai dit, beaucoup de courriers au White Star pendant toute cette période d'occupation, nous en avons encore envoyé un lui demandant ses intentions, plutôt de connaître ses intentions, que va-t-il faire ? Quelle est son attitude par rapport aux jeunes ? Nous lui avons demandé, plutôt que ses déclarations dans la presse. Je vous dirai que face aux attitudes de bouts de faits médiatiques de ce manager, le silence est certainement plus productif et la réflexion. La mise en place de la prochaine saison, c'est certainement plus productif que des fausses promesses qui ont été faites, notamment aux jeunes par ce club qui a retenu les jeunes jusqu'au bout, en leur faisant croire qu'ils n'avaient pas la possibilité de partir, en leur faisant croire qu'ils auraient toute la saison prochaine. Je pense que les grandes victimes, ce sont justement ces jeunes pour lesquels les responsables du club n'ont pas été honnêtes.

Nous avons pris contact avec l'Union belge pour voir justement ce qui est possible règlementairement parce que nous voulons organiser la saison prochaine pour les jeunes,

pour qu'ils puissent continuer à jouer, à évoluer au niveau du football dans cette commune. Alors, si le White Star décide de poursuivre ses activités au Stade Edmond Machtens, ce qui est tout à fait faisable, et bien les enfants continueront à jouer dans la structure actuelle. Donc je ne comprends pas très bien votre stress, sauf peut-être pour l'élite, mais il n'y a pas 650 jeunes qui sont en élite ou à la rue, comme vous l'avez laissé entendre. Si le White Star en décide autrement et renonce à son école des jeunes, et bien nous demanderons à l'Union belge de libérer les jeunes afin de rendre aux parents la liberté du choix de leur nouveau club.

Enfin, concernant les propos qu'auraient tenus un de ses responsables, je ne vais pas rentrer dans la polémique, mais dans ce dossier qui malheureusement devient judiciaire, il convient d'être prudent par rapport aux propos tenus ou intentés ainsi qu'aux prises de positions des uns et des autres. Je pense que notre Echevin des Sports souhaite compléter ma réponse.

**Mme la Présidente :**

C'est ce que j'allais proposer puisque l'Echevin des Sports a été interpellé personnellement.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Merci Madame la Présidente, tout le monde sait que nous avons deux Echevins au sein de ce Collège, trois enfin tout le monde est échevin des Sports aujourd'hui.

**M. De Block :**

Moi je voudrais attirer l'attention de Madame la Présidente que c'est presque devenu une habitude, qu'en fait, Monsieur Eylenbosch ne peut pas être présent lors des délibérations ...

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Ce n'est pas une délibération, c'est une question d'actualité. On ne va pas faire dans le formalisme.

**M. De Block :**

On a été trop indulgent avec ce genre de choses, j'aimerais bien qu'on acte le refus d'appliquer le règlement d'ordre intérieur !

**Mme la Présidente :**

M. Eylenbosch, pour la forme, je vous demande de bien vouloir rejoindre le public svp.

**M. De Block :**

Non, le règlement est très clair, il est dit « ne peut être présent », il doit sortir.

**Mme la Présidente :**

Non, qu'il se retire dans le public.

D'abord je demande le silence.

**M. De Block :**

Je trouve que c'est grave, ce n'est pas un détail.

**Mme la Présidente :**

On vous a entendu Monsieur De Block.

Merci Monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Il y a des cons, et ils sont partout !

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Non ce n'est rien, allez ...

**M. Ikazban :**

Comment ça, allez ! On traite un conseiller de con, et vous trouvez ça normal ? Ca ça ne va pas.

**Mme la Présidente :**

Monsieur Ikazban s'il-vous-plaît, calmez-vous.

**M. Ikazban :**

Je suis très calme.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Attendez, moi je vais perdre le fil de mes idées, j'essaie de répondre à Monsieur Achaoui.

**M. Ikazban :**

Je demande une motion d'ordre.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Que dit le règlement, est-ce que la motion d'ordre passe avant ?

**M. Ikazban :**

Je viens d'assister, à l'instant, au Président du Conseil communal qui se lève et qui traite un Conseiller communal de con, c'est inacceptable ! Et avant ça, il m'a traité de menteur, ici, c'est à nouveau inacceptable.

Alors moi, ce que je propose, puisque Dirk De Block, lui, a demandé que le Président Eylenbosch n'assiste pas au débat, moi je lui demande de rentrer chez lui à la maison ce

soir. Faites quelque chose, parce que c'est inacceptable. Ça va ou quoi, on traite les gens de con...

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. Ikazban :**

Monsieur le Secrétaire communal, prenez acte que la Président du conseil n'a rien fait suite à ce que je viens de déclarer. Vous prenez acte que le Président du Conseil communal, Michel Eylenbosch, a traité un conseiller communal de con, après m'avoir traité moi de menteur. Moi en tout ça je prends acte que la Président ne fait rien et ne respecte pas ni le règlement ni la loi communale.

**Mme la Présidente :**

J'ai demandé à Monsieur Eylenbosch de quitter l'ensemble des Conseillers communaux pour aller dans le public.

**M. De Block :**

Madame la Présidente, je demande l'application du règlement d'ordre intérieur, ça ne fait pas de moi un con. J'aimerais bien que la Présidence du Conseil, quand des conseillers demandent d'appliquer le règlement d'ordre intérieur, qu'ils ne se fassent pas insulter et j'aimerais bien que quand ils se font traiter de con, que la Présidente intervienne et remette les gens à l'ordre. Si vous ne faites pas ça, il y a parti pris. Il y avait déjà parti pris dans le chef du Président, ne laissons pas évoluer la situation de telle sorte qu'il y ait aussi parti pris dans le chef de la Présidente.

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il y a un manque de respect par rapport à ce qui a été dit, je trouve que c'est inacceptable, je pense aussi que les Conseillers sont conscients que c'est quelque chose qui a dépassé les normes et bon, je ne sais pas ce qu'il faut en faire, mais de toute façon c'est fort regrettable !

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Qu'il fasse des excuses sincères.

**Mme la Présidente :**

Quand il reviendra, il fera des excuses et en attendant, je redonne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Voilà, on peut allumer les chandelles... Il fait encore suffisamment clair et en complément de ce qui a été dit par la Bourgmestre, je vais essayer de ne pas être très polémique, malgré tout ce que j'ai pu entendre comme gentillesse, comme approximation, comme amabilité, comme certains éléments mensongers et donc je vais essayer de répondre en disant que...

**Mme la Présidente :**

Je demande le silence s'il-vous-plaît, c'est aussi du respect.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Monsieur Achaoui, vous arrivez par rapport à ce dossier comme les cavaliers d'Offenbach, quand tout est fini, et vous vous intéressez à ce dossier. C'est très bien et je dis qu'il vaut mieux tard que jamais, parce que malgré que c'est un dossier effectivement, je ne vais pas refaire tout l'historique de celui-ci, mais rassurez-vous, en tant qu'Echevin des Sports et même si nous avons eu certaines divergences au niveau du Collège par rapport à ce dossier, et bien ce fut pour nous une priorité, non seulement pour moi en tant qu'Echevin des Sports, mais aussi pour le service des Sports.

Par rapport aux derniers épisodes, je ne vais pas revenir sur tout l'historique, nous avons eu des consultations, des concertations avec le responsable du White Star. J'ai rencontré des parents et des responsables du White Star et les déclarations que vous avez pu lire dans la presse ne sont pas, contrairement à certaines des déclarations, à l'emporte-pièce qui visent à faire du vent. Nous avons étuvé la possibilité de soutenir la démarche auprès des tribunaux et du White Star et je l'ai expliqué, je l'ai fait à titre exceptionnel parce que passé par le billet du Collège, ça devrait passer évidemment par le Conseil communal et nous voulions gagner du temps à l'époque parce que nous étions dans l'urgence. Des consultations ont eu lieu avec des parents et les responsables du White Star pour étudier les possibilités si jamais les différentes déclarations que nous avons pu entendre dans la presse devaient se réaliser. C'est-à-dire que le club qui devait passer en première division et que j'ai soutenu depuis le début, Monsieur Achaoui, contrairement à certains qui en cours de route ont changé de position, je soutiens ce club et je rappelle que c'est le Collège qui a milité pour qu'il revienne au Stade Machtens alors que nous avions un stade qui était désertifié, mais nous continuons à le soutenir. Je ne vais pas revenir sur les différentes péripéties, mais ce recours qui a été, contrairement à ce que Madame la Bourgmestre vient de dire, il y a un recours qui a été introduit par rapport à la décision de l'Union belge et donc, nous avons, ça m'a été confirmé en tout cas par des responsables du White Star, nous avons étudié trois scénarios. Le premier que je souhaite avec force, c'est que le White Star soit confirmé, qu'ils passent en première division, comme il a été consacré par je dirais la victoire sportive à laquelle nous avons tous assisté.

Deuxièmement, si ce n'est pas le cas, ils descendraient en amateur et donc il y aurait la grande majorité des jeunes qui serait sauvée sauf en Elite, ça a été dit et donc il faudra trouver une solution de remplacement et je l'ai dit ici à plusieurs reprises pour ceux qui s'y connaissent un peu en foot et vous connaissez mieux que moi le foot, c'est une de vos spécialités, il faut le reconnaître, c'est que les Elites à Bruxelles, il y a peu ou pas de club susceptible de les accueillir. Les deux seuls clubs qu'il y a, c'est Anderlecht et l'Union Saint-Gilloise et vous avez expliqué que 150 jeunes ont été faire des tests et qu'il n'y en a que quatre ou cinq qui ont été repris sans compter la quarantaine qui ont été évincés par l'Union Saint-Gilloise qui se retrouvent sur le carreau parce que les listes d'attentes sont très longues.

Puis, nous avons la troisième option et la Bourgmestre l'a rappelé à travers une demande qui a été faite à l'Union belge, c'est l'option que nous avons eue lorsque le FC Bruxelles est tombé en faillite, ça veut dire obtenir une dérogation pour pouvoir jouer au Stade Machtens pendant un an avec l'ensemble des jeunes et nous donner un peu de répit, pour que pendant cette année, nous puissions trouver une solution soit à travers l'arrivée d'un nouveau club, soit à travers la reprise par des clubs existants.

La question du racisme, effectivement on vit le racisme. Je le dis, je l'affirme. Nous avons vécu ici au Conseil communal, enfin au Château du Karreveld. Dans le milieu du football, c'est une pratique malheureusement qui est une réalité. J'ai moi-même été traité de bougnoul au Conseil communal. J'ai, avec le soutien du Collège, lancé une procédure qui est pendante devant les tribunaux, aujourd'hui nous attendons qu'elle soit traitée par les tribunaux et donc ce n'est pas quelque chose de nouveau ce qui a été relayé par le Président du White Star, c'est malheureusement monnaie courante dans le milieu du football et pas seulement dans le milieu du football. Ça, c'est une réalité et je ne pense pas que c'est à nous au niveau du Collège, alors que nous luttons tous les jours à travers des actions pour faire reculer ce phénomène, que nous devons nous exprimer publiquement, parce que c'est ça que vous attendiez à travers votre interpellation, c'est que nous organisions une conférence de presse pour dire « nous condamnons les propos du Président de la Fédération alors que nous n'étions pas présents ». Si les faits sont avérés, c'est quelque chose de très grave de la part de quelqu'un qui est censé être un exemple, c'est tout simplement inacceptable.

En résumé, le Collège, le service des Sports, nous mettons tout en œuvre pour essayer de parer à toute éventualité. Si jamais le White Star n'est pas repris en première division, nous avons un plan B et un plan C. Donc rassurez-vous à ce niveau-là, nous avons pris nos dispositions et nous assumerons nos responsabilités jusqu'au bout. Merci.

**Mme la Présidente :**

Monsieur Achaoui vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. Achaoui :**

Certainement. Je voudrais surtout préciser certains éléments. D'abord, par rapport à l'intervention de Madame la Bourgmestre, je suis étonné du manque d'information précise quant aux éléments que vous avez avancé. Tout d'abord, par rapport à l'obtention de la licence, il faut savoir qu'il y a eu deux étapes importantes. D'abord, comme tous les clubs le font généralement, on passe d'abord devant la fédération de football pour l'ostentation de la licence et là, ce sont certains éléments qui doivent être démontrés et en l'occurrence l'occupation d'un terrain de football. Il s'avère que ce passage-là, la convention définitive n'étant pas signée et c'est uniquement après ce refus-là que le club en question reçoit une deuxième possibilité et c'est alors qu'il passe devant le CBAS, la fameuse institution qui doit statuer sur un certain nombre d'éléments et en particulier sur un audit, sur un plan financier, donc c'est une étape beaucoup plus approfondie.

En d'autres termes, si la problématique de la convention n'avait pas été annulée et je ne reviendrai pas sur les éléments et les manquements du club, on l'a assez répété, si l'annulation n'avait pas été actée, croyez-moi que la question essentielle à savoir la disponibilité d'un terrain pour pratiquer le football, chose qui est essentielle bien évidemment aurait été débattu certainement, mais nous ne posons pas de problèmes et on ne serait pas devant le CBAS. Alors évidemment l'urgence que vous avez soulevée, je pense que c'est grâce à une volonté aussi de la majorité de recadrer un certain nombre de choses. On l'a souhaité, on l'a félicité et je pense que ce n'est pas ça le gros problème en soi. Je suis en train de faire un constat et d'analyser le drame humain qui se passe au niveau des jeunes et la priorité restant les jeunes.

Par rapport aux chiffres que vous avez cités, Madame Françoise Schepmans, au niveau des jeunes qui partent, des Elites, etc. je suis dans le regret de vous dire que la personne qui a écrit la note, manque d'objectivité et de chiffres. J'évoquais les chiffres qui sont tombés de la fédération hier à 14 heures précises, qui démontrent clairement les

mouvements des in et des out des clubs et les mouvements, à savoir d'un les démissions qui sont opérées avant une certaine date, les demandes de transferts après le 31 et ça, c'est acté, c'est un document officiel émanant de la Fédération qui démontre clairement que sur autant de temps, il y a eu autant de demandes et que fautes de croire que vous ne connaissez pas la notion d'Elite, il y a 272 Elites au White Star, Madame, à savoir, il y a les catégories provinciales, régionales et élites, et bien sachez qu'il y a 272 joueurs aujourd'hui. Alors si on enlève 5 ou 6 élites qui ont trouvé refuge, et bien les autres ne pouvant plus, et Monsieur El Khannouss l'a très bien dit, la possibilité de trouver une solution demain, c'est pour les régionaux et les provinciaux qui restent malgré tout important puisqu'ils ne trouvent même pas de refuge dans des clubs existants offrant les régionaux et les provinciaux. Donc la solution, elle se doit d'être au White Star pour offrir la possibilité à ces jeunes qui ne trouvent pas de place ni régionaux, ni provinciaux, ni encore moins élite de pouvoir pratiquer leur football.

Quand vous me dites, Madame, que j'ai utilisé un autre ton qui a été changeant par rapport au début, je suis tout à fait d'accord avec vous. On était dans une situation qui demandait négociation, tempérer un certain nombre de choses, trouver une solution. D'ailleurs aujourd'hui, le constat y est, et moi ce que je regrette, c'est l'action que vous avez eu de trouver une solution et aujourd'hui vous semblez, vous évoquez que le silence est une vertu que face à des problèmes, il vaut mieux garder le silence, mais aujourd'hui ce n'est pas le silence que nos jeunes veulent, c'est une action, une décision, une attitude pragmatique. Voilà, ça se sont les éléments de réponse et je ne vais pas en rajouter d'avantage parce que beaucoup de choses ont été dites. Merci.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Achaoui.

Monsieur le Président...

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Le vrai, celui qui va faire des excuses.

*Michel Eylenbosch reprend la présidence de la séance / herneemt het voorzitterschap van de zitting*

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

Merci Madame Bastin pour m'avoir remplacé de main de maitre.

Monsieur De Block, ma pensée a peut-être été plus rapide que mes paroles ou l'inverse, mais donc je vous présente mes excuses, mais sans plus, parce que je n'aime pas le petit jeu que vous avez eu. Merci.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Mijnheer de Voorzitter ik heb nog een vraag over de dagorde. We hebben soms het gevoel dat we in een kleuterschool zitten maar mijn vraag gaat over een school.

Le point 26 pour lequel il y a des parents et des gens intéressés, présents dans la salle, je demanderais de l'avancer, de le traiter d'abord pour que les gens ne soient pas

venus pour rien, parce qu'on risque d'arriver à ce point à 23 heures et donc d'avoir fait venir les gens pour rien.

Ik zou voorstellen om het punt 26 naar voor te schuiven en als eerst ... Neen ik heb ze ook niet laten komen Mevrouw de Burgemeester als u het dat is wat U wilt zeggen. Die mensen zijn op eigen houtje gekomen en ik heb dat niet georganiseerd maar ik denk wel dat zij graag zouden hebben dat het punt eerst wordt behandeld en dat zij niet moeten wachten tot elf, twaalf uur vanavond.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank U Mijnheer Van Damme. Il n'y a pas d'objections à ce que ce point 26 soit traité en premier, donc modification de l'ordre du jour ?

Avant d'aborder ce point-là, j'ai Madame la Bourgmestre qui voulait également intervenir sur l'ordre du jour.

**Mme la Bourgmestre :**

Concernant l'ordre du jour pour le point qui concerne le règlement qui a été longuement abordé en sections réunies de ce lundi, et bien le point est retiré. En effet, Madame Gilles a un empêchement et comme je l'ai dit, le projet a fait l'objet de nombreux échanges que l'on peut d'ailleurs qualifier de tout à fait constructifs ce lundi soir en sections réunies et il avait été demandé aux conseillers de transmettre au préalable leurs amendements et d'ailleurs Monsieur De Block nous a gratifié de plusieurs amendements, de 9 amendements à ce projet de règlement et il nous les a transmis au préalable par écrit. C'est vraiment une démarche tout à fait positive. C'est pour ça que je tenais à le souligner et d'ailleurs la matière étant relativement complexe et de tout façon des modifications devant être aussi apportées au règlement général de police pour mettre en œuvre ce règlement nous considérons, en tout cas moi, je considère qu'il n'y a pas urgence et donc je vous propose de revenir à l'automne avec ce projet qui a le mérite de présenter une méthodologie claire et qui a fait l'objet d'un important travail des services de la Démographie et Juridiques de Molenbeek dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est tenu au niveau des communes bruxelloises. Donc l'information, le travail qui s'est fait en collaboration avec l'Association des Villes et des Communes qui a pleinement marqué sa satisfaction sur la production de ce règlement ce travail doit se poursuivre avec la volonté aussi d'avoir un même règlement ou un règlement très proche pour les communes de la Région bruxelloise à l'instar des règlements qui existent déjà pour la Flandre et la Wallonie.

Je demande que ce point soit retiré de notre ordre du jour.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

**2. Enseignement néerlandophone: a) déménagement des sections maternelles du Parc Marie-José vers la rue des Béguines 101 en septembre 2016 avec extension - b) déménagement de la section maternelle de Paloke vers la rue des Béguines 101 en septembre 2017 - c) extension de l'école fondamentale Paloke en septembre 2017. Nederlandstalig onderwijs: a) verhuis vestiging kleuters Park Marie-José naar nieuwe vestiging Begijnenstraat 101 september 2016 met uitbreiding - b) verhuis kleuterafdeling Paloke naar vestiging Begijnenstraat 101 september 2017- c) uitbreiding lagere school Paloke september 2017.**

---

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

Ik geef het woord aan mevrouw Gadaleta voor het punt 2.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

Permettez-moi de vous introduire le point.

Depuis quelques années, nous sommes confrontés aux problèmes de la filiale de l'école Paloke qui se situe au Parc Marie-José. L'école Paloke est une école qui a déjà deux sites, un site qui se trouve à la chaussée de Ninove et un site qui se trouve dans le Parc Marie-José. Dans ce site au Parc Marie-José depuis, déjà plusieurs inscriptions, la Communauté flamande nous a fait remarquer que les locaux ne sont pas conformes et donc qu'il fallait trouver une solution pour ces locaux au Parc Marie-José.

Dans cette école Paloke, nous avons un problème depuis de nombreuses années. C'est-à-dire que comme il y a aussi la partie à l'école Marie-José, les classes de maternelle sont excédantes par rapport aux classes primaires. Chaque année, il y a des enfants de l'école maternelle, de l'école Paloke Marie-José qui ne peuvent pas s'inscrire en primaire. Cette année, il s'agit de neuf enfants qui n'ont pas trouvé de place dans une école primaire.

En ce qui me concerne et je pense que pour tout le Collège, c'est extrêmement important d'après les derniers chiffres du LOP, Lokaal Overleg Platform, qui est l'organe de la Communauté flamande qui centralise les inscriptions, et bien aujourd'hui, quatre cent dix enfants de Molenbeek n'ont pas de place dans l'enseignement néerlandophone dans les prochaines années scolaires. Le Collège et moi-même estimons que c'est de notre responsabilité de faire tout ce qui est possible pour qu'il y ait de la place pour ces 410 enfants.

Pourquoi l'école primaire est-elle importante, parce que les chiffres du LOP montrent qu'il y a de plus en plus de manque de place en maternelle, mais aussi en primaire. Cette année, c'est même la première fois qu'on remarque que même pour les élèves de première primaire, il n'y a pas assez de place. Il n'est pas possible de créer deux sites séparés, pour les maternelles et les primaires. La distance entre les deux sites, c'est 2,3 km, je l'ai calculé via Google Maps à pied et en voiture. Le site Marie-José sera déjà transféré en 2016 - 2017 et l'école maternelle de Paloke sera transférée en 2017 - 2018. Ils vont aller sur un site qui se trouve à la rue des Béguines. Cette école est aujourd'hui occupée par l'enseignement francophone, une école maternelle francophone. Vous vous souvenez que le 26 février, le conseil communal a voté un échange de locaux entre la rue De Koninck où il y avait six locaux destinés à l'enseignement néerlandophone et les locaux de la rue des Béguines. En échange de ça, ça permettait pour le site de la rue De Koninck d'avoir six locaux et donc d'avoir un site francophone et les néerlandophones récupéraient neuf locaux. Il s'agit de neuf locaux, dont des chalets assez récents, l'école a été ouverte en 2012, des locaux qui sont beaucoup plus adaptés aux plus petits. Dans ceux-ci, les enfants de l'école maternelle auront droit à leur cour de récréation, ce qui n'est pas le cas actuellement à la chaussée de

Ninove, ils auront droit à leur propre réfectoire et ils ont aussi droit à une autre petite salle de gymnastique. En ce qui concerne la cour, nous allons aussi introduire un dossier auprès de la Vlaams Gemeenschap Commissie (VGC) pour améliorer encore la cour. Cette implantation de la rue des Béguines se trouve déjà à côté d'une crèche néerlandophone.

Concernant l'information aux parents, il y a eu une information écrite dans la semaine du 22 mars. Cette information, j'en conviens, n'a pas pu se dérouler comme prévu. Comme vous vous souvenez, c'était la semaine des attentats et donc effectivement, ça s'est passé dans un contexte particulier. Cette information n'a pas permis d'expliquer aux parents les atouts de ces changements. On a donc organisé après les vacances de pâques une visite avec les parents sur le site. Certaines remarques ont été formulées lors de cette visite, les locaux ne sont pas adaptés, des parents ont demandé d'installer un bus pour ceux qui ont des enfants dans l'école maternelle et dans l'école primaire, il s'agit de 27 familles dans cette situation, sur un total de 106 familles qui fréquentent actuellement l'école. La troisième demande, c'est celle de reporter le déménagement de la chaussée de Ninove vers la rue des Béguines à l'année scolaire 2017 - 2018, parce qu'entre-temps la procédure d'inscription du côté néerlandophone est clôturée, et donc pour les parents, ça posait de gros problèmes si le site ne convenait pas, c'était trop difficile de se réinscrire ailleurs.

Une semaine plus tard, on s'est à nouveau réuni avec les parents, on a aussi invité la directrice de l'école maternelle francophone qui se trouve actuellement à la rue des Béguines et elle est venue aussi rassurer les parents par rapport à la qualité des locaux. Dans cette école, jusqu'à ce jour, la directrice francophone nous a dit qu'elle n'a jamais reçu de plainte par rapport aux locaux. On a aussi expliqué aux parents que l'option du bus n'a pas pu être retenue par le collège parce que ça aurait posé un problème au niveau des avantages sociaux. Vous savez que les autorités communales ne peuvent pas donner à leurs propres écoles des avantages qu'ils ne peuvent pas donner aux autres. Il y avait aussi un problème d'équité par rapport aux écoles francophones puisque l'année passée, il y a eu des déménagements pour lesquelles on n'avait pas prévu de bus. On a aussi communiqué aux parents que le déménagement de la chaussée de Ninove sera reporté, comme ça a été demandé, à l'année scolaire 2017- 2018. Cela permettra aux parents de s'organiser, de trouver des solutions de transport et de trouver une nouvelle école si cette situation ne leur convient pas pour l'année scolaire d'après. Ce n'est pas notre souhait que les parents quittent l'école, mais je peux bien comprendre que cette nouvelle situation peut causer des difficultés, que cette situation ne répond pas à 100 % à leur choix. Certains parents ont souligné le fait que ce délai d'un an n'était pas suffisant et on leur a expliqué que reporter de deux ou trois ans n'était pas possible parce que si on crée des classes en maternelle, on est obligé d'assurer la continuité en primaire. J'attire votre attention que l'avis du représentant du comité des parents est plutôt positif. Ils trouvent que les locaux sont intéressants pour une école maternelle. Le 19 mai, nous avons rencontré les syndicats qui ont signé un protocole d'accord qui est également dans les annexes de BO, comme l'avis du schoolraad.

En conclusion, il s'agit d'une solution qui permet de créer des places, de résoudre des problèmes liés au mauvais état de l'école dans le parc Marie-José et au fait qu'il n'y a pas assez de place dans l'école primaire aujourd'hui à la chaussée de Ninove et ça, ce sera fait dans un délai très court et à un coût de zéro euro. C'est une solution qui nous permet d'utiliser tous les nouveaux locaux présents sur le site de la rue des Béguines. Je pense que dans le contexte actuel, on ne peut pas se permettre de laisser des locaux vides. C'est une solution qui permettra aussi aux enfants de l'école maternelle d'avoir plus d'espace, c'est aussi une solution qui permettra dans le futur à l'école primaire d'avoir aussi plus de places. Pour les personnes qui connaissent le site de la rue de Ninove, il y a une école francophone et une école néerlandophone sur le même site. L'école francophone a augmenté son nombre de classes les années précédentes, aussi dans des chalets, et donc, ce site, malgré le fait qu'il soit grand et beau, il est franchement fort utilisé.

Nous sommes conscients que cette solution pose quelques problèmes aux parents, pour ceux qui ont des enfants en maternelle et en primaire. Le fait d'avoir reporté le déménagement d'une année scolaire, je pense que ça doit permettre aux parents de s'organiser et de trouver des solutions. Ce n'est pas une solution idéale, mais c'est une solution correcte, réaliste et la meilleure que nous pouvons proposer dans le contexte actuel.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Ja, dank u wel Mijnheer de Voorzitter, ik ben een beetje verbaasd dat de Schepen van Nederlandstalig onderwijs, een punt over Nederlandstalig onderwijs in het Frans toelicht, dat vind ik een beetje raar, maar bon het is misschien mijn instinct. Ik had dat verwacht toch minstens in twee talen. Ik snap dat u waarschijnlijk ook een aantal mensen in de zaal toespreken en dat zal ik ook doen. Ik vind toch dat het signaal mag gegeven worden dat U Schepen bent van Nederlandstalig onderwijs en ik vind het belangrijk dat we dat ook blijven zeggen.

Première remarque, et pour moi, c'est la remarque fondamentale, c'est qu'évidemment tout le monde veut qu'on crée des places pour nos enfants dans les écoles francophones ou néerlandophones. C'est quelque chose que nous voulons tous, dans cette salle, qui ne veut pas ça. Mais prendre une décision pour créer des places qui va au détriment d'enfants qui sont déjà inscrits, ça me paraît quand même une décision bizarre en dat is eigenlijk hetgeen wat hier vandaag voor mij gebeurt. Ik stel mijzelf als ouder in de plaats van de mensen die in de school zitten. Ik heb zelf twee kinderen een in de kleuterschool en een in de lagere school die worden gewaarschuwd drie maand op voorhand. U heeft de beslissing nu uitgesteld. Ik ben blij dat U de beslissing al vooruit heeft geduwd maar in eerste instantie zei U binnen drie maand wordt die school gesplitst en ik denk dat dat een zeer slechte manier van communicatie, van participatie is en ingaat tegen alle regels die men over communicatie en participatie uitvragen.

Donc je ne comprends pas du tout, même si la décision formelle n'a été prise qu'en mars pour différentes raisons, vous n'avez jamais communiqué aux parents sur cette possibilité, cette option de le faire, parce que vous pouviez vous attendre à ce qu'il y ai des réactions assez négatives à ce sujet. Je comprends d'ailleurs très bien ces réactions. Donc pour moi, le premier point, c'est la communication, comment discuter avec les parents.

Tweede vraag is ik heb het al gezegd ik begrijp niet en als ouder kies je voor een school je kiest voor een school en dat zijn natuurlijk die school dat is de leerkrachten, de locatie op weg naar je werk of vlak bij je thuis. Je kiest ook voor de site en ik denk dat dat in het geval van Paloke een vrij mooie site is, een site waar veel mensen willen zijn en het is dan ook logisch dat je als ouder niet zo maar wil dat je van school wordt verplaatst. Et c'est ça la réalité aujourd'hui, c'est que les parents ont choisi une école, un site bien particulier, et tout-à-coup, ils doivent déménager et pas sur quelques mètres, sur une distance qui est facile à pied, mais sur une distance qui est à 2,4 km de l'école, et j'avoue moi-même, parce que je suis un cycliste convaincu, je conduis mes enfants à l'école en vélo et à pied, mais une distance de 2,4 km, sachant qu'il faut passer par le boulevard Mettwie qui monte quand même sérieusement, moi, je ne le ferais pas facilement, et ce n'est pas parce que c'est 2,4 km que c'est facile à faire. Il y a des gens qui n'ont pas de voiture, il y a des gens qui n'ont

pas envie de faire du vélo sur cette distance-là, ce que je comprends aussi, à pied, ce n'est pas faisable, et alors le transport en commun entre ces deux écoles, en transport en commun, ça doit prendre minimum 20 minutes. Donc moi, je comprends tout à fait la colère des parents et je ne comprends vraiment pas pourquoi votre but, qui est juste de créer plus de places, pourquoi ce but vous amène à déplacer des enfants d'une école vers une autre ? Je crois qu'il y a d'autres pistes qui auraient pu être explorées, vous parlez de 9 classes possibles sur le site, c'est juste assez pour une nouvelle école, donc je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas envisagé d'autres options et pourquoi vous décidez de quelque part punir les parents d'enfants déjà inscrits au profit de ceux qui doivent avoir plus de places par après. Dus ik vind dat het een rare beslissing is, ik zou die beslissing in uw situatie nooit nemen en ik vraag mij ook af of dat door uw drive om nieuwe plaatsen te creëren dat U daarvoor mensen die eigenlijk terecht een keuze hebben gemaakt dat U die eigenlijk niet voor aap zet. Dat is een beetje wat er vandaag gebeurt en dat vind ik zeer jammer. Dus, wij gaan die beslissing niet goedkeuren.

**Dhr. de Voorzitter:**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le Président, comme mon collègue, ici, il ne s'agit pas du tout de critiquer le projet de création d'école, puisqu'on sait que le boom démographique à Molenbeek nécessite la création de bâtiments scolaires. Sur ce plan-là, bien sûr qu'on approuve. Ce qui par contre est vraiment regrettable, c'est qu'ici, on fait état d'une situation où visiblement, des parents n'ont pas été concertés ou pas suffisamment, et à l'aube de la rentrée de septembre 2016, il semble que le délai soit quand-même très court. Vous parlez de ce délai d'un an, d'un report qui a quand-même été effectif, mais il n'est pas d'un an, les parents ont été avertis tardivement, quand on fait le compte, c'est moins d'un an avant qu'ils ont été avertis, et donc moi, je ne comprends pas très bien quand vous parlez de ce délai d'un an, pourriez-vous un peu préciser, c'est peut-être moi qui ai mal compris. Il n'est pas du tout raisonnable dans un délai aussi court de pouvoir s'organiser de sorte que pour septembre 2016, ils puissent prendre leurs dispositions et pouvoir inscrire leurs enfants dans d'autres écoles, surtout que vous savez également que les délais d'inscription dans les autres écoles, il y a énormément de contraintes dans ces procédures d'inscription.

Ce que je déplore également, c'est que cette volonté de création d'école ne peut pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement. On a ici un objectif de créer des écoles, de faire de la place à ceux qui n'en n'ont pas, c'est un objectif noble, mais on ne peut pas fermer les yeux sur un problème de qualité de l'enseignement et ça interroge sur une réflexion de fond, sur l'enseignement que nous souhaitons, que ce soit pour les écoles néerlandophones ou francophones. Quand je vois la photo qu'on nous présente, même si je n'ai pas tout le contexte, cette photo, je ne sais pas dans quel contexte elle a été prise, donc je vous interroge aussi là-dessus, on a essayé de faire visiter cette école aux parents pour les rassurer, sauf qu'ici, je vois une cour, enfin franchement je me suis demandé si ce n'était pas une décharge. Vous avez tous reçu à l'entrée ce document, et c'est vrai que c'est interpellant, c'est vrai que ce n'est pas ça qui va rassurer les parents qui déjà sont inquiets de la mesure qui a été prise sans qu'on puisse les associer à cette décision, mais qu'en plus on va aller faire visiter des lieux et qu'est-ce qu'on trouve dans cette cour, une décharge et des toilettes à l'extérieur. Effectivement, ça interpelle les parents, mais ça interpelle aussi tout le conseil communal, parce qu'il ne suffit pas d'être parent pour se sentir interpellé. Je connais votre travail et la qualité de vos engagements, donc je ne suis pas en train de mettre

en cause vos intentions, je pose des questions qui sont légitimes, les parents attendent des réponses, mais les conseillers également, est-ce qu'il serait possible, vu la situation, de reporter ce point, est-ce qu'il y a urgence, est-ce qu'on peut envisager que le délai soit prolongé, est-ce qu'il y a des contraintes à d'autres niveaux que communal, ce sont toutes des questions que je pose. L'objectif, ce n'est pas du tout d'être dans la critique, l'idée, c'est vraiment de trouver une solution. L'intérêt qui nous préoccupe tous, c'est le bien-être de l'enfant, les parents sont d'accord sur ça, l'Echevine aussi, tout le collège, les conseillers communaux, bref on est ici pour trouver des solutions. Je pense qu'on y arrivera parce qu'on peut être constructif quand on le veut, l'idée c'est de trouver des solutions aujourd'hui pour que les parents qui s'inquiètent de devoir diviser leurs enfants, de mettre certains à l'école maternelle et d'autres à l'école primaire, de devoir passer des heures dans les transports en commun. Parce que vous dites bien que la Commune ne peut mettre à disposition des moyens de transport, j'entends les raisons et je les partage, mais alors, quelles sont les solutions pragmatiques qui s'offrent à tous ces parents inquiets ?

Voilà, je ne veux pas être plus longue, je vous remercie d'avance.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

**M. Lakhroufi :**

Merci Monsieur le président, je partage une série de questionnements qui ont été ici évoqués par ma collègue Madame Tahar. Au vu de la photo qui nous est présentée ici, on ne sait pas se faire une idée, mais je voudrais savoir s'il y a des investissements qui vont se faire et qu'on va donner la garantie qu'on va accueillir les enfants dans les meilleures conditions, en tout cas dans des conditions comparables à celles qu'ils avaient avant. Parce qu'il ne s'agit pas de flouer aussi les parents là-dessus. De ce que je vois ici, ce n'est pas très engageant. Je suis tout à fait convaincu que l'Echevine a fait de son mieux pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean, mais s'il y a encore des réflexions à mener, ne serait-il pas intéressant de pouvoir les mener et de se donner un peu plus de temps pour réfléchir ? On pourrait envisager une visite avec des conseillers communaux pour voir l'établissement rue des Béguines, pour voir dans quel état elle est, s'il y a des investissements qui vont être faits, s'il y a une rénovation qui est prévue, s'il y a une amélioration au niveau des équipements sanitaires. Toutes ces questions-là n'ont pas de réponse actuellement et moi, je suis prêt à vous soutenir dans cette démarche parce que je suis tout à fait convaincu que vous cherchez l'intérêt général, mais il faut quand même apporter certaines réponses à ces questionnements. Il ne faudrait quand même pas mettre des parents et des enfants en difficulté. Ce que je souhaite, et je pense que vous partagez les mêmes craintes que moi, c'est que des enfants soient malheureux à cause d'un déplacement et qu'en plus, ils se retrouvent dans un établissement qui n'apporte pas toutes les qualités, en termes d'esthétique et tout simplement au niveau de l'accueil pour ces enfants. Ce sont les interrogations que je me pose.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

### **M. De Block :**

Je suis quelque part content qu'avec le report, pour les gens de Paloke, on réponde à une des critiques qui a été soulevée lors de la discussion du conseil communal, c'est-à-dire qu'au moins, ça laisserait le temps et la possibilité aux parents d'éventuellement changer d'école. Parce que, soyons clairs, ça laisserait aux gens encore le choix. Une des choses qui a été discutées la fois passée, c'est que les gens choisissent une école dans un certain cadre et puis, ils voient disparaître ce cadre, l'endroit, la proximité peut-être. J'ai quelques questions, je ne comprends pas tout à fait l'évolution des différentes implantations. C'est compliqué, j'aimerais bien avoir un petit visuel, il faudrait l'expliquer d'une façon pédagogique et toute simple, je voudrais avoir la garantie que l'évolution à Paloke en créant des places en maternelle, quel est la prévision que vous attendez au niveau des places pour les gens qui veulent continuer à aller dans cette école ?

Ensuite, il y a la question du site de la rue des Béguines, où on choisit de tout regrouper au niveau du maternel. Dans vos arguments, vous dites que de toute façon les enfants doivent se réinscrire, mais ce ne sera plus le cas pour la rue des Béguines. Il faut m'expliquer exactement, je ne comprends pas très bien ? Est-ce qu'on n'aura pas le même problème, vu qu'on élargit les maternelles, est-ce que les enfants qui sortent du maternel, qui sortiront dans le futur du maternel de la rue des Béguines, est-ce qu'ils auront encore une place à Paloke ? Comment est-ce que ça va s'organiser exactement ? Je me suis posé la même question que mon collègue, est-ce que quelque part ce n'est pas plus simple de s'organiser en différentes classes en maternelle, donc trois classes maternelles et trois classes primaires ? Est-ce qu'il n'y a pas une logique qui pourrait justifier de regrouper tout ce qui est maternel et puis obliger le déplacement entre une école maternelle et une école primaire ? J'imagine que si les parents sont ici présents, c'est parce qu'ils se retrouvent avec une situation où les enfants sont en maternelle et puis des enfants en primaire, mais à des autres endroits. J'ai l'impression qu'avec l'option qu'on prend, toutes les places maternelles à la rue des Béguines, en fait on multiplie ce genre de situation. Parce qu'il y a souvent deux ou trois années d'écart entre les enfants et donc, quand on a deux ou trois enfants, c'est tout à fait logique qu'il y aura des parents avec des enfants en maternelle et en primaire, et donc ils auront des enfants sur les deux sites et donc, on va multiplier les problèmes qu'on a maintenant. Je ne suis donc pas convaincu que ce soit la bonne méthode !

### **M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

### **Mme Tamditi :**

Merci Monsieur le président, tout d'abord je souhaite quand même dire aussi qu'il ne s'agit pas d'une situation idéale. Ce que je déplore, c'est évidemment le problème de la distance entre les deux sites, qui est de 2,3 km. Ceci dit, je salue bien évidemment la volonté de l'Echevine de l'Enseignement néerlandophone de tout faire pour favoriser la création de places dans nos écoles puisque un enfant qui a une classe, c'est un enfant qui a une place. Il fallait répondre aux impératifs liés au fait que le site du parc Marie-José n'était pas un site qui pouvait offrir cet enseignement de qualité à nos enfants. Cet espace qu'on décrit aujourd'hui comme étant une décharge, accueille actuellement des enfants francophones. Ceci veut dire que nos enfants fréquentent actuellement ce site-là. J'ai entendu que des investissements auraient lieu pour améliorer l'infrastructure, notamment au niveau de la cour et donc j'espère que les investissements pourront permettre d'améliorer cette qualité, le cadre de vie des enfants en maternelle. Je pense qu'avoir des maternelles sur un seul site

permet d'avoir véritablement des infrastructures appropriées aux petits, notamment tout ce qui touche aux espaces de jeux que les enfants de 3,4 ou 5 ans ne sont pas nécessairement propices au fait qu'ils soient mélangés avec des enfants plus grands. Donc je pense personnellement que d'avoir une cour personnelle pour les petits leur permet quelque part d'être dans un cadre plus agréable, et qu'ils ne se retrouvent pas mélangés avec des enfants plus grands qui ont d'autres formes de jeu. Je pense aussi que d'avoir une infrastructure, par exemple un espace dédié à la psychomotricité ou à la gymnastique, est aussi propice au développement des enfants et je souligne aussi le fait que tous ces changements interviendront en septembre 2017 et donc ce qui veut dire que les parents auront un an pour essayer de trouver des solutions qui soient les moins difficiles à gérer au quotidien.

J'aurais une petite question subsidiaire par rapport au fait justement que les parents doivent aller sur le site, ma question concerne des horaires d'entrée ou de sortie de l'école, et est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour permettre aux parents qui ont des enfants sur deux sites différents de ne pas être pénalisés s'ils vont chercher un enfant et puis l'autre enfant notamment au niveau des garderies ?

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

**Mevr. de Schepen Gadaleta :**

Ja, ik ga proberen aan alle vragen te antwoorden. Dat is natuurlijk heel vlot. Ik dank jullie ook voor jullie interesse. Het is ook voor mezelf en het hele college geen gemakkelijke beslissing geweest. Maar we zijn ervan overtuigd dat het de beste oplossing is dat we konden nemen in de huidige situatie.

Je vais peut-être commencer par les horaires, oui bien sûrs nous avons adapté les horaires des entrées et des sorties des maternelles et des primaires pour que les parents puissent bouger d'un site à l'autre.

Concernant la deuxième question posée par Monsieur De Block au sujet de la continuité, si aujourd'hui on propose cette décision au conseil communal, c'est justement pour garantir cette continuité. Aujourd'hui, vous êtes dans la situation où vous avez plus de places en maternelle que de places en primaire. C'est pour cette raison que les parents doivent s'inscrire. Parce qu'il n'y a pas assez de capacité pour tout le monde. Ce qui est déjà arrivé, c'est qu'on a des inscriptions en primaire pour des enfants qui n'allaient pas du tout à l'école Paloke et à l'école Marie-José parce qu'ils ne rentraient plus dans les critères de priorité du LOP. Donc aujourd'hui, c'est une situation de fait, en faisant un site d'un côté et un site de l'autre, on aura assez de places pour les maternelles dans le premier site. On va créer 16 places, et en même temps, on libère des locaux à la chaussée de Ninove pour permettre la continuité. C'est une garantie qu'il fallait donner à la LOP, parce que c'était la condition pour avoir leur accord. Donc je comprends votre question, mais si on le fait, c'est justement pour pouvoir garantir cette continuité, et comme il y aura assez de capacité en primaire, les parents ne devront pas se réinscrire.

Ik weet dat onze eerste keuze zou geweest zijn om op de site in de Begijnenstraat een volledige nieuwe school te bouwen, negen lokalen is goed voor een kleuterschool en een lagere school. Ten eerste zijn het tien en geen negen want er zijn vier kleuterklassen tegen een onthaalklas eerste kleuterklas, tweede kleuterklas, derde kleuterklas en zesde leerjaar dus dat zijn er al tien. Tweede met een teamlokaal en je hebt nog steeds geen refer

en sportzaal. Je hebt ook geen toiletten voor de grote. Op de site is er gen sanitaire blok voorzien voor de grote. De site in de Begijnenstraat is ontwikkeld door mijn collega van het franstalig onderwijs als een kleuterschool. Et c'est là aussi sa force, c'est un site maternel.

Alors au niveau des investissements, je l'ai dit, on va refaire la cour, on va introduire un dossier à la VGC. Je sais que des photos ont été envoyées, mais ce sont des photos qui ne concernent pas les lieux où les enfants de l'école vont et en plus, le site a été nettoyé. J'ai demandé à la direction de reprendre des photos de la situation actuelle et je les ai à votre disposition. Donc le site a été nettoyé aujourd'hui, il y a une petite partie qui doit encore être nettoyée, mais le plus gros a été enlevé. Je pense donc que la qualité du bâtiment ne se pose pas, ce sont de tous nouveaux bâtiments qui ont été ouverts en 2012, ce sont les mêmes chalets qu'à l'école de la Flûte enchantée. Je ne pense pas que l'on puisse douter de la qualité de ces chalets. D'ailleurs, je vous le répète, la directrice francophone est venue sur place et a expliqué que dans une école maternelle, tout se passait bien et que suite à ce déménagement, il y a même des parents qui étaient tristes parce qu'ils devaient quitter cet emplacement-là. Il n'y a donc pas de problème au niveau de la direction et je trouve honnêtement qu'il faut faire confiance en la direction parce qu'ils sont là pour garantir la qualité pédagogique. En als de directie van Paloke zegt dat deze nieuwe lokatie wel een aantal voordelen heeft in name het feit dat de kleuters op een aparte speelplaats mogen spelen, het feit dat ze in een aparte refter mogen eten, het feit dat de kleuters een aparte bewegingsruimte hebben dan denk dat ik de directie moet geloven want dat zijn de personen die de opdracht hebben om de kwaliteit van het onderwijs te bewaren.

Alors, et il y a des contraintes pour mettre en place ce projet, bien sûr il y a 410 enfants qui attendent. Je suis aussi étonnée quand on me parle du choix et du fait que des parents ont choisi un lieu. Si je peux être franchement honnête, avec 410 enfants qui n'ont pas de place aujourd'hui pour la prochaine année scolaire dans l'enseignement néerlandophone, 410 enfants à Molenbeek, alors qu'à Bruxelles-Ville c'est plus ou moins 2.000 enfants, qu'est-ce que nous avons comme autre choix ? Il y a des enfants qui trouveront peut-être une école à Grimbergen, à Halle... Si pour ces enfants, nous pouvons donner une place un peu plus près de chez eux, je pense que nous devons essayer de le faire. Het klopt dat de ouders voor een site kiezen. Ik heb het ook gedaan al souder en ik denk dat geen enkel bestuur kan zeggen aan de ouders dat ze voor de hele periode dat je kind op school zit geen enkele verandering zou gebeuren. Het is geen garantie dat we mogen geven. De enige wettelijke verplichting dat wij hebben als organiserend bestuur is de capaciteit te garanderen en dat zullen we in dit geval doen. We zullen extra capaciteit creëren.

Alors pourquoi n'avons-nous pas communiqué avant la décision de l'échange avec l'école francophone, nous avons communiqué au mois de mars, c'est un argument auquel j'étais sensible, j'ai compris que la communication est arrivée plus tard, c'est pour ça que le déménagement de la chaussée de Ninove a été reporté à l'année scolaire 2017 - 2018. Donc, on a vraiment tenu compte des remarques des parents, on les a rencontrés deux fois, on a vérifié les pistes qui étaient faisables et celles qui ne l'étaient pas, comme celle du bus.

D'autre part, il y a une école qui déménage déjà en 2016, c'est l'école du parc Marie-José, celle-là, elle doit déménager, car les locaux ne sont plus en état, et début 2017, nous aurons une nouvelle inspection. Donc si l'inspection revient, elle va encore nous dire que nos locaux ne sont pas aux normes, je pense qu'on ne peut pas s'en passer en sachant que les locaux seront disponibles au mois d'août 2016 et donc ne me dites pas qu'on doit laisser nos locaux, neuf locaux scolaires nouveaux et construits en 2012, qu'on doit les laisser vides. Je suis désolée, c'est pour moi une option qu'on ne peut pas prendre dans la situation actuelle.

Par rapport aussi aux toilettes à l'extérieur, franchement, je connais beaucoup d'écoles où les toilettes se trouvent à l'extérieur et dans cette école-là, c'est juste pour les deuxièmes et troisièmes maternelles. Pour les enfants de première maternelle, les toilettes se trouvent quand même à l'intérieur. Donc au niveau de la qualité du bâtiment, je pense qu'il n'y a pas de doute, ce sont des locaux où aujourd'hui plus de 100 enfants se rendent tous les jours.

Concernant les autres pistes, on a bien sûr tout étudié. Celle d'avoir une seule école sur place n'était pas possible, il n'y avait pas assez de locaux, pas de réfectoire, pas de toilettes pour les grands. De ce projet, nous allons faire quelque chose d'intéressant, et là, je fais confiance en la direction et au personnel qui sont les garants de la qualité de l'enseignement. Cette école, jusqu'à ce jour, n'a jamais posé aucun problème, parce que je pense qu'un conseiller communal nous a interpellé par rapport au mauvais état des locaux dans l'enseignement francophone. Je sais bien que ce n'est pas une solution qui va gagner un concours de beauté, mais c'est une solution réaliste qui peut se faire dans un délai assez court et qui va permettre, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de donner à ces enfants la possibilité d'aller à l'école.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mevrouw de Schepen.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Ja, Mevrouw de Schepen, ik begrijp uw motivatie, maar ik begrijp uw oplossing niet. Ik denk dat er veel andere alternatieven mogelijk waren. Ik sta natuurlijk niet in uw schoenen maar ik ken toch wel een beetje het gemeentelijk onderwijs in Molenbeek. Ik weet dat er plannen zijn om een nieuwe school te bouwen in de Jean Baptiste Decockstraat. Dus U zou perfect kunnen zeggen van kijk we starten die nieuwe school op de site van de Begijnen en we bouwen die eerste jaren op en tegen dat de nieuwe school er is kunnen we de hele site verhuizen. Ik begrijp U echt niet. Ik stel me in de plaats van de ouders. Als ik zelf ouder zou zijn dan zou ik ook furieus zijn, ik zou dit ook niet begrijpen en ik denk dat er andere oplossingen waren die ervoor zouden kunnen zorgen dat iedereen zijn gading zou gevonden hebben en U zegt U kan niet de garantie leveren dat men over de hele periode op dezelfde site zit. Ik ken echt niet veel scholen waar men die garantie de facto niet geeft. Dat er verbouwingen komen dat begrijpt iedereen. Dat je à la limite tijdelijk in een aantal lokalen moet zitten op een terrein 20 meter verder dat kan iedereen begrijpen maar dat ge 2,5km verder moet gaan lopen dat niet. Heerlijk gezegd in hun plaats zou ik ook furieus zijn en ik kan dat als gemeenteraadslid echt niet goedkeuren.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

On discute avec notre groupe parce que franchement, ce n'est pas évident de se mettre d'accord. C'est délicat, parce qu'ici, on est en face à un projet de création d'écoles et donc, on ne va pas juste voter contre ou s'abstenir pour le plaisir et donc c'est pour cela que nous discutons entre nous, et c'est vrai qu'on n'a pas été convaincus par toutes les réponses

qui ont été données. Vu l'importance de ce sujet, je vous ai proposé de le reporter, de prendre le temps de faire les choses correctement, malheureusement j'entends que cette demande n'est pas rencontrée. Vous parlez du site Marie-José où vous rencontrez des problèmes de conformité, mais ça ne doit pas impacter et avoir des conséquences sur les autres écoles. Il y a visiblement des parents qui sont inquiets et donc je me dis, compte tenu de tous ces éléments-là, dans ce contexte particulier, et je vous cite, je reprends votre phrase : « nous devons seulement garantir la capacité ». Ça me désole, si c'est ça l'objectif, Madame l'Echevine, avec tout le respect que je vous dois, si vous recherchez seulement à garantir la capacité, et bien moi, ça ne me va pas. D'accord, il y a une situation dramatique à Molenbeek, mais ce ne doit pas être au détriment de la qualité, je suis désolée. Et donc nous, avec tous ces éléments-là, on va voter contre, pas contre la création d'école, on va voter contre le fait que c'est un projet qui ne satisfait pas les parents et qui ne nous donne pas de réponse rassurante.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le président, encore une fois, on constate que l'enseignement, ça reste quand même le parent pauvre et un secteur, où il n'y a pas d'investissement, et je ne parle pas du niveau communal, nous, on essaye de faire un maximum. Mais il n'y a vraiment pas d'investissement massif au niveau de l'enseignement, que ce soit l'enseignement francophone ou néerlandophone, peu importe, mais dans certains quartiers, on sent vraiment que l'enseignement est une matière qui est délaissée, il n'y a vraiment pas les investissements à la hauteur des enjeux, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre l'échec scolaire. Mais ceci étant dit, j'entends bien les arguments de Madame l'Echevine et je trouve qu'ils sont convaincants, mais je demande si possible de pouvoir visiter le site, qui est la possibilité pour les conseillers communaux de visiter l'école. Je ne connais pas cette école, et je pense que d'autres conseillers communaux sont dans le même cas, j'aimerais bien avoir une vue concrète pour voir comment ça se passe.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai écouté attentivement l'explication au niveau des places, je suis désolé d'être technique, mais il faut pouvoir trouver une solution qui peut contenter les parents. Ce que je n'ai pas entendu, c'est pourquoi il ne serait pas possible que pendant un an, vu que les classes montent, qu'on inscrit moins d'élèves en maternelle à Paloke et qu'on inscrit des nouveaux enfants à la rue des Béguines pour permettre de créer à Paloke des classes de primaire supplémentaires nécessaires pour contenter le LOP, ce qui permettrait aux parents qui sont à Paloke pour le moment, de rester à Paloke. De toute façon, les enfants en maternelle à l'école des Béguines, dans la solution que je propose, ou dans la solution que vous proposez, pour les gens qui seront inscrits pour la première fois à l'école des Béguines, ils n'ont pas une école primaire devant leurs yeux, donc pour eux, ce n'est pas un changement, ils commencent, mais pour les enfants qui sont à Paloke, ce sera un grand

changement, parce que pour eux, la continuité sera garantie. Je voudrais savoir pourquoi cette option-là n'est pas prise en considération ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta voor een klein antwoord.

**Mevr. de Schepen Gadaleta :**

Wij hebben ook dit gesteld aan LOP, en LOP heeft ons gezegd ons idee was in het begin ook om een klasse of twee te laat in Paloke is bij ons te laten weten dat niet wenselijk af niet mogelijk is want we hadden geen criteria kunnen geven waarom dat kind daar bleef en die andere naar de school in de Begijnenstraat zou moeten gaan. Dat is een optie de LOP niet gehouden heeft. Dus het hele dossier waar ik vandaag hier waarover spreek, het is een dossier die ook met LOP moet besproken worden, het was ook besproken door de Raad van Bestuur van LOP en als wij hadden we gezegd: we gaan de Ninoofsesteenweg minder kinderen inschrijven, dat vermindert de capaciteit wat we niet mogen doen. Dus het zijn allemaal technische aspecten en dat ik weet dat de indruk geeft dat wij niet alle pisten onderzocht hebben, maar in alle eerlijkheden alle pisten werden onderzocht.

Een klein antwoord aan Mevrouw Tahar, waarom kan dat punt niet naar volgende maand uitgesteld worden, simpel weg want die mogen deze week al, worden vrije plaatsen die overblijven in het Nederlandstalig onderwijs open gesteld en dus we zouden graag hebben dat de hele procedurele aspecten voor de creatie van de nieuwe plaatsen in de Begijnenstraat al vandaag rond zijn.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Pouvez-vous approuver?

*(Votes - Stemming)*

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Est-ce qu'on peut avoir les résultats du vote?

**M. le Président :**

Il y a une abstention, non il a deux abstentions... Bon, on recommence le vote.

*Le Conseil approuve le point.*

*34 votants : 17 votes positifs, 15 votes négatifs, 2 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*34 stemmers : 17 positieve stemmen, 15 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

J'ai constaté qu'il y a plusieurs erreurs dans les comptages et recomptages des votes, alors je voudrais savoir, j'aimerais bien savoir, est-ce que vous comptez dans votre calcul, les membres de la majorité qui n'étaient pas assis ici, mais dans le couloir ou dans le public ?

**M. le Président :**

Non, ils ne sont pas comptés.

**M. Ikazban :**

Alors j'aimerais bien savoir comment vous arrivez à ce chiffre-là ?

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Je propose que vous lisiez le nom des gens qui ont voté pour et contre, pour qu'on puisse compter avec vous.

**M. le Président :**

Mais alors, ça devient un vote nominatif. Le point est adopté, on ne va pas refaire le vote. Monsieur Van Damme, si vous n'êtes pas d'accord, vous n'avez qu'à déposer plainte, c'est tout.

**M. De Block :**

Moi, j'ai fait le compte, Madame Evraud n'était pas assise à sa place...

**M. le Président :**

Mais même si vous retirez le vote de Madame Evraud, ça fait toujours 16 contre 15, donc ça ne change rien. En plus, les personnes qui font ces remarques en ce moment, souvent elles votent depuis le fond de la salle, donc apprenez, vous aussi, à respecter l'assemblée.

**M. Ikazban :**

Monsieur le Président, moi, je n'avais pas terminé, j'avais encore une deuxième remarque. On vient d'assister à un cafouillage terrible au niveau du vote, vraisemblablement, c'est un point qui divise ce conseil communal, il est dommage que la raison ne l'emporte pas et que vous ne reportiez pas ce point purement et simplement.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Le point est voté, on passe au point suivant.

**3. Secrétariat communal - Conseil de police - Remplacement de Monsieur Luc Léonard, démissionnaire.  
Gemeentelijk secretariaat - Politieraad - Vervanging van Mijnheer Luc Léonard, ontslagnemer.**

---

**M. le Président :**

Vous savez que Monsieur Léonard a démissionné, qu'il est parti vivre sous d'autres cieux et je donne la parole à Monsieur Papadiz.

**M. Papadiz :**

Concernant le remplacement de Monsieur Léonard, après concertation, le groupe MR propose Madame Danielle Evraud et comme suppléants Hicham Chakir et Laurie Palanga. L'acte de candidature a été envoyé au Secrétaire communal.

**M. le Président :**

Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte, vu l'article 19 de la loi du 7 décembre 1998, ça se trouve dans la délibération.

*Le Conseil prend acte.*

*De Raad neemt akte.*

**4. Secrétariat communal - Centre d'Entreprises de Molenbeek-Saint-Jean - Démission d'un administrateur - Dirk Berckmans.  
Gemeentelijk secretariaat - Ondernemingscentrum van Sint-Jans-Molenbeek - Ontslag van een bestuurder - Dirk Berckmans.**

---

**M. le Président :**

C'est également une prise d'acte, il n'y a pas de vote.

*Le Conseil prend acte.*

*De Raad neemt akte.*

**5. Secrétariat communal - CLES - Asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - Démission d'un administrateur - Dirk Berckmans.  
Gemeentelijk secretariaat - CBSU - Vzw Bestrijding van de Sociale Uitsluiting te Molenbeek - Ontslag van een bestuurder - Dirk Berckmans.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je ne veux pas intervenir sur le fond, mais on a un collègue, là, qui est absent depuis un certain temps, vous n'êtes pas obligés de répondre en séance publique évidemment, mais on souhaiterait savoir s'il va bien ?

**Mme la Bourgmestre :**

Oui, il va bien, tout va bien. Je l'ai eu au téléphone et il m'a dit qu'il avait un problème de babysitting.

**M. Ikazban :**

Mais alors, il a très souvent un problème de babysitting.

**M. le Président :**

Adressez-vous à Monsieur Lakhloufi qui est du même groupe que lui pour avoir une réponse en dehors du conseil.

*Le Conseil prend acte.*

*De Raad neemt akte.*

**6. Secrétariat communal - Intercommunale d'Inhumation - Démission d'un administrateur - Dirk Berckmans.**

**Gemeentelijk secretariaat - Intercommunale voor Terrardebesteding - Ontslag van een bestuurder - Dirk Berckmans.**

---

**M. le Président :**

C'est aussi une prise d'acte.

*Le Conseil prend acte.*

*De Raad neemt akte.*

**7. Secrétariat communal - Brulabo - Prolongation de la participation pour une durée de 20 ans.**

**Gemeentelijk secretariaat - Brulabo - Verlenging van de deelname voor een nieuwe duur van 20 jaar.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Evidemment qu'on va approuver, mais j'ai juste une petite question de clarification, concernant les délais. Dans les statuts, il est fait mention d'un délai renouvelable pour la même durée, sous-entendu 30 ans. Il s'agit ici d'un renouvellement au départ d'une période de trente ans qu'on renouvelle, sauf que dans la décision, vous proposez en fait de prolonger cette période de 20 ans, donc je voulais juste comprendre comment vous justifiez cette diminution de délai, pourquoi est-ce que vous passez de 30 ans à 20 ans, parce que vous dites dans la délibération qu'on reconduit la même période. Moi, je voulais juste avoir cette clarification au niveau de la période, merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le Président, moi je voudrais juste reposer la question, puisque Madame Evraud, lors de la présentation des rapports avait évoqué la question d'une possibilité de délocaliser. On signe ici un bail de 30 ans et je pense que la question qui se pose, c'est de savoir s'il y a une solution toute trouvée par rapport à ce déménagement éventuel ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci pour votre intérêt pour la question, c'est vrai qu'il était décidé 30 ans, mais il n'était pas obligatoire de reprendre une même période. On a trouvé que 30 ans c'était un peu long et que 20 ans ce serait déjà une période suffisante, parce qu'en 20 ans, il se passe déjà énormément de choses. De toute façon, il n'y avait pas obligation légale pour la durée.

Concernant le déménagement, c'est en cours, ils sont en train d'étudier les surfaces dont ils auront besoin, les endroits... Pour le moment, tout est encore ouvert. Mais il est prévu un déménagement, puisque Bruxelles-Ville veut récupérer les locaux pour agrandir l'Athénée.

**M. le Président :**

Merci Madame Evraud.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**8. Petite enfance - Coordination des crèches - Projets pédagogiques 2016-2019 - Approbation Louise Lumen.  
Kinderopvang - Coördinatie van de Kinderdagverblijven - Pedagogische projecten 2016-2019 - Goedkeuring Louise Lumen.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**9. Petite enfance - Coordination des crèches - Projets pédagogiques 2016-2019 - Approbation crèche Les Petits Poucets.  
Kinderopvang - Coördinatie van de Kinderdagverblijven - Pedagogische projecten 2016-2019 - Goedkeuring 'Les Petits Poucets'.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**10. Petite enfance - Coordination des crèches - Projets pédagogiques 2016-2019 - Approbation préguardiennat Les Petites Alouettes.  
Kinderopvang - Coördinatie van de Kinderdagverblijven - Pedagogische projecten 2016-2019 - Goedkeuring "Les Petites Alouettes".**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**11. Petite enfance - Coordination des crèches - Projets pédagogiques 2016-2019 - Approbation crèche Reine Fabiola.  
Kinderopvang - Coördinatiecel kinderdagverblijven - Pedagogische ontwerpen 2016-2019 - Goedkeuring Reine Fabiola.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**12. Petite enfance - Coordination des crèches communales - Règlement d'Ordre Intérieur des crèches communales francophones - Renouvellement.  
Kinderopvang - Coördinatie kinderdagverblijven - Binnenhuisreglement van de franstalige kinderdagverblijven - Vernieuwing.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**13. Enseignement francophone - Enseignement fondamental francophone -  
Approbation du nouveau projet d'établissement de l'Ecole fondamentale n° 13 -  
l'Ecole qui Bouge.**

**Franstalig onderwijs - Franstalig basisonderwijs - Goedkeuring van het nieuw  
schoolproject van "Ecole n°13 - " l'Ecole qui bouge ".**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

J'aurais aimé savoir, en marge de l'actualité, qu'est-ce qui a été intégré pédagogiquement pour veiller à développer le sens citoyen, la participation active des jeunes, en marge du contexte que nous connaissons ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Vous savez que chaque école présente de façon périodique un nouveau projet d'établissement et donc, comme nous avons une nouvelle directrice qui est en fonction depuis février 2014, elle a souhaité justement associer ses équipes et les parents à la rédaction de ce nouveau projet d'établissement. Ces projets d'établissement sont aussi élaborés avec le soutien de la Cellule pédagogique. La structure du nouveau projet d'établissement explicite les objectifs qui sont visés par l'école et les modes de communication contribuant à les atteindre. Il y a la promotion de la confiance en soi, le développement de la personne, amener tous les élèves à s'approprier ses savoirs, préparer les élèves à être des citoyens responsables, assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale, il y a également la relation entre l'école et les parents qui est privilégiée dans le projet d'établissement et il faut savoir qu'à l'école 13, il y a une association de parents qui est reconnue par la FAPEO. C'est la seule association de parents officielle et donc, il y aussi un guide pour les parents s'ils souhaitent avoir des informations, comment ils doivent faire, à qui s'adresser... Evidemment, dans le projet d'établissement, on essaye que les objectifs correspondent bien aux objectifs qui sont vécus dans chacune des écoles.

Il y a un équilibre entre les apprentissages fondamentaux et les questions de citoyenneté qui est privilégié dans ce projet d'établissement et il y a également l'ensemble des acteurs et des partenariats qui contribuent au projet qui sont présentés, à savoir les enseignants, les titulaires, les maîtres d'adaptation, les logopèdes, les ateliers, le DAS, une association qui développe des projets pédagogiques pour les enfants en dehors des heures de cours... On souhaite que ce ne soit plus comme par le passé un catalogue de principes sans réels contenus, mais véritablement un outil qui a un contenu et qui soit véritablement adapté à la réalité de l'école. On essaye que la présentation soit dynamique et structurée. Et donc, c'est le projet pédagogique tel qu'il a été préparé par la directrice, comme j'ai dit en collaboration avec l'équipe de la Cellule pédagogique et les parents. D'ailleurs le dialogue

entre les parents est particulièrement mis en évidence dans le cadre de ce projet d'école. Il y a différentes activités qui sont mises en évidence, à savoir la sensibilisation à l'actualité, à savoir incorporer les faits d'actualité dans les cours. Il y a également la présentation des manifestations et des fêtes, il y a l'objectif de découvrir l'environnement, les autres cultures, l'assurance du respect par le respect du règlement de la classe, par le conseil de classe, par l'hygiène, par le matériel de classe. Il y a enfin l'écologie avec un projet de tri des déchets et de compost et l'apprentissage à prendre les transports en commun. Ce sont les objectifs qui sont présentés dans le cadre de ce projet pédagogique de l'école 13.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Je ne cache pas ma déception. Je vois que deux tiers de votre texte est repris du décret-mission de la fédération Wallonie-Bruxelles, le reste, c'est tout simplement un flux aérien similaire à celui des moulins en bordure du canal. Je rentre personnellement de Californie où j'ai vu des gamins issus des minorités hispaniques travailler sur des dynamiques novatrices et positives, alors ici, dans l'innovation, on va faire du tri de déchets, mais je vous rappelle que ça fait des années qu'on en fait. Sinon, vous êtes vraiment intimement convaincue que vous avez là un projet d'établissement au sens noble du terme pour une école de Molenbeek, deuxième commune la plus pauvre du pays, touchée par tous les maux que nous connaissons : précarité, désespérance sociale, échec scolaire, décrochage scolaire. Moi, j'ai vraiment l'impression que c'est une farce.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

De temps en temps, tu peux être bon !

**M. Rekik :**

Je remercie Monsieur El Khannouss qui va dans ce sens, je vois qu'il est lucide et qu'il va dans le même sens que moi. En tout cas, de grâce, Madame Schepmans, vous êtes en charge de l'Instruction publique, alors je vous suggère de secouer de temps en temps les équipes qui font un travail formidable, mais de leur demander d'être à la hauteur de votre slogan, qui était réussir Molenbeek. Vous vous rappelez, vous avez inondé nos boîtes aux lettres avec ce fascicule « Réussir Molenbeek ». Alors bon, ça n'a pas marché, mais je vais vous demander de faire preuve d'audace et d'innovation, je crois qu'il en va de l'avenir de cette commune et vous savez qu'on ne peut pas se permettre de présenter une farde pareille dans le contexte que nous connaissons. Alors faites preuve d'audace et réunissez vos équipes pour essayer de proposer un projet d'établissement digne de ce nom.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je ne manquerai pas de transmettre l'opinion du Conseiller communal socialiste à la Cellule pédagogique et aux équipes pédagogiques des différentes écoles communales, ils seront très intéressés...

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

**M. Rekik :**

Sachez juste une chose, c'est que mon état d'humeur reflète l'état d'humeur des équipes pédagogiques actuelles de Molenbeek et du corps enseignant et du corps éducatif, donc s'il-vous-plaît, Madame la Bourgmestre, un peu de lucidité, et soyez quand-même « aware » avec la réalité du terrain.

**Mme la Bourgmestre :**

On n'a pas les mêmes références, mais c'est vrai que tu reviens de Californie.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voulais revenir sur la relation entre les parents et l'école. Je trouve que ce qui est écrit là est à sens unique. Ça parle de communication, comment l'école va communiquer avec les parents. Je trouve que la façon dont les parents doivent demander, peuvent se rencontrer, ce n'est même pas mentionné et je trouve que c'est une occasion ratée parce que je trouve qu'on donne le signal que l'école, ce sont les profs, à la limite les enfants. Mais je trouve que l'école, ce sont les profs, les élèves et les parents. Et donc là, ce dialogue ou la relation est à sens unique, même si les choses qui sont notées sont nécessaires, je trouve que le fait que les écoles favorisent cela, c'est encore autre chose qu'une association de parents, parce que ça peut naître d'un groupe de parents, de groupes de rencontre, et je trouve que c'est une occasion ratée pour une nouvelle école. Je ne veux pas casser tout le projet, je trouve qu'il y a des choses intéressantes, je trouve que c'est une occasion ratée.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

**M. Ikazban :**

On n'a pas voté...

**M. le Président :**

Mais si, mais pour vous faire plaisir, on va refaire le vote.

*Le Conseil approuve le point.  
34 votants : 21 votes positifs, 13 abstentions.  
De Raad keurt het punt goed.  
34 stemmers : 21 positieve stemmen, 13 onthoudingen.*

**14. Cultures - MCCS - Convention de collaboration avec l'asbl ART2WORK 2016.  
Culturen - HCCS - Overeenkomst met betrekking tot de samenwerking met de vzw  
ART2WORK 2016.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Nous trouvons qu'il faut soutenir ce genre de beaux projets.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je connais un tout petit peu le travail que fait l'association, je trouve que c'est quelque chose vraiment qui en vaut la peine, mais par rapport aux expériences passées, je trouve que les recrutements pour les candidats à ces formations se font trop souvent par copinage et donc j'aimerais bien juste garantir que dans le cadre de la convention, qu'on fasse en sorte que la Commune aide à faire connaître les candidatures quand il y a des formations qui s'ouvrent pour que l'information arrive jusqu'aux jeunes. Je trouve que parfois ça manquait un peu et je trouve qu'il y a pas mal de jeunes qui sont passés à côté d'une chouette formation. Je voudrais donc qu'on fasse bien savoir qu'il y a des places qui se libèrent, quand il y a une formation qui s'organise.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

**15. GRH - Personnel d'entretien - Administration centrale - Horaire de travail.  
HRM - Onderhoudspersoneel - Centraal bestuur - Uurrooster.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je n'ai pas retrouvé la signature dans les documents du protocole, j'ai juste vu un document vide, non signé. Je voudrais savoir s'il y a des signatures et puis, j'aimerais savoir comment l'Administration a répondu aux multiples questions posées lors du comité de négociation.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Monsieur De Block a posé les questions que je voulais poser.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Vous pouvez trouver en annexe le PV de cette réunion de concertation. C'est vrai que le protocole, j'ai constaté comme vous, qu'il n'était pas signé. Le Secrétaire communal me dit que ce n'est pas une obligation légale que les syndicats signent. Mais ils étaient d'accord, c'est acté dans le protocole. Si vous voulez que je retire le point, je le fais, mais ce n'est pas une solution pour le personnel, qui est demandeur de cet horaire de travail. Ils terminent à 16h00 dans cet horaire, c'est pour cela que j'ai laissé passer le point jusqu'à vous, même si j'ai vu que le protocole d'accord n'était pas signé.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Très rapidement, est-ce qu'on peut s'entendre, Madame l'Echevine ? Parce que la dernière fois, vous nous aviez promis que les protocoles seraient également présents lors de la présentation d'un certain nombre de points qui concernent le personnel, et là, c'est de nouveau la même chose pour la troisième fois. Alors, est-ce qu'on peut s'entendre sur le fait que la prochaine fois qu'il y aura un point qui concerne le personnel, qu'on ait au moins ces protocoles signés, s'il vous plaît !

**M. le Président :**

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

J'ai donné l'instruction au service GRH, j'en ai parlé au Secrétaire communal, voilà, je ne peux pas en faire plus, qu'est-ce que vous voulez que je fasse, que je prenne une sanction contre le service ? Je n'ai pas d'autres pouvoirs.

**Mme la Bourgmestre :**

On invite les syndicats à venir signer, mais ils ont tellement d'autres tâches actuellement, qu'ils n'ont pas le temps de venir signer le protocole. Mais il ne faut pas que les travailleurs soient victimes du fait que les syndicats ne se soient pas précipités pour venir signer le protocole, alors qu'ils ont marqué leur accord. Ce n'est vraiment pas sympathique de la part des syndicats !

**M. Ikazban :**

Françoise, c'est vraiment petit...

**Mme la Bourgmestre :**

Mais non...

**M. Ikazban :**

Mais si, on croirait entendre Bart De Wever !

**Mme la Bourgmestre :**

Ce sont les syndicats qui ne prennent pas de hauteur.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 23 votes positifs, 12 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 23 positieve stemmen, 12 onthoudingen.*

**16. Finances - Budget communal extraordinaire 2016 - Modification budgétaire pour l'achat de mobilier pour les services Démographie.  
Financiën - Gemeentebegroting 2016 - Begrotingswijziging voor aankoop van meubilair voor de diensten Demografie.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

**M. l'Echevin Haouari :**

Brièvement, la modification budgétaire concerne un seul poste, il s'agit d'un poste à l'extraordinaire, l'acquisition de mobilier de bureau pour l'antenne démographique. Ça concerne uniquement ce point-ci. Donc, si la question va être posée, pourquoi ça n'a pas été prévu au budget, il y avait des incertitudes quant à la date, donc maintenant, nous avons une

date, il faut le faire en urgence, donc c'est pour ça que la modification budgétaire a été introduite uniquement pour ce point-là.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Voilà, je voudrais remercier l'Echevin pour sa réponse à la question que je n'ai pas posée. Mais ma question est la suivante, est-ce que ce point est en lien avec le point 22 ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le Président, une question de précision, quand Monsieur l'Echevin nous dit que ça n'était pas inscrit dans les budgets, que ça a été fait dans la hâte, moi je m'étonne, dans le sens où généralement, la procédure qui touche le matériel mobilier et immobilier a une durée de vie et un amortissement et donc on est sensé connaître, je dirais à l'instar de beaucoup d'éléments, d'inscrire un certain nombre de dépenses ou d'investissements par rapport à des mobiliers ou des infrastructures dont on connaît la durée de vie. Il y a pour ces matières le principe de l'amortissement et de la durée de vie et on sait en toute normalité qu'il faut inscrire dans un budget future les investissements à réaliser dans le cadre du mobilier et autre. Donc aujourd'hui, dire que c'est une situation extraordinaire, qu'il faut faire ça d'urgence, moi je n'aime pas les situations d'urgence.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin Haouari :**

Je vais essayer de répondre, mais bon, je ne vois vraiment pas le sens de la question. Je vais vous donner des éléments techniques, mais bon, je ne vois pas ce que ça a à voir avec un amortissement. Au niveau de la prévision technique des investissements, donc depuis ces deux dernières années, nous essayons de prévoir les investissements de la façon la plus juste possible. En 2016, on n'était pas sûr que ça allait se faire, ça dépendait des travaux, de la finition des travaux etc. Donc toute prévision au niveau de l'extraordinaire, si elle ne se réalise pas, a un impact financier au niveau des intérêts. Dans le cadre des marchés financiers, il faut savoir qu'en fonction du montant que la Commune sollicite, les intérêts peuvent varier, vers la hausse bien-sûr. Donc, dans ce cas-ci, nous n'avons pas de certitude et aujourd'hui, nous sommes sur et nous le mettons, bien sûr nous ne le mettons pas en 2017, puisque nous le mettons en 2016.

**M. le Président :**

Il s'agit de mobilier pour l'antenne qui devait ouvrir l'année prochaine et qui va ouvrir fin d'année, donc en est en avance. Donc on ne pouvait pas prévoir, c'est ça que vous vouliez dire Monsieur l'Echevin, on est d'accord.

**M. Achaoui :**

J'apprécie la franchise de l'Echevin quand il dit en amont qu'il ne comprend pas le sens de la question et sa réponse est vraiment insensée. Quand il dit que ça n'a rien à voir avec un amortissement et une durée de vie, je me permettrai de lui rappeler, en toute logique, que dans l'établissement d'un budget, il y a des postes qui sont considérés d'avance, dans un budget, pour une durée de vie. Donc quand on procède à un changement de mobilier ou autre, ça sous-entend que l'ancien est périmé. J'aime rappeler qu'il y a quand-même une base en termes prévisionnels, et ça n'est pas respecté. Mais j'apprécie son honnêteté intellectuelle quand il dit qu'il n'a pas compris.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**17. Finances - Saint-Charles Borromée - Compte 2015.  
Financiën - Sint Karel Borromeus - Rekening 2015.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**18. Economat - Leasing avec option d'achat de méthodes d'apprentissage pour les écoles primaires néerlandophones - Approbation des conditions et du mode de passation.  
Economaat - Leasing met aankoop optie van leermethodes voor de Nederlandstalige basisscholen - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Il s'agit ici d'une dépense de plus de 30.000 euros, pour l'achat d'une méthode d'apprentissage, à une entreprise anversoise, oui d'Anvers, Madame le Bourgmestre. Vous avez un problème avec Anvers ?

**Mme la Bourgmestre :**

Moi pas, mais il paraît que vous, oui !

**M. Rekik :**

Notre groupe n'a aucun problème avec Anvers.

**Mme la Bourgmestre :**

C'est d'un intérêt tout-à-fait relevant pour le conseil communal.

**M. Rekik :**

Visiblement Anvers vous fait vibrer, Madame la Bourgmestre, à la simple expression du nom Anvers...

**Mme la Bourgmestre :**

Non, pas du tout, mais ça m'amuse vos digressions qui n'ont rien à voir avec l'objet.

**M. le Président :**

Madame, la Bourgmestre, laissons Monsieur Rekik continuer, s'il vous plaît. Si on fait ça sur tous les points, on n'avancera pas.

**M. Rekik :**

La question qui se pose est de savoir pourquoi, avec toutes ces méthodes d'apprentissage toutes faites, il n'existe pas de commissions avec un corps enseignant compétent pour pouvoir proposer des outils adéquats aux enfants. Je comprends que vous choisissiez, malgré la loi relative aux marchés publics, exclusivement cette entreprise, parce qu'elle vous propose la possibilité de rachat, je pense, enfin, de leasing. N'avez-vous pas eu d'autre marge de manœuvre ? Et, qu'en est-il de cette méthodologie qui vise justement à acheter, acquérir des méthodes d'apprentissage destinées à nos enfants en sollicitant des entreprises privées ? N'y a-t-il rien, à ce niveau-là, au sein des instances publiques officielles - je pense à l'équivalent en Fédération Wallonie-Bruxelles - qui propose des outils adéquats en la matière ? Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je suppose qu'il s'agit d'un programme informatique et je voulais savoir ce qui a justifié ce programme-là, tout à fait spécifique. Quels sont les critères de sélection qui ont été choisis ?

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je n'ai pas très bien compris la note relative à la cour de cassation et qui explique que le conseil communal ne peut pas déléguer le mandat de trancher certains marchés publics au Collège. La note n'explique pas pourquoi dans ce cas-ci, on utilise un leasing. Est-ce que le recours au leasing est fait pour contourner cette interdiction au conseil de déléguer le mandat au collège ? Pourquoi, car ce n'est repris dans aucun document et c'est quoi la différence entre un leasing et l'achat ? Parce que j'ai l'impression que le marché public est effectué sur leasing. C'est biaisé, car le calcul sur base d'un achat a été fait avec peut-être l'accompagnement d'une gestion pour entretien, si c'est informatique ou je ne sais pas. Donc, là on a déjà fait un pré-choix et puis un marché public, alors que peut-être les autres options étaient possibles, mais pour lesquelles on ne pouvait pas juste comparer les prix, vu que le marché public n'a pas eu lieu. Ce sont-là mes deux questions.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

Monsieur De Block, c'est un point Economat, mais le contenu me concerne, car c'est l'enseignement néerlandophone. Nous avons été confrontés dans le passé plusieurs fois au fait d'acheter des méthodes, pour répondre à Monsieur Rekik. A ma connaissance, l'enseignement néerlandophone passe toujours par des marchés, on n'a pas de produits issus des pouvoirs publics, on s'adresse toujours à des maisons d'édition, des entreprises spécialisées en didactique. Il ne s'agit pas de programmes informatiques, mais de programmes en boeken, dus echte didactische materialen, dus methoden om te leren lezen, schrijven en rekenen, dat gaat het om.

Donc, des méthodes pour apprendre à lire, à écrire et à faire des comptes. Les services ont attiré plusieurs fois mon attention sur le fait que parfois, nous achetons des méthodes; et ça arrive un an, deux ou trois ans après. Donc, c'est un investissement qui est quand même important; ici, on parle quand même de méthode, avec tout le matériel didactique qui va avec. Tout ça fait partie d'un paquet, et c'est relativement cher. Donc, c'est déjà arrivé plusieurs fois qu'on achète ça. Et il y a un an, deux ou trois ans après, des changements dans ces méthodes, ce qui veut dire qu'on est obligé d'acheter de nouveau ces méthodes-là. L'avantage avec le leasing est que vous avez un coût d'investissement qui est établi au départ, ceci pour répondre à la question sur les marchés publics. Je pense effectivement que la question qui est ici posée au Collège est de se dire que, comme il s'agit d'un leasing, et qu'il n'y a pas d'autre entreprise que celle-là qui a cette méthode, c'est pour

ça que le point arrive au Conseil et qu'il ne peut pas être traité seulement par le Collège. Donc, avec ce leasing, on a un investissement qui est fixe pendant 8 ans; et, en fait, les méthodes et le matériel seront remplacés gratuitement, c'est un point en plus, c'est ce qui fait l'intérêt du leasing. C'est un avantage, d'autant que le montant est connu depuis le début. Donc, on ne va pas devoir voir chaque année s'il y a assez d'argent. Parce qu'on se trouve dans un cadre concret où, avec l'année scolaire qui commençait et le budget qui n'était plus disponible, on ne savait plus faire face à cette demande. Donc, de cette manière-là, on n'est pas tenu de voir chaque année les disponibilités budgétaires pour changer le matériel pédagogique. Après, pour les petits livres que les enfants écrivent, il y aura chaque année, par contre, un montant - ça c'est un vrai achat - qui sera établi pour ce faire, sur base du nombre exact d'élèves. On a donc choisi cette méthode, parce qu'on a été effectivement confronté à un problème réel dans les écoles, et ça nous a permis d'avoir ainsi un investissement qui est connu une fois pour toutes, qui permet pendant 8 ans de changer du matériel qui pourrait s'abîmer et se dégrader pour toute une série de choses, ou ne plus être approprié, parce que les méthodes changent aussi avec de nouvelles visions pédagogiques qui surviennent. Si le point qui relève de ma compétence passe aujourd'hui au Conseil, c'est parce que il n'y a que cette formule leasing qui peut offrir ces facilités-là.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mevrouw de Schepen.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Donc, si je comprends bien, à ce jour, dans le panel et le corps professoral molenbeekois, aucune personne n'est compétente pour pouvoir proposer des méthodes pédagogiques adéquates en phase avec les réalités de terrain et vous devez, malgré vous, vous tourner vers une entreprise privée. Deuxième chose, je constate que vous signalez ces dépenses de 36.391 euros qui n'intègrent pas les manuels dans lesquels les gamins vont écrire, et vous allez donc à chaque rentrée scolaire re-solliciter un budget qui viendra s'ajouter à ce montant-là. Vous savez très bien que ces manuels ont un prix et que ce prix sera quand même conséquent. La question que je vous pose : n'avez-vous pas d'autres alternatives qui permettent de mettre à profit les compétences et le savoir-faire du corps professoral local qui est davantage en phase avec les réalités de terrain ? Dernière chose, avez-vous consulté les équipes pédagogiques avant de porter votre choix sur cette entreprise privée ? Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais soutenir le fait d'avoir des livres uniformes qui tiennent toute une année. La réalité est que les professeurs doivent eux-mêmes inventer l'eau chaude, travailler avec des stencils par-ci, par-là. Je trouve ça pas très productif et pas assez équitable vis-à-vis de l'ensemble des enfants. Je suis pour le fait d'harmoniser ce matériel, mais j'ai un souci par rapport à l'évaluation du contenu pédagogique, étant donné qu'il n'y avait qu'une seule entreprise qui a présenté son offre. Comment a-t-on donc pu évaluer le contenu didactique et pédagogique ?

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

Ce sont des méthodes qu'on utilise déjà. On a choisi cette fois cette maison d'édition avec laquelle nous travaillons déjà et qui nous a proposé, face aux difficultés que les communes rencontrent et qui n'ont pas les budgets nécessaires pour ce matériel assez cher, cette formule basée sur un investissement pour une période de 8 ans; ce n'est pas le contenu qui a changé, c'est le modèle d'achat sous forme de leasing, une méthode que les équipes utilisent et pour laquelle elles sont très satisfaites. Et c'est une demande qui émane d'elles, car des problèmes ont été vraiment rencontrés dans les écoles lorsque l'année scolaire a commencé. Si on a ainsi changé, non pas la méthode, mais le mode d'achat de ladite méthode, c'est forcément par rapport aux remarques des équipes sur place.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mevrouw de Schepen.

On peut approuver le point ?

*Le Conseil approuve le point.  
34 votants : 34 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**19. Economat - Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.  
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**20. Développement urbain - Politique de la Ville 2016 - Convention Ville durable 2016 - Conventions de partenariat.  
Stedelijke ontwikkeling - Stedelijk Beleid - Overeenkomst Duurzame Stad 2016 - Samenwerkingsovereenkomsten.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Personnellement, j'approuve totalement. Je voudrais simplement dire que je suis particulièrement heureuse que cette convention ait pu être signée, parce que c'est un problème qui a été trop souvent en suspens du fait qu'on se demandait si on pouvait avoir les budgets nécessaires. Et ça permet aussi de faire des projets à plus longue échéance, je pense, par exemple, à la Mission locale où on est vraiment en attente de pouvoir garder du

personnel. Donc, le fait que cette convention soit signée est un soulagement pour toute une série de personnes qui entrent dans ce cadre. Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Très court, on approuvera évidemment toutes ces conventions. Mais est-il possible d'envisager, à l'occasion d'une section réunie où il y a déjà l'un ou l'autre point à l'ordre du jour, de rajouter une discussion sur ces projets-là ? Je pense que ce ne serait pas inutile. Comme des échevins sont absents, on ne va pas poser de questions.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**21. Développement urbain - Marchés Publics - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation de l'avis de marché, du mode de passation et de l'estimation de la dépense - CC16.009.**

**Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Dienstenopdracht met betrekking tot de opdracht voor een projectontwerper met het oog op de bouw van een nieuwe Nederlandstalige kleuter- en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat 54 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht, gunningswijze en raming van de uitgave - GR16.009.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**22. Développement urbain - Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue - Op. 4.2 et 1.3 : Construction d'une allée verte et d'un immeuble de logements - Op.1.4 (tranche conditionnelle) : Construction de logements - Opération hors CQ/FRBRTC: Construction de bureaux et de parking - Fourniture de mobilier pour les nouveaux bureaux de la division Démographie - Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et du mode de passation.**

**Stedelijke ontwikkeling - Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Ingrep 4.2 en 1.3 : Aanleg van een groene dreef en bouw van een woongebouw - Ingrep 1.4 (voorwaardelijk gedeelte) : Bouw van woningen - Ingrep buiten WC/ BGHGT : Bouw van kantoren en parking - Levering van meubilair voor de nieuwe kantoren van de afdeling Demografie - Goedkeuring van het bijzonder bestek, de aankondiging van de opdracht en de gunningswijze.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**23. Développement urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne « 2014-2018 » - Terrains et immeubles "Quartier Heyvaert" - Accord de coopération du 15.09.1993 et ses avenants entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale - Protocole concernant l'intervention de Beliris dans l'acquisition de biens immobiliers telle que prévue par l'initiative 2.11.1. de l'accord de coopération - Avenant 12 - Approbation du protocole d'accord.**

**Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke « 2014-2018 » - Terreinen en gebouwen « Heyvaertwijk » - Samenwerkingsakkoord van 15 september 1993 tussen de Federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en zijn bijakten - Protocol betreffende de tussenkomst van Beliris in de aankoop van onroerende goederen zoals bepaald in initiatief 2.11.1. van het samenwerkingsakkoord- Bijakte 12 – Goedkeuring van het protocolakkoord.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**24. Développement urbain - Contrat de quartier Petite Senne - WAQ - Stage en août - Convention de prestation entre Picnik asbl et la Commune pour l'organisation du stage.**

**Stedelijke ontwikkeling - Wijkcontract Zinneke - WAQ - Stage in augustus - Prestatieovereenkomst tussen Picknik vzw en de Gemeente voor de organisatie van de stage.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*Le Conseil approuve le point.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**25. Développement urbain - Contrat de quartier durable Autour de Léopold II - Accord de coopération du 15.09.1993 et ses avenants entre l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, Chapitre 4 : revitalisation des quartiers - Approbation du protocole d'accord.**

**Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rondom Leopold II - Samenwerkingsakkoord van 15.09.1993 en zijn bijakten tussen de Federale Staat en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, Hoofdstuk 4: Stimulering van wijken - Goedkeuring van het protocolakkoord.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**26. Démographie - Règlement communal sur la tenue des registres de population concernant l'inscription et la radiation des dits registres.**

**Demografie - Gemeentereglement voor het bijhouden van de bevolkingsregisters betreffende de inschrijving en de schrapping van deze registers.**

---

**M. le Président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**27. Culture - Stedenfonds - Convention avec la Commune de Watermael-Boitsfort dans le cadre du projet "Karavane" de la VGC.**

**Cultuur - Stedenfonds - Overeenkomst met gemeente Watermaal-Bosvoorde voor het project Karavane van de VGC.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban...

**M. Ikazban :**

Je voudrais qu'on réponde à une question qu'on avait posée lors du précédent conseil communal, à propos du même type de vote. Il y avait un vote où vous n'aviez pas une majorité de voix pour ...

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, c'était un vote en huis clos ...

**M. Ikazban :**

Oui, c'était pour un vote à huis clos, et je ne vais pas dire lequel. On nous avait dit qu'on allait se renseigner et qu'on reviendrait vers nous. La question est de savoir si on tient compte ou pas de l'abstention, parce que vous n'aviez pas une majorité de votes favorables, la même chose qu'aujourd'hui ...

**M. le Président :**

Le Secrétaire communal va donner la réponse.

**M. le Secrétaire communal, Jacques De Winne :**

On ne tient pas compte des abstentions dans le calcul des résultats. Ce sont les votants qui s'expriment.

**M. le Président :**

Vous avez votre réponse.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'aurais voulu savoir, s'il vous plaît, en quelques mots, le contenu de cette convention.

**Dhr. de Voorzitter :**

Ik geef het woord aan Mevrouw de Schepen.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

En fait, cette convention est une suite d'un projet qui a déjà été voté, je pense en 2014. C'était la convention entre la Commune et la VGC dans le cadre du projet « Karavane ». Donc, un projet dans le cadre duquel la Commune de Molenbeek avait introduit un dossier avec d'autres communes. Un projet artistique dont le but est, dit brièvement, de mettre une caravane dans l'espace public et de créer autour d'elle toute une série d'activités culturelles et artistiques. Donc, dans cet appel à projet qu'on avait reporté, le but est toujours de travailler avec d'autres communes. On l'a fait avec Saint-Gilles l'année passée, cette année c'est avec Watermael-Boitsfort, la commune qui a été sélectionnée comme partenaire de projet avec Molenbeek. Comme c'est nous qui avons introduit le dossier, c'est à nous maintenant de faire des conventions de collaboration avec les autres communes qui s'inscrivent dans ce type de projet.

**M. le Président :**

Dank u Mevrouw de Schepen.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**28. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Souterrain Production ».  
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vereniging "Souterrain Production".**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Nous saluons ce soutien destiné à l'asbl "Souterrain Production", sachant que le hip-hop et les arts urbains constituent un espace vital et capital pour les gamins du quartier. Mais je regrette la timidité de ce subside, sachant que cette structure propose un travail de terrain avec un impact considérable. Qu'en est-il au niveau de l'échevinat de la Jeunesse, qui me paraît assez effacé, par rapport à ce dossier ? Et qu'en est-il du service Culture, quand on sait qu'un subside de 2.000 euros pour une opération aussi importante que celle-là, c'est vraiment timide.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Sans rentrer dans une quelconque polémique, il s'agit avant tout d'un très grand événement sportif qui est cofinancé par des partenaires publics et privés. Les activités culturelles que vous évoquez viennent en plus de l'activité principale qui est sportive. Ça se déroule au stade roi Baudouin au Heysel. Et nous avons décidé, en fonction de nos moyens qui sont, comme vous le savez très limités pour une commune qui est sous tutelle, d'octroyer 2.000 euros. Et, ni le service de la Jeunesse, ni celui de la Culture n'ont été sollicités, parce que les financements viennent d'autres niveaux de pouvoir subsidiants et d'opérateurs privés.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Je veux juste vous encourager, quand vous avez des opportunités telles que celle-ci qui permettent vraiment d'obtenir des résultats en termes d'impact, à faire preuve de davantage d'audace et de générosité. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rezik.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**29. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Elites Academy Martial Arts « E.A.M.A. ».  
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Elites Academy Martial Arts  
"E.A.M.A.".**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**30. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Brussels Top Team.  
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Brussels Top Team.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**31. Relations internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Lutte contre l'Exclusion  
Sociale - Projet de tournoi à Tanger - Maroc.  
Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Bestrijding  
tegen de Sociale Uitsluiting - Project toernooi te Tanger - Marokko.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Manzoor.

**Mme Manzoor :**

Je voudrais bien poser une question à Madame Sarah Turine qui n'est pas là, donc je ne sais pas trop quoi faire ?

**M. El Khannouss :**

C'est moi qui réponds.

**Mme Manzoor :**

Normalement, la LES reçoit des subsides de la Région. Je ne comprends pas, en fait, pourquoi on demande à la Commune cette participation. Je ne remets pas en cause le projet, mais par rapport au montant, je voudrais savoir pourquoi on se dirige vers la Commune, surtout au moment où chaque sou compte.

**M. le Président :**

Merci Madame Manzoor.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'aimerais vous demander à ce que ces points puissent être présentés à des conseils communaux de manière anticipée. Car, ici, les activités ont déjà eu lieu, je suppose, et je souhaite que le projet pour Tanger soit prévu assez longtemps à l'avance.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Je vais essayer d'éclairer la chandelle de certains pour simplement dire que cette aide symbolique a été octroyée dans le cadre de ce projet. Vous savez que la LES développe régulièrement toute une série de projets et que ses budgets sont insuffisants pour couvrir l'entièreté des dépenses, malgré les subsides qu'elle reçoit et malgré l'apport des jeunes qui participent. Il faut savoir que les jeunes qui participent à ce tournoi international amènent aussi, à travers l'organisation d'activités, des moyens. Donc, ils ont toujours besoin d'un soutien, et ici en l'occurrence, du service des Relations internationales qui, en vertu de ses compétences, peut soutenir ce type de projet et a donc amené un petit apport de 2.000 euros pour pouvoir boucler le budget global de l'événement, tout simplement.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Manzoor.

**Mme Manzoor :**

Comme je l'ai dit, le projet en soi est noble. Je cautionne ce genre de projet. Mais je trouve un peu dommage que toutes les structures satellites de la commune ne participent pas - c'est l'impression que j'ai - aux économies demandées. C'est mon impression soutenue. Ce n'est pas le montant, ni le projet qui posent problème, mais il faudrait que les efforts viennent de la part de tous. Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Manzoor.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**32. Relations internationales - Subvention Divers cités International.  
Internationale betrekkingen - Subsidie Subvention Divers cités International.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

C'est un projet particulièrement enthousiasmant puisqu'on parle de liens de fraternité et de solidarité par les voyages. Je voulais savoir s'il y a des Molenbeekoïses qui étaient impliqués dans ces activités et comment essayer d'en recruter d'autres et de les sensibiliser à ce type de projet.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Nous saluons ici la générosité de l'Echevin Saint-Nicolas dans ce festival de distribution de subsides. Mais on parle de voyages dans les pays du Sud et on voudrait avoir quelques précisions là-dessus.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Je trouve également que c'est sympathique d'organiser des voyages dans les pays du Sud. Mais, c'est quand même un petit peu maigre, me semble-t-il, comme motivation pour recevoir des subsides. Je voudrais en savoir un peu plus sur l'association. Je voudrais aussi faire une remarque quant à la forme : je suis vraiment très gêné de recevoir, comme conseiller communal, un texte qui est aussi bourré de fautes d'orthographe. Est-ce qu'il n'y a personne pour relire les textes et les corriger pour présenter quelque chose de correct au Conseil ? Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Je réponds calmement, « *Errare humanum est* ». Je m'excuse pour les personnes qui ont rédigé. Je traduis pour ceux qui ne savent, ce n'est pas de l'arabe, ce n'est pas du grec, ça veut dire que l'erreur est humaine. Je fais en sorte que ça ne se reproduise plus. En ce qui concerne cette modique somme qui est octroyée dans le cadre de ce projet, je vais quand même rappeler ici à nos honorables conseillers qu'il y a eu une section réunie où nous avons présenté toute la politique en matière de Relations internationales, tous les projets qui sont développés. Et c'est vrai que - là, je fais mon mea culpa - présenté comme ça, on peut s'imaginer que Saint-Nicolas, Monsieur Rekik, fait des cadeaux. Non, rassurez-vous, il s'agit ici d'un projet qui s'inscrit dans le long terme et qui sera finalisé durant les fêtes de fin d'année. De quoi s'agit-il ? Je l'ai exposé en section réunie, mais apparemment vous êtes devenus amnésiques et vous avez peut-être oublié cette partie-là. Cette association, 'Diversité Internationale', participe avec une association néerlandophone à un projet très enthousiasmant qui consistait justement avec des personnes du 3ème âge à récolter des moyens importants pour construire une école à M'Bour, école qui a été construite. Et durant les fêtes de fin d'année, il y a un groupe, Monsieur Magérus, de jeunes Molenbeekoïses qui sont scolarisés à l'athénée Serge Creuz dans les sections techniques et professionnelles et qui vont aller participer à la rénovation finale de cette école. Donc, cette petite subvention fait partie de toute une série de moyens financiers que nous avons récoltés à gauche et à droite et, entre autres, à travers des activités organisées par les jeunes eux-mêmes et par ces personnes retraitées qui participent à ce projet qui revêt plusieurs dimensions, une dimension intergénérationnelle, mais il y aura surtout l'opportunité d'offrir à nos jeunes molenbeekoïses scolarisés à Serge Creuz la possibilité de mettre en pratique tout ce qu'ils ont appris à l'école. Et, si vous le souhaitez, je viendrai avec une présentation plus complète en section réunie de ce projet qui, je crois, est unique à Bruxelles et à Molenbeek. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Rekik ?

**M. Rekik :**

Je remercie Monsieur l'Echevin Saint-Nicolas pour sa réponse. On précise encore une fois qu'on salue l'initiative et le soutien et nous vous encourageons à faire preuve de davantage d'audace et de générosité pour ces dossiers. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Je voulais remercier Monsieur l'Echevin pour ces précisions. Une petite question encore : en quelle année aura lieu la section réunie ?

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Je vous rappelle qu'il y en a eu, il n'y a pas longtemps.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus, merci, Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**33. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à la vzw d'Broej VMJ-AJM pour son projet «L'impro, c'est pas que pour les pros».**

**Jeugdendienst - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de vzw d'Broej VMJ-AJM voor haar project "L'impro, c'est pas que pour les pros".**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
34 votants : 34 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**34. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Voice of Angels pour l'organisation de son événement Talents fest le 16 avril 2016.**

**Jeugd - Toekennig van een uitzonderlijke subsidie aan de vzw Voice of Angels voor de organisatie van haar evenement Talents fest op 16 april 2016.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je proposais qu'on regroupe les points 33 à 35. Après les maigres subsides de 1.000, 2.000, 3.000 euros, je ne sais pas comment nommer les subsides aux points 33, 34 et 35. Dommage que l'Echevine ne soit pas là, car j'aurais fait remarquer que les projets sont de bonne facture, mais pour lesquels on donne respectivement 500 euros, 400 euros, 500 euros. Franchement, si l'Echevin a qualifié les précédents subsides de maigres, ici on est carrément dans le symbolique, dans certains cas. Mais cela ne va pas nous empêcher d'approuver ce point.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

500 euros, pour une initiative qui, je vous le rappelle, fut sous les projecteurs aussi en France. Les jeunes concernés se sont retrouvés en France et la télévision française a couvert l'événement, comme la télévision belge ! Mais, vraiment, se limiter à un budget pareil, lorsqu'en marge on compare les flux destinés à un panel d'activités liées au sport, c'est vraiment pitoyable.

Je déplore l'absence de l'Echevine de la Jeunesse. Mais, encore une fois, y a-t-il réellement quelqu'un autour de la table du Collège pour défendre et soutenir les initiatives à destination de la jeunesse ? Car, dégager 500 euros pour une initiative pareille, avec les activités qui ont mobilisé les jeunes les weekends et les soirées, qui se sont investis sans concession, c'est vraiment se foutre de leur gueule. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

J'abonde dans le sens de mes collègues, parce que, connaissant cette asbl, on se demandait précédemment qu'elle était l'autre asbl qu'on allait financer pour plus de 2.000 euros. Ici, c'est une demande de 1.000 euros pour une activité à laquelle, je pense, une bonne partie du Conseil a même pu participer et voir quelle était l'implication en amont et toute l'énergie qui a été dépensée. Il y a donc sûrement une explication d'ordre budgétaire, mais en attendant, je pense que quand on parle de générosité, il faut plutôt dire qu'il faut être juste par rapport à l'action et à l'image que l'on peut transmettre de notre commune et de nos jeunes à travers ce genre d'initiatives. Je trouve, ici, effectivement, que vos interventions sont tout à fait légitimes. Je ne sais pas si vous avez l'occasion de répondre, mais je vois ici une demande de 1.000 euros et j'aurais préféré qu'on puisse abonder dans ce sens.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le Président, je voulais simplement rajouter un élément. Dans la présentation de la politique générale et dans le volet jeunesse, vous l'avez dit, vous l'avez remarqué et vous l'avez même félicité à un moment donné par rapport au côté dimensionnel de l'investissement jeune, et au grand regret bien évidemment, on l'avait également suggéré, en disant que cette ambition doit s'articuler autour de moyens financiers qu'il doit y avoir derrière le projet. Aujourd'hui, on regrette que le volet jeunesse qui est primordial dans le cadre du sport et de la jeunesse, ne soit pas pris à bras le corps - tout le monde semble s'intéresser et accaparer ce thème en voulant lui donner l'importance qu'il faut -, car je vois qu'en terme de moyens, on parle de 200 euros ou 500 euros ! Soyez un peu justes, soyez un peu sincères par rapport à cette problématique qui, si elle n'est pas résolue par des moyens beaucoup plus importants et à la mesure de ce genre d'initiative importante, nous mettrait dans une situation où on va simplement tourner en rond, en se disant qu'on fait des choses mais qu'on ne se donne pas les moyens appropriés. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Merci à toutes et à tous pour vos questions. Vous n'en voudrez pas à ma collègue, Sarah Turine, Echevine de la Jeunesse, de ne pas être là pour une fois. Tout d'abord, il serait correct d'indiquer que les budgets jeunesse et subventions en matière de jeunesse ont fortement augmenté sous cette mandature-ci. D'autre part, il n'existe pas que des subsides mais une série d'initiatives qui sont menées dans le cadre des autres politiques existantes, je pense à la Maison des Cultures, mais aussi au Centre Communautaire Maritime, ainsi qu'à d'autres structures, comme c'est aussi le cas en matière de logement avec de nouveaux projets intergénérationnels, et de studios étudiants qui existent. C'est aussi le cas au travers du Conseil consultatif de la jeunesse. Donc, prendre trois points inscrits au Conseil communal et, à partir de là, par le petit bout de la lorgnette, donner un jugement général sur une politique, je trouve que ça pourrait être un peu limité !

Pour le reste, il arrive souvent que les conseillers communaux fassent des remarques sur les montants des subventions qui sont demandées, pour des initiatives ponctuelles en matière de jeunesse et, souvent, la réponse est de dire - je vous la redonne encore une fois – qu'il s'agit souvent de compléter un budget pour arriver à un montant qui permette de mener une activité ponctuelle. Souvent, les associations demandent une aide de quelque centaines d'euros, car ça leur permet, avec d'autres aides d'autres niveaux de pouvoir ou d'autres partenariats, de pouvoir compléter leur budget. Donc, certes, les octrois de subventions pour ces trois points sont ici modestes, les demandes n'étaient pas exprimées en centaines de milliers d'euros, croyez-le bien. Et, il s'agit à chaque fois de projets intéressants qui permettent de compléter un dispositif général qui est mené avec l'associatif et, de manière complémentaire, au dispositif des pouvoirs publics. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Merci Monsieur Majoros, juste quelques éléments complémentaires par rapport à ce qu'a dit mon collègue. Il faut savoir que la plupart des activités culturelles ou de jeunesse se font dans des bâtiments soit scolaires, soit de la Maison des Cultures où il n'y a pas de coûts de location, contrairement à ce qui se passe au niveau sportif où la plupart des infrastructures qui sont gérées par Molenbeek Sport sont payantes, ce qui explique que les montants des subsides tiennent en considération dans le volet budgétaire cet aspect-là. Ce qui explique donc que les subsides peuvent être plus importants, hormis le fait que souvent on répond à des demandes qui sont précises émanant d'associations.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je regrette un peu le ton des réponses qui ont été données. Moi, j'ai posé une question qui n'était pas du tout polémique. J'ai commencé par dire que l'Echevine de la Jeunesse nous proposait très souvent des projets de qualité. Dommage qu'elle n'est pas là pour pouvoir l'entendre, mais je suppose qu'on va lui transmettre nos remarques. Mais je constate que les subsides qu'on propose sont assez minimes au regard de ce qu'il y a ailleurs. Je n'ai pas été jusqu'à dire qu'il n'y a rien pour la jeunesse, on en fera le bilan, et puisque vous le suggérez dans votre réponse, moi, je souhaite qu'on puisse avoir une section réunie sur la politique de la jeunesse dans cette commune, pour que justement on n'ait pas à intervenir pli ploc sur des petits points que vous proposez. Eh bien, allons jusqu'au bout de votre logique et de votre réponse qui est sur un ton pas très respectueux, - mais ce n'est pas grave -, organisons une section réunie pour voir non seulement quelle est la politique que vous proposez pour la jeunesse, mais aussi les moyens que vous y consacrez, les projets et leur pertinence. J'en fais la demande et j'espère qu'on n'attendra pas longtemps, car il y a urgence par rapport aux attentes de notre jeunesse. Ce qui ne nous empêchera pas, Monsieur le Président, de voter favorablement pour ces points. Et je précise que mes remarques n'étaient pas du tout polémiques dès le départ.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je pense qu'il faut éviter ce genre de raccourci quand on intervient et de dire qu'on est en train de remettre en question la politique de subsidiation de la jeunesse. On doit avoir une image plus claire. Je pense qu'une section réunie est une bonne idée. Mais, concernant la remarque de Monsieur El Khannouss, je vois dans le projet de délibération sur l'asbl AJM qu'on parle de couvrir des frais de location de salles de spectacles et, ici, c'est la Maison des Cultures; donc, je ne vous suis pas du tout puisqu'on dit que c'est ce montant-là qui va couvrir les frais de location. En quoi alors la Commune vient ici répondre à la demande de subsides de l'asbl ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

Messieurs Majoros et El Khannouss, je vous remercie pour vos réponses. Mais j'ai une question : lorsque vous êtes autour de la table du Collège et que vous avez une initiative positive, - vous l'aurez constaté, la plupart des initiatives et des projets que nous venons de voir ne sont pas exclusivement d'ordre sportif, on parle d'activités culturelles, d'activités éducatives -, y a-t-il un échevinat de la Culture au niveau du Collège ? Je veux bien comprendre que, au niveau de la jeunesse, c'est encore à ce jour, malgré le contexte que nous connaissons tous, le parent pauvre de la politique molenbeekoise, on se rapproche même parfois du néant. Mais, faute de moyens, n'avez-vous pas la possibilité de travailler ensemble et de fédérer les forces vives ? Quand je vois les budgets alloués aux activités estivales au Château du Karreveld en terme de culture, n'y a-t-il pas là justement une marge

de manœuvre qui vous permet justement de saisir des opportunités et de les soutenir à leur juste valeur ? Est-ce que vous êtes ensemble, est-ce que la politique Culture se limite exclusivement à une politique des séniors ? C'est la question qui se pose aujourd'hui.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
34 votants : 34 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**35. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Nos Arts.  
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de asbl Nos Arts.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**36. Développement durable - Jardinage collectif au Square des Libérateurs et dans deux écoles non communales - Octroi de subsides.  
Duurzame ontwikkeling - Gezamenlijke moestuinen aan de Bevrijderssquare en in twee niet gemeentelijke scholen - Toekenning van subsidies.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**37. Développement durable - Octroi d'un subside à l'ASBL "Les Amis du Scheutbos".  
Duurzame ontwikkeling - Toekening van een subsidie aan de VZW "Les Amis du Scheutbos".**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**38. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Tamditi, conseillère communale ECOLO-GROEN, relative à Vaartkapoen concerts.**  
**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw Tamditi, gemeenteraadslid ECOLO-GROEN, betreffende Vaartkapoen concerten.**

---

**M. le Président :**

Madame Tamditi, vous avez la parole.

**Mme Tamditi :**

Merci, Monsieur Ikazban, je vois que vous n'avez pas le temps, j'essaierai d'être brève. Je rappelle un peu le contexte : le Conseil, considérant que le VK Concerts a reçu un avis négatif de la Commission d'avis, ainsi que de l'Administration de la Communauté flamande ; considérant que, par cet avis négatif, le VK Concerts risque de perdre les subsides nécessaires à la réalisation de la programmation musicale ; considérant que le VK Concerts avait introduit un recours qui met en avant la qualité de sa programmation mais qui reconnaissait aussi que les remarques de la Commission d'avis étaient tout à fait pertinentes et s'engage donc à remédier aux manquements qui sont constatés et qui ont justifié l'avis négatif ; considérant que le VK a reçu d'importants subsides, notamment au niveau européen avec le projet FEDER, ainsi que de la VGC (Vlaamse gemeenschapscommissie) pour des travaux de rénovation du bâtiment, mais aussi de la salle de concerts ; considérant également que les concerts du VK accueillent un public diversifié et que cela contribue au rayonnement de la commune de Molenbeek ; considérant, enfin, que, pour l'organisation de ses concerts, le VK fait appel à des bénévoles molenbeekoïses, ce qui contribue également à leur permettre de développer des compétences socioprofessionnelles et de les valoriser, nous proposons de demander au ministre néerlandophone de la Culture de prendre en considération tous ces aspects et donc de pouvoir modifier l'avis qu'il a rendu, de tenir compte de ce recours.

Nous proposons de lui envoyer cette motion qui, nous l'espérons, sera votée à l'unanimité, de manière à constater que le Conseil communal soutient très fortement ces initiatives culturelles. Je suppose que vous avez tous reçu aujourd'hui l'amendement que l'Echevine Gadaleta a rentré, car deux autres associations dont le travail est également assimilé sont concernées par l'obtention de subsides. Et là, je me permettrai de la laisser vous l'expliquer de manière beaucoup plus détaillée, les associations en question étant Ultima Vez et Imal. Je vous remercie, malgré les perturbations auxquelles j'ai dû faire face et le non-respect de mon intervention par vos prises de parole intempestives. Merci beaucoup.

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Je vais donner la parole maintenant à Madame Gadaleta. Mais, un petit instant, j'ai d'abord une question à poser. Parce qu'il y avait une grosse unanimité, je crois, sur la motion de départ et il y a maintenant des amendements qui sont rentrés. Et la question est de savoir si cela pose problème pour l'un ou l'autre groupe, est-ce qu'on peut les accepter tel quels, est-ce que ça dérange quelqu'un ? J'ai envoyé ces amendements aux chefs de groupe, à eux de voir. A mon sens, ça ne doit pas poser de problème, on va les laisser présenter leurs amendements. Après, on verra. Donc, le premier à intervenir est Monsieur Van Damme.

### **M. Van Damme :**

Nous sommes évidemment contents et d'accord avec le fond de la proposition qui a été faite. D'ailleurs, je l'ai signalé par mail à Khadija, il y a quelques semaines déjà. J'espère donc que la résolution finale soit cosignée par tous les groupes et pas seulement par un seul, c'est important et on s'est, je crois, d'ailleurs mis d'accord sur ce principe lors de la précédente séance, c'était Ikazban qui l'avait alors proposé. Sur le fond donc, je dirais qu'il n'y a pas de problème, sauf que nous aimerions bien ajouter quelques points qui concernent le fait que, d'une part, le VK est quand même beaucoup plus qu'une salle de concerts - je vais lire les considérants à cet égard-, et, d'autre part, que - et ma collègue Tahar l'a signalé aussi - nous ne voulons pas seulement exprimer notre volonté auprès du ministre flamand de revoir sa décision, mais aussi dire clairement que la Commune soutient et soutiendra toute initiative qui vise à renforcer le rayonnement du Vaartkapoen et de ses activités, dans le sens où il agit dans l'intérêt de la commune. Cette phrase-là, on aimerait bien qu'elle soit ajoutée, le fait que nous soutenons toute action et activité futures et actuelles émanant du Vaartkapoen au profit des Molenbeekois. C'est dans la partie décisionnelle qu'on aimerait bien faire ajouter ce point-là.

En ce qui concerne les considérants, il y en a quatre qui vont dans le même sens que je propose d'ajouter et d'insérer avant les autres qui sont plus spécifiques Ces quatre-là sont de portée plus générale. Je lis :

- 1) Considérant que le VK est une institution socioculturelle importante avec un rayonnement national et un fort ancrage dans notre commune depuis des dizaines d'années;
- 2) Considérant que le VK fait partie du patrimoine social et culturel de notre commune et qu'il a fortement contribué au rapprochement des Cultures et à l'enrichissement de la vie sociale et culturelle, qu'il continue à le faire;
- 3) Considérant que, dans le développement de ses activités, le VK a toujours privilégié la participation active et l'implication des gens du quartier, tant jeunes que moins jeunes, notamment en leur offrant des possibilités de développer leur talent artistique, social et autres ;
- 4) Considérant que le Conseil communal veut favoriser et soutenir davantage la pérennisation des différentes activités développées au sein de cette institution.

Tels sont donc les considérants qu'on aimerait bien faire ajouter, et le dernier considérant peut également être formulé en tant que Décide. Merci.

### **M. le Président :**

Merci monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

### **M. De Block :**

Nous, PTB, soutiendrons cette résolution. Il suffit de se référer à l'histoire du VK pour dire toute son importance pour Molenbeek en ce sens qu'il constitue un symbole de toute une lutte idéologique qui a eu lieu il y a une dizaine d'années et qui a porté sur cette vision duale entre une façon de voir la communauté flamande comme quelque chose de restreint, repliée sur elle-même et une autre qui considère les Néerlandophones comme faisant partie intégrante du quartier et acceptant la diversité et le bilinguisme comme des valeurs positives. Je pense que c'est grâce à cette génération d'hommes et de femmes qui se sont battus pour s'affranchir de cette vision négative sur la culture flamande que l'on présentait comme figée que le VK a été fondé avec d'autres structures comme le Foyer. Des personnes qui ont choisi de s'investir dans le social. Ce n'est pas un hasard si le VK revêt un caractère social

prononcé, même si, malheureusement, on a dû à un moment donné le scinder en deux asbl, l'une culturelle, l'autre sociale. Donc, la lutte pour casser cette vision de la culture flamande et la présence et la place de la communauté flamande à Bruxelles continuent.

Donc, il est important de soutenir une institution comme le VK qui essaie de lier le social et l'ouverture, pour ce qu'il représente dans l'ensemble de Bruxelles. Je n'ajouterai pas de considérants ou de Décide, mais je propose quelque chose de concret. Je voudrais que durant la Fête de la musique - si elle a lieu cette année -, on mette en valeur le VK en lui donnant une place importante pour qu'il puisse y collaborer et qu'on ne fasse pas seulement une déclaration et que la Commune donne une concrétisation concrète à ce soutien. La Fête de la musique pourrait à cet égard constituer l'occasion de marquer un acte fort en invitant le VK à participer, ça serait chouette.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je veux tout simplement m'associer à l'amendement de Van Damme et le soutenir et dire, comme l'a bien indiqué Dirk, que l'essence même du VK n'était pas d'imposer une culture, mais surtout de promouvoir le bilinguisme et le vivre ensemble, toutes choses que mon parti n'a jamais voulu remettre en question. J'espère qu'on pourra tous soutenir cette motion et l'adopter ce soir.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Je n'ai aucun problème avec ce type démarche. Pour compléter ce qui a été dit, j'ajouterai qu'au moment où, il y a une trentaine d'années, la Communauté française investissait dans des mégaprojets, style le Botanique, la Communauté flamande investissait dans la Culture locale proche des gens et le VK est la traduction de ce genre de politique qui perdure et qu'il faut continuer à soutenir. J'ai collaboré longtemps avec le VK et l'aspect bilinguisme et ouverture est quelque chose de très présent. Au CDH, nous n'avons donc aucun problème à soutenir cette motion.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Le parti Islam n'a aussi aucun problème à soutenir cette motion. Nous sommes un mouvement ouvert et la Culture est un moyen d'expression pour chaque communauté. Je soutiens les amendements comme je soutiens la motion qui a été déposée. Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Oui, Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure hors micro, nous soutenons l'initiative, nous l'avons d'ailleurs évoqué la fois dernière. Nous soutenons les rajouts présentés par Jef Van Damme. Et effectivement, Monsieur El Khannouss l'a rappelé - en rigolant, mais je pense qu'il a raison de le dire -, le VK représente pour un certain nombre d'entre nous, historiquement, quelque chose d'important puisque, à l'époque où Molenbeek était délaissé par les pouvoirs publics il y a quelque vingt ans, le VK faisait partie de ces organismes flamands qui étaient là présents et qui avaient investi dans des quartiers délaissés et qui étaient même dévastés par les travaux du métro. Et rien que pour ça et pour la qualité de leur travail, nous leur devons aujourd'hui notre soutien, un soutien qui soit à la mesure de cette volonté affichée à Molenbeek de favoriser la paix et l'harmonie entre les communautés.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Je veux juste m'excuser auprès de ma collègue Khadija Tamditi pour, c'est vrai, ne pas avoir suffisamment prêté attention à son intervention, car on était en train de discuter les amendements. Mais on aurait dû l'écouter et je m'en excuse.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

J'ai quand même une remarque par rapport aux considérants, non pas que je ne veuille pas les voter, mais c'est juste pour rappeler le contexte dans lequel on introduit cette motion. C'est parce qu'il y a eu un avis du ministre de la Culture dans le cadre du décret sur les arts, et cet avis ne concerne que le VK Concerts. Le VK en soi qui fait un travail social n'a pas introduit de recours, il n'y a pas de souci par rapport à cet aspect-là. Connaissant un peu les différentes sensibilités, je pense qu'en parlant de tout, on risque de noyer le problème principal. Car le vrai problème n'est pas pour le VK qui, lui, est soutenu par la Communauté flamande, la VGC, etc. Et la seule partie du travail du VK qui est confrontée à ce risque est le VK Concerts dont les subsides viennent via ce décret-là. D'où mon inquiétude par rapport au fait de s'adresser au ministre de la Culture qui, par rapport au VK, n'a rien à dire.

On parle beaucoup du VK, mais je tiens quand même à souligner qu'il y a deux autres associations qui sont beaucoup moins récentes, Ultima Vez et Imal. Ultima Vez est une compagnie de danses internationale connue dans le monde entier et qui risque

aujourd'hui de perdre la totalité de ses subsides dans le cadre de la remise de cet avis. Non pas parce qu'ils ont reçu un avis négatif, loin de là, ils ont reçu un avis positif aussi bien au niveau artistique qu'administratif, mais parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans la classification, ce qui fait que lors de la distribution des subsides, ils risquent à la fin de ne rien avoir. Et le même problème se pose pour Imal qui est une association qui travaille dans un secteur assez nouveau, celui des nouvelles technologies. Une association qui a reçu aussi un dossier FEDER important et avec laquelle la Commune est partenaire. Donc, il y a le problème du VK et aussi celui des autres associations qui sont, certes moins historiques, mais fort importantes pour Molenbeek. Ultima Vez, par exemple, organise depuis son installation à Molenbeek beaucoup d'activités pour les enfants, dans les écoles notamment. Pour une compagnie de danse de renommée mondiale, le travail qu'elle fait au niveau local mérite d'être considéré.

Je veux donc signaler que, par rapport aux considérants, bien sûr qu'on soutient le VK mais que, s'agissant de cette motion adressée au ministre de la Culture, le VK n'est pas vraiment concerné, sauf pour la partie VK Concerts.

Par rapport à la proposition de Monsieur De Block, je signale que la Fête de la musique aura lieu dans trois semaines et, je pense, qu'il sera difficile d'adapter les programmes. Mais nous travaillons régulièrement avec le VK Concerts. Les services culturels néerlandophones collaborent avec la Commune dans toute une série d'activités depuis des années.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**M. Van Damme :**

Une toute petite réaction, oui, par rapport à Ultima Vez et Imal, vous avez raison, ce sont des associations importantes et je ne suis pas contre le fait qu'elles soient incluses dans notre motion. Cependant, je trouve assez logique que le VK soit souligné et que l'attention soit plus portée sur le VK, eu égard à son importance et à son rôle historique pour Molenbeek. Mais je crois que les deux sont tout à fait conciliables. Deuxièmement, dans les considérants, c'est vrai que c'est plus général que le VK Concerts et que la décision du ministre ne concerne que le VK Concerts, mais je crois qu'il est aussi important de mentionner l'importance du VK pour la commune, au-delà du simple aspect concerts.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je comprends tout à fait que la Fête de la musique soit proche. Vous esquissez un peu la possibilité où VK Concerts et Ultima Vez soient associés dans un événement où, chacun selon ses compétences, le concert pour le VK et la danse pour Ultima Vez, feraient vivre de bons moments aux Molenbeekois. Je pense qu'en coordonnant dans une régie ces potentialités-là, on pourra faire quelque chose de fort à Molenbeek et donner certainement la possibilité aux gens de se rencontrer et de mieux connaître ces associations.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

On passe au vote de la motion avec les amendements.

*Le Conseil approuve le point, complété par les amendements déposés par Monsieur Van Damme.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt aangevuld met de amendementen ingediend door Mijnheer Van Damme goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Tamditi, pour le mot de la fin.

**Mme Tamditi :**

Je voulais tous vous remercier. Je suis contente de l'issue de la motion et j'espère que le ministre comprendra à quel point ces institutions sont importantes pour la commune.

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

**39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative à la gestion du personnel. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende het personeelsbeheer. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Merci Monsieur le Président. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Madame Vande Maele, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, depuis déjà un certain temps, une partie du personnel manifeste son mécontentement et accentue et durcit son action, depuis maintenant plusieurs semaines devant les locaux de l'administration communale en raison de l'inaction du Collège. Ce personnel communal est en souffrance, selon ses propres mots, sous plusieurs aspects : licenciements abusifs, non-renouvellement du personnel absent ou en fin de carrière, transfert du personnel ballotté d'un service à l'autre, nombre important de fonctionnaires en burn-out, changement répété de règles et procédures sans évaluation préalable, manque de concertation entre les membres de la majorité, manque de considération du personnel, en particulier, de celui de base, celui qui pose le mobilier, celui qui prépare le café, le personnel de première ligne... Le pouvoir communal semble proposer finalement très peu de réponses aux nombreuses revendications soulevées. Je vous ai également posé, en parallèle, Madame l'Echevine, une série de questions dont j'attends avec impatience les réponses. De manière aussi à objectiver cette souffrance du personnel, j'aimerais donc savoir les éléments objectifs que

vous pouvez donner aux réponses à ces préoccupations et revendications des travailleurs. Auriez-vous aussi l'amabilité de nous exposer les actions qui ont déjà été entreprises par le Collège pour atténuer ce malaise et cette fracture sociale ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses et je vous rappelle que l'image de la commune est à nouveau en jeu et qu'après les événements dramatiques qu'on a vécus, il nous semble important que la sérénité revienne. Et la sérénité se comprend évidemment sous ses différents aspects et ce n'est pas à vous que je dois appendre, combien un personnel communal permet à une commune de pouvoir vivre, de pouvoir fonctionner et de pouvoir apporter une série de services et de prestations à la population. Et un personnel en souffrance rejaillit bien sûr d'une manière ou d'une autre sur une population qui se sent, sur une série de choses, flouée. Je vous remercie pour vos réponses, Madame l'Echevine.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je trouve l'interpellation générale, mais elle permet de faire le point sur plusieurs aspects. Un, à l'époque, il a été proposé au conseil communal d'adopter un nouvel organigramme avec à sa tête un ou une responsable des ressources humaines. Je vous avoue que, de mon côté, j'ai accueilli favorablement le fait de revoir l'organisation et la gestion du personnel, en tenant compte d'un principe, qui est l'évaluation. Ici, mon collègue fait état d'un manque ou de l'absence d'évaluation, ce qui m'interpelle. Deuxième aspect, il faudrait faire l'évaluation de cette nouvelle méthode de travail. Et est-ce que ce ne serait pas l'occasion à cet égard d'organiser une section réunie pour débattre de cette méthode de gestion du personnel ? Et à côté de ça, je pense qu'il y a un message à faire passer au niveau du conseil communal qui est de dire que quand on parle du personnel communal, il s'agit de service public. Et s'il y a un malaise, on ne doit pas laisser les choses aller forcément, mais on doit toujours mettre ça en perspective. Vous n'avez pas directement posé la question, mais j'imagine qu'il y a une concertation, beaucoup de négociations et discussions. Je terminerai par un message d'espoir, parce qu'on a un personnel communal qui s'investit, qui a vécu aussi des moments difficiles et il faut saluer la réaction de nos équipes pédagogiques pendant les attentats. Tout ça fait donc que, d'une interpellation très générale, on pourrait arriver à des cas très spécifiques. C'est important, c'est une opportunité aujourd'hui d'en parler, de faire un peu l'état de la situation sur votre nouvelle méthode de travail, la mise en place d'un responsable des ressources humaines; l'état des relations entre les syndicats et le Collège, de sorte à voir ce qu'il y a lieu de mettre en œuvre et éviter de faire du bashing-Molenbeek.

Je terminerai par un message d'espoir. Parce qu'on a un personnel communal qui s'investit, qui a vécu aussi des moments difficiles et il faut saluer la réaction de nos équipes pédagogiques pendant les attentats. Tout ça fait donc que, d'une interpellation très générale, on pourrait arriver à des cas très spécifiques. C'est important, c'est une opportunité aujourd'hui d'en parler, de faire un peu l'état de la situation sur votre nouvelle méthode de travail, la mise en place d'un responsable des ressources humaines; l'état des relations entre les syndicats et le Collège, de sorte à voir ce qu'il y a lieu de mettre en œuvre et éviter de faire du bashing-Molenbeek. Je pense que c'est une bonne chose aujourd'hui d'en parler.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Je vous remercie pour votre interpellation et vos remarques. C'est vrai que c'est très important d'avoir du personnel motivé. Et je voudrais vous signaler que les mouvements syndicaux auxquels vous faites référence ne concernent qu'une seule représentation syndicale, la CSC, et que les autres organisations syndicales se sont tout à fait désolidarisées de ce mouvement qui semblait en fait viser un tout autre objectif que celui annoncé dans le préavis d'action syndicale. C'est un faux mouvement qui s'est passé, un peu triste, je dois dire, parce que, une fois l'objectif réel dévoilé, il n'a d'ailleurs pas été suivi par le personnel qui a compris dès la première action, qu'il s'agit en fait de viser une personne en particulier et de régler un conflit personnel qui était fort ancien. Je trouve ça triste, et le service pointé - pour ne pas le citer, celui de la Démographie - a dans son entièreté marqué d'ailleurs son désaccord et son indignation face aux méthodes et au contenu des revendications.

En ce qui concerne les licenciements soit disant dénoncés, c'est vrai qu'il y a eu quelques licenciements dans l'administration et non pas dans ce service en particulier. Mais ces licenciements sont principalement et uniquement dus en fait à des dysfonctionnements répétés de certains agents. Nous ne procédons à aucun licenciement économique malgré le contexte financier particulièrement difficile actuellement. On doit encore prendre des décisions pour des problèmes financiers, c'est très difficile, mais on veille actuellement à ne pas avoir de licenciements économiques. D'ailleurs, avant les actions syndicales du 18 avril 2016, nous n'avions reçu aucune plainte pour harcèlement émanant d'un service. Voilà pour ce qui est des actions syndicales.

En ce qui concerne les mutations dont on dit qu'elles sont fréquentes, il y a des mutations bien sûr qui sont proposées dans les services, mais elles se font majoritairement sur demande de l'intéressé. Et, parfois dans des cas très rares, lorsqu'une personne ne convient pas au poste et après plusieurs évaluations défavorables de ses responsables, une mutation est préconisée afin de lui donner une autre chance. C'est dans un sens positif que se fait ce transfert, c'est pour donner une autre chance, parfois, c'est vrai, une dernière chance à certaines personnes. Parfois des mutations sont possibles ou demandées quand l'agent n'est plus en mesure, pour certaines raisons personnelles ou médicales, d'exercer sa fonction dans des conditions optimales.

Effectivement, nous sommes sous plan financier et malgré cela, nous devons faire face à des difficultés de taille, c'est vrai, dues aussi à un trop grand laxisme dans le passé. Donc, nous refusons d'emblée de procéder à des licenciements secs. Nous tenons à maintenir l'emploi, parce que c'est une préoccupation majeure, mais nous avons dû accepter de prendre certaines mesures dites douces afin de réduire quand même les dépenses en matière de personnel. On voudrait bien engager, vous savez, mais on ne peut plus, on doit réduire. Et comment on peut réduire si on ne licencie pas ? Eh bien, on essaie dans la mesure du possible, de ne pas remplacer les personnes qui partent à la pension, ou on ne les remplace que de manière vraiment parcimonieuse en fonction de réels besoins.

Nous cherchons prioritairement chaque fois une solution en interne quand il y a quelqu'un qui part à la pension aussi, et parfois, on découvre des ressources ignorées aussi. Parce qu'il faut dire que certaines personnes se révèlent dans de nouveaux postes.

Au niveau des formations, on espère que certaines formations nous permettront aussi de donner des outils et des moyens aux personnes désireuses d'évoluer et d'améliorer leurs compétences.

S'agissant des concertations sociales, nous entretenons avec le personnel un dialogue franc et responsable et nous veillons à améliorer encore davantage la communication nécessaire afin que certaines tentatives de déstabilisation et de désinformation soient rapidement désamorçées. Et, par ailleurs, nous avons mis en place une concertation syndicale réelle et régulière. Il y a de nombreux groupes de travail qui abordent aussi sans tabou toutes les problématiques.

En ce qui concerne vos réponses écrites, elles vous seront envoyées sous peu, vous n'aurez pas à attendre longtemps. Et en ce qui concerne l'évaluation, il y a bien sûr des évaluations du personnel qui sont faites régulièrement. L'évaluation d'un nouvel organigramme dont vous parlez est difficile dans les conditions actuelles, parce que c'est vrai que nous sommes dans des conditions financières très difficiles pour le personnel, on ne fait vraiment pas ce qu'on veut. Voilà, je pense que c'est un peu tôt pour évaluer, mais peut-être faudra-t-il l'année prochaine y consacrer une section réunie

**M. le Président :**

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Merci Monsieur le Président, Madame Vande Maele, je vous ai écoutée avec beaucoup d'attention et je m'attendais honnêtement à entendre un discours d'apaisement, un discours positif, un discours basé sur le dialogue, la concertation. Et je suis assez étonné des propos que vous utilisez comme « déstabilisation », « désinformation », « faux mouvements ». Quand vous parlez de licenciements, quelques licenciements, il faut dire qu'un licenciement non justifié est toujours un licenciement de trop. Vous nous avez parlé de diminution de la voilure du personnel pour des raisons économiques. Mais, dois-je vous rappeler, Madame Vande Maele, que si vous diminuez le personnel, bien évidemment la charge de travail ne pourra qu'augmenter pour ceux qui restent sur le pont. Je trouve en tout cas dommageables vos propos, surtout eu égard à une logique de concertation apaisée et de dialogue social positif. J'ai vraiment le sentiment que vos propos ne vont pas nécessairement dans le bon sens, pour l'apaisement avec les organisations. Bien évidemment, on reviendra au moment opportun sur le sujet, et à nouveau on vous questionnera pour savoir ce qui peut ou ce qui doit être amélioré. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Azaoum, l'incident est clos.

**40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, relative au Ramadan 2016. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de Ramadan 2016. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci de me donner la parole, mais, excusez-moi, toutes ces perturbations me dérangent ... J'avais introduit un texte se terminant par une bonne proposition, mais notre Président m'a envoyé un mail disant qu'il me retirait la parole si je lisais le texte; est-ce que ça tient toujours, ça ? Je constate aussi que mon texte ne se trouve pas dans les notes explicatives, les questions non plus. Donc, c'est quand même interpellant ...

**M. le Président :**

Vous dites ?

**M. Ait Jeddig :**

Que le texte ne se trouve pas, les questions non plus ...

**M. le Président :**

Moi, je les ai dans ma farde...

**M. Ait Jeddig :**

... Les notes explicatives n'y sont pas non plus...

**M. le Président :**

Ce sera corrigé, ne vous tracassez pas.

**M. Ait Jeddig :**

Donc, je voudrais avoir une explication là-dessus. Vous maintenez toujours votre menace de me retirer la parole si ...

**M. le Président :**

Oui, tout à fait.

**M. Ait Jeddig :**

Je constate donc que pour un président libéral, la liberté d'expression est à géométrie variable ! Ce n'est pas grave; donc, vous considérez que mon texte est un texte plutôt ...

**M. le Président :**

Monsieur Ait Jeddig, posez votre question, vous aurez une réponse, mais arrêtez d'essayer de tourner autour du pot...

**M. Ait Jeddig :**

C'est très important, ce que je dis. Dans un contexte de libre expression, je suis désolé, il y a eu Charlie, certains - pas moi - étaient Charlie ... Là, je vois qu'on n'évolue pas. Alors, je me limiterai aux questions, mais je dirais quand même un petit paragraphe : dans le calendrier musulman, nous sommes pratiquement arrivés au neuvième mois, le mois de Ramadan de l'année 1437. Le calendrier musulman est basé sur des cycles lunaires, tout

comme le calendrier juif, le nombre de mois étant de douze. Ce sont des cycles de l'ordre de 29 ou 30 jours, la durée de l'année est plus courte de plus de 10 jours par rapport à l'année chrétienne qui est basée sur la durée d'une révolution de la Terre autour du soleil, ce qui explique le dépassement dans le temps du mois de Ramadan qui débutera cette année le 6 ou le 7 juin pour se terminer aux alentours du 6 juillet, donc un mois. Donc, je vais me limiter à ça. Mais je voulais ...

**M. le Président :**

C'est parfait.

**M. Ait Jeddig :**

Oui, c'est parfait, mais vous n'allez quand même pas décider, c'est moi qui décide d'arrêter ou de ne pas arrêter, tant que j'ai le temps de parole. Donc, je voulais dire que cette semi-privation pouvait nous permettre de mieux ressentir la situation des plus démunis, et ce temps d'écologie ne peut être que bénéfique pour les prises de décision très utiles pour les politiques.

Je passe aux questions. Concernant le dispositif de sécurité, y aura-t-il plus de policiers, plus de militaires dans les rues de notre commune, sachant qu'on est encore au niveau 3 et peut-être encore pour longtemps puisque le Kern, un comité ministériel restreint, a pris la décision d'envoyer nos F16 bombardier en Syrie ? Les rassemblements seront-ils acceptés aux portes des mosquées et dans d'autres lieux publics, comment la sécurité aux abords des mosquées sera-t-elle assurée ? Nos citoyens musulmans assimilent souvent la présence policière à de la surveillance, plus qu'à de la sécurité, comment allez-vous leur expliquer que la police sera là pour assurer leur sécurité et les protéger ?

Accessibilité aux commerces : le règlement communal impose aux commerces la fermeture à 20 heures. Qu'en sera-t-il durant cette période particulière ? Etant donné l'afflux de voitures vers notre commune, avez-vous des solutions temporaires pour la problématique du stationnement ? Par exemple, le stationnement sur la Place communale sera-t-il autorisé ou d'autres solutions sont-elles envisagées ? Prévoit-on durant cette période une augmentation des SAC (sanctions administratives communales), d'autant plus que de nouvelles sanctions peuvent être prises par la police de notre zone, comme par exemple le stationnement en double file ? Est-ce une période propice, vu les années précédentes, pour l'augmentation des SAC ? L'année dernière, une rupture du jeûne a été organisée sur la Place communale par les différentes associations de notre commune chapeautées par la LES - et j'ai d'ailleurs de très beaux souvenirs de ce moment -, qu'en sera-t-il cette année ? Donc, voilà, je m'arrête là et je retire la proposition que j'ai faite, que vous n'avez pas lue et que vous n'avez pas parfaitement comprise.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci, je suis certain que le Président ne va pas me couper la parole puisque je n'ai pas envoyé de texte. Donc, je ne sais pas ce qui allait être éventuellement censuré. Je rappelle simplement que la liberté de chaque conseiller communal existe, c'est une réalité, doit être respectée. Tant qu'un conseiller communal ne s'en prend pas à quelqu'un, tant qu'il

ne cite pas le nom d'une personne, il n'y a aucun problème, considérant qu'il peut interpellé sur ce qu'il estime nécessaire. Néanmoins, nonobstant cette remarque, je voudrais demander à la Bourgmestre, dans le cadre de cette période du mois de Ramadan, qui est une période quand même assez importante à Molenbeek-Saint-Jean - vous aurez remarqué que la presse a publié une carte pour identifier où se trouvent les Musulmans, on revient donc à des périodes sombres de l'Histoire - si vous avez prévu une lettre adressée aux habitants, musulmans et non musulmans de la commune, à la fois pour prévenir, car c'est quelque chose qui se faisait régulièrement depuis de nombreuses années, par laquelle on donnait des conseils et expliquait que ce n'est pas une période bizarre ou étrange, mais une période de Ramadan où beaucoup de gens se rassemblent à certaines heures ... Est-ce que cette lettre est prévue - moi, je ne l'ai pas encore vue - et, si oui, pourrait-on en recevoir une copie ?

A la suite de la question qui a été posée, je voudrais également savoir - puisque depuis l'installation de votre majorité, vous avez fait de gros efforts pour faire fermer les commerces à 20 heures -, ce qu'il va en être pendant cette période de Ramadan ? Mais quelque chose me dit que vous allez faire une dérogation à cette occasion-là; comment allez-vous faire cette dérogation, auprès de qui, sera-t-elle valable sur tout le territoire de la commune, comment allez-vous informer les commerçants ? Et, question subsidiaire, qu'allez-vous faire de tous les colporteurs, les petits vendeurs qui, pendant le Ramadan, viennent s'installer ici et là et qui veulent vendre des boissons ou de la nourriture devant des commerçants qui, eux, sont sédentaires et paient des taxes, contrairement à ces colporteurs.

J'ai quelques questions aussi à poser par rapport à la circulation : ce qui est prévu par rapport au nombre d'agents mais aussi en matière de circulation, car il faut quand même savoir qu'on va rentrer dans une période à cheval entre la période d'été et le mois de juin et avec la coupe de foot des pays européens. Donc, beaucoup d'activités et de mouvements dans le centre bruxellois et qu'avez-vous prévu pour éviter un étranglement de la circulation au niveau de Molenbeek ? J'ai aussi entendu dire qu'il est prévu de changer le double sens de la chaussée de Gand pour le premier tronçon en tout cas; est-ce déjà prévu pour la période de Ramadan qui entraîne beaucoup d'arrivées de personnes dans Molenbeek et qui ne sont pas forcément des habitants de Molenbeek ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le Président, je n'interviendrai pas sur le dispositif Ramadan, mon collègue vous ayant posé une série de questions à ce sujet. Permettez-moi simplement d'insister ici sur la forme de cette interpellation. Moi, je ne l'ai pas lue, effectivement, nous ne l'avons pas reçue dans les notes. Je suis juste étonnée, si l'information est exacte - quel que soit d'ailleurs le sujet, que ce soit le Ramadan ou autre - qu'il n'y ait eu pas eu de réaction ici au conseil communal, qu'on puisse menacer un conseiller communal quel qu'il soit de lui couper la parole s'il fait lecture de son interpellation ! Je crois rêver, quel que soit le sujet, même si on n'est pas d'accord avec son contenu, il n'est pas question de menacer un conseiller communal de sa lecture, mais on va où ? Voltaire disait : "je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous ayez le droit de le dire", c'est ça la liberté d'expression, ce n'est pas maintenant, Madame la Bourgmestre, qu'il faut me donner un texte, je vous assure que, indépendamment du sujet, on est ici pour discuter et on peut ne pas être d'accord, on peut trouver que la forme n'y est pas, mais je suis choquée d'entendre qu'on menace un conseiller, quel qu'il soit, de lui retirer la parole s'il lit son interpellation. Je n'adhère

pas du tout à cette façon de faire, c'est antidémocratique et je voudrais vraiment que vous régissiez, chers conseillers communaux, parce que j'ai l'impression que ça n'a titillé personne.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je suis désolée que l'interpellation de Monsieur Ait Jeddig n'ait pas été communiquée in extenso à tous les membres de l'assemblée. C'est une interpellation tout à fait correcte, il n'y a pas de souci, et je pense que l'objection qui a été faite, c'est parce que vous faites un développement sur le pourquoi et le comment de la période de Ramadan. Ici dans cette assemblée, beaucoup de personnes connaissent les objectifs spirituels de cette période très importante de l'islam. Et je pense qu'il n'était pas nécessaire, dans le cadre d'une interpellation, de développer tous les objectifs spirituels du Ramadan, ainsi que la manière dont il faut le pratiquer. C'est simplement un avis, mais ce qui est important, ce sont les questions que vous avez développées dans le cadre de cette interpellation. Et, comme vous le dites, le Ramadan est un mois de recueillement et de rencontres entre familles et entre amis, c'est aussi un de ses objectifs. Et ce sont ces aspects-là que nous comptons mettre en avant à Molenbeek.

Par le passé, la question du Ramadan a été trop souvent liée à des dispositifs sécuritaires à Molenbeek et vous-mêmes en parlez dans votre interpellation. Il faut changer cet état d'esprit. La rupture du jeûne à laquelle vous faites allusion, organisée pour la première fois sur la Place communale à Molenbeek, en était une première étape. L'Echevine Sarah Turine a d'ailleurs confirmé vouloir reproduire cette rupture du jeûne cette année. Nous aurons également, comme les années précédentes, une rencontre avec les présidents des mosquées, du Conseil consultatif et une lettre sera également adressée, comme lors des années précédentes, sous forme d'avis ou remises aux présidents qui ne manquent d'ailleurs jamais de l'afficher à cette occasion.

Monsieur le Conseiller, effectivement, nous sommes toujours au niveau 3 d'alerte de menace terroriste. Toutefois, je ne comprends pas votre allusion par rapport aux F16 en Syrie. J'oserais dire, ne vous trompez pas de cible, si nous sommes au niveau 3, c'est parce que Bruxelles a été victime d'attentats terroristes. Et le lien que vous faites entre une menace terroriste qui pèse sur Bruxelles et ses habitants déjà meurtris par des attentats ? et des bombardements en Syrie est, à tout le moins, problématique.

En ce qui concerne la police, elle est bien évidemment présente à titre préventif. C'est une nécessité. Durant le Ramadan, il y a toujours beaucoup de monde dans les rues, des gens qui font des achats plus tardivement, certains se garant en double file, ils se déplacent aussi beaucoup plus en voiture pour rendre visite à leurs proches. Il y a donc une ambiance liée au Ramadan surtout dans le centre historique de Molenbeek. La police est attentive au fait que la circulation automobile reste fluide et que la sécurité des usagers soit assurée. Nous considérons que c'est une priorité.

Comme l'an dernier, nous aurons six inspecteurs et un officier sur le terrain. Ils sont répartis dans les secteurs Centre, Maritime, Mettwie et Marie-Josée. À côté de cela, les gardiens de la paix et les éducateurs de rue de la LES sont également présents dans l'espace public, surtout aux heures de rupture du jeûne. Ils jouent un rôle de dialogue et de proximité avec les habitants. Comme l'an dernier, nous mettons aussi en place une cellule de débriefing

qui se réunit régulièrement sous ma direction pour évaluer les besoins et trouver des solutions si des difficultés sont rencontrées sur le terrain.

On n'empêche pas les rassemblements, évidemment, mais tout dépend de ce que vous appelez rassemblements. Les gens se rencontrent après la prière à la sortie des mosquées, ça ne pose évidemment aucun souci. C'est tout autre chose si vous avez des centaines de personnes qui se réunissent sur la place des Etangs-Noirs, sur le parvis Saint Jean-Baptiste. Au niveau communal, nous sommes vigilants pour que tout se déroule dans une ambiance conviviale, dans le respect et avec un minimum de nuisances pour les habitants.

Je n'accepte pas votre réflexion selon laquelle les musulmans seraient inquiets de la présence de la police. Ce n'est absolument pas le cas. La police est là pour assurer la sécurité des habitants et pas pour les inquiéter. Les habitants, qu'ils soient musulmans ou pas, sont souvent satisfaits de la présence policière. La preuve en est que je reçois souvent des demandes de commerçants et d'habitants souhaitant des patrouilles pédestres dans les rues de la commune, et donc nous essayons d'y répondre en fonction de nos effectifs.

En ce qui concerne les sanctions administratives, la période de Ramadan ne provoque pas une hausse du nombre de sanctions administratives durant les mois d'été. Les infractions de roulage sont sanctionnées tout à fait normalement, sans distinction de période, que ce soit le Ramadan, ou pas.

Pour la question du stationnement, indépendamment du Ramadan, pour favoriser les commerçants dans le centre historique, la Commune mène une action originale cette année, elle offre le stationnement gratuit au parking Brunfaut tous les week-ends, entre 14 heures et 20 heures, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août. Cette gratuité est accordée uniquement aux automobilistes qui entrent dans le parking après 14 heures et en ressortent avant 20 heures. Pour ceux qui viennent avant 14 heures ou sortent après 20 heures, le parking reste payant et cette offre est valable dans les limites de la capacité d'accueil du parking Brunfaut qui compte 150 places.

Par ailleurs, je vous signale que nous mettons en œuvre des facilités pour permettre à ceux qui le souhaitent, de venir faire leurs courses à Molenbeek, de rencontrer leurs familles. Il n'est pas question pour le moment de prendre des mesures structurelles, notamment en ce qui concerne la chaussée de Gand. En plus, nous allons encourager les clients d'utiliser les transports en commun et demander aux commerçants de signaler l'existence des parkings Brunfaut ou Delaunoy.

En ce qui concerne le commerce, c'est l'Echevin qui va vous répondre. Personnellement, je souhaite un excellent Ramadan à tous les musulmans, le plus important, Monsieur Ait Jeddig, ce n'est pas de savoir qui mange ou qui ne mange pas, le plus important est de se respecter dans nos différences et de renforcer la tolérance et à l'occasion, de boire une bonne soupe de harira.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

**M. Ikazban :**

Moi, j'ai une motion d'ordre. Je trouve assez curieux que vous censuriez un Conseiller communal, et en même temps vous répondez à la question qu'il a envoyée par écrit. Ça, c'est très fort, je n'ai jamais vu ça de ma vie. On empêche un Conseiller de lire sa question, c'est de la censure, et vous, vous répondez à des éléments qu'il n'a pas pu lire, mais qui apparemment se trouvent dans sa question écrite. C'est surréaliste, on nage vraiment dans un irrespect total du rôle du Conseiller communal ici.

**M. L'Echevin El Khannouss :**

J'ai conseillé, en complément de ce qui vient d'être dit ici par Madame la Bourgmestre, je confirme qu'effectivement des concertations ont eu lieu avec les associations de commerçants pour pouvoir réfléchir ensemble sur le problème de la mobilité. Je voudrais juste rajouter que le service Mobilité est en train d'essayer de faire en sorte que la moitié du parking des Etangs-Noirs qui est en surface, qu'il soit en zone rouge, ça fera quelque places en plus disponibles pour les gens qui viennent faire leurs courses dans le Molenbeek historique et plus particulièrement à la chaussée de Gand.

Je voudrais quand même rappeler ici à l'ensemble des Conseillers communaux que la législation qui régit les heures de fermeture des magasins est une législation fédérale qui s'applique à l'ensemble du territoire belge et la commune de Molenbeek, comme d'autres communes d'ailleurs, c'est très important de le rappeler. Néanmoins, comme chaque année, il est de tradition à Molenbeek, comme dans d'autres communes d'ailleurs, que le flux des clients, d'autant plus que la rupture du jeûne se fera vers 22 heures, qu'il y ait de facto en termes d'organisation une espèce de tolérance pour permettre aux clients de finaliser leurs achats. Mais il est clair que la loi, c'est la loi, et elle s'applique à tout le monde de la même manière sur tout le territoire de la Belgique. Le collège ainsi que tous les membres du personnel communal, la police et tous les services mettent tout en œuvre évidemment pour que les choses se déroulent le mieux possible, même si nous sommes cette année dans une situation particulière, au niveau trois de sécurité. Mais je vous rappelle que tout sera mis en œuvre pour que tout se déroule le mieux possible.

**M. le Président :**

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Mon propos est aussi dans le respect de toutes les convictions, mais c'est vrai que censurer une question ou couper la parole, ça pour moi, je considère que c'est vraiment anti-démocratique. Mon texte ne se limitait pas à expliquer ce que c'est que le Ramadan, mais en expliquant certaines choses, je voulais amener une certaine réflexion, je voulais souligner la qualité de la méditation etc. L'idée de reprendre cette rupture du jeûne, qu'on avait déjà fait avec les associations, je trouve ça très bien et je suis très content que vous la mainteniez.

Le lien que je fais avec la Syrie, vous trouvez que c'est inapproprié. Mais ce que nous vivons actuellement est lié à ce qui se passe en Syrie, il ne faut pas se voiler la face, tout ce qu'on vit actuellement, le niveau de sécurité trois etc., on voit très bien que toute notre actualité politique extérieure est liée à ce qui se passe en Syrie, quoi que vous disiez.

Par rapport à la présence policière, je parle des perceptions, et quand on voit les militaires, j'ai envie de leur offrir des fleurs. J'apprécie leur travail, ils font leur travail et comme je l'ai déjà souligné dans une précédente intervention, ils sont là pour assurer notre sécurité et depuis qu'ils sont dans les rues, il y a une diminution de la criminalité. Mais la perception de qu'on en a, nous, pas uniquement les musulmans, tout le monde, n'est pas celle que vous énoncez.

Le parking Brunfaut n'est pas suffisant par rapport au nombre de véhicules qui vont circuler dans le Molenbeek. Il vaudrait mieux permettre le stationnement le long de la chaussée de Gand ou ailleurs, ce sont des idées que je lance comme ça parce que nous avons un problème au niveau de la circulation.

Mais donc mes propos sont toujours dans le respect de tout un chacun et je souhaite aussi à tous ceux qui vont le faire, un bon Ramadan, un bon jeûne.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

La séance publique est levée.